
ACADEMIAE·HARVARDIANAE·IN·NOV·ANG·SIGILLVM·CHRISTO·ET·ECCLESIAE
VE
RI
TAS

Les Jésuites et l'éducation

PAR Albert de Badts de Cugnac.



Société de Saint-Augustin.

DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie.

Imprimeurs de l'Université catholique de Lille.

LILLE, RUE ROYALE, 26.

1879.

Les Jésuites et l'éducation.

Ils ouvraient des cours publics de mathématiques dans toutes les villes; et, à Caen, en 1667, une seule classe d'arithmétique et de géométrie, fondée par Louis XIV, comptait quatre cents élèves. Le professeur était un Jésuite, et nous possédons une lettre de félicitations que lui adressa Chamillard, alors intendant de la Basse-Normandie. La France n'était pas plus favorisée que les autres royaumes. Le même accroissement dans les sciences se faisait partout sentir; les Jésuites le portaient avec eux. Ils avaient le génie de l'éducation, ils voulaient qu'elle pénétrât dans toutes les hiérarchies sociales, et qu'elle se répandît sous toutes les formes. Les moyens les plus ingénieux étaient mis en pratique.

» Ils s'improvisaient enfants pour instruire, pour amuser les enfants; et, ainsi que le dit un homme que le ministère de l'instruction publique comptait naguère au rang de ses dignitaires, « ils avaient adopté un système plus en rapport avec les mœurs du siècle. Leurs collèges étaient ouverts à tous les arts d'agrément. L'escrime même n'en était pas bannie.

»Chez eux les études graves devenaient une sorte de récréation... L'histoire, dont il n'était pas encore question dans les collèges de l'Université, s'apprenait surtout par l'inspection des médailles [1]. »

»De l'aveu même de leurs adversaires officiels et de leurs rivaux, les Jésuites ne restaient étrangers à aucune étude, ils en élargissaient même le cadre.

» Pour fortifier la belle latinité ou apprendre aux jeunes gens à vaincre les difficultés de la langue française, ils les convoquaient à de poétiques tournois. Nous avons sous les yeux un recueil de vers composés en 1697 et 1699 par les élèves des pères La Sante et Jouvency. Ces poésies qui ne seraient pas encore aujourd'hui sans attraits, sont signées par Pommereu, Breteuil, Rippart de Monclar, Vérac, Saint-Aignan, Berthier, de Renneville, de Thorigny, d'Eaubonne, de Chauvelin, Riccoboni, Saint-Vallier, de Lamoignon, Château-Renard, Danchet, Coëtlogon et Letellier.

» Le Jésuite devenu régent, n'avait qu'une occupation à laquelle se rapportaient toutes les pensées, tous les actes de sa vie. Il appartenait corps et âme à ses disciples. Ses disciples étaient pour lui

1. Kilian, *Tableau de l'Instruction secondaire*, p. 33.

une affection, une famille, l'univers enfin. Il commençait avec eux les classes élémentaires, il les suivait jusqu'à la rhétorique. Ainsi, au collège de Clermont, auquel Louis XIV donna son nom, le père Porée, dont le plus grand mérite fut, selon la parole de Voltaire, de faire aimer les lettres et la vertu à ses disciples, le père Porée enseigna la rhétorique pendant plus de trente ans. Il compta parmi ses élèves dix-neuf membres de l'Académie française, honneur inouï dans les fastes du professorat.

» En 1650, cette maison possédait deux mille étudiants; en 1675, leur nombre dépassait trois mille. Chaque fin d'année, les Jésuites appelaient leurs élèves à briller sur le théâtre. Les mieux faisants y représentaient des tragédies et des comédies dont les poètes de la Compagnie de Jésus étaient les auteurs. En 1650, ils jouent la tragédie de *Suzanne* devant Louis XIV enfant, qu'accompagnent Charles II d'Angleterre et le duc d'York; le 19 août 1658, c'est *Athalie* en vers latins, cette même *Athalie* qui inspira le chef-d'œuvre de Racine. Le 6 juin 1721, le collège de Louis-le-Grand descendait au Louvre, et Armand de la Trémouille, Louis de Mortemart, Jean de Nicolaï, Armand de Béthune-Charost, Fleurian d'Armenonville, Victor de Rochechouart, Victor Méliant, Jean de Caumont et Gabriel Riquet donnaient devant le roi la première représentation des *Inconvénients de la grandeur.* »

Les Jésuites du collège de Louis-le-Grand, durant près de deux siècles, ont élevé des milliers de sujets, parmi lesquels on comptait la fleur de la noblesse française, et ils prenaient soin de former leur esprit et leur cœur à la religion, aux sciences, et à l'attachement pour le roi.

« On a accusé les Jésuites, dit M. Crétineau-Joly, d'avoir à leur insu, mais par une fausse direction, préparé la jeunesse que les excès de 1793 ont si fatalement immortalisée. Exilés de leurs établissements en 1762, proscrits comme Jésuites en 1764, ils n'assument que jusqu'à cette époque la responsabilité morale de l'éducation. Ce n'est pas lorsqu'ils occupaient le collège de Louis-le-Grand que les Robespierre, les Camille Desmoulins, Fréron, Tallien, Chénier, et tant d'autres y entrèrent. L'Université s'était portée

héritière de l'Institut. Au nom du Parlement de Paris, le président Rolland la mit en possession du collège de Louis-le-Grand. Elle y enseignait à la place des Jésuites; Robespierre et Chénier, Fréron et Tallien furent la première génération qu'elle y forma contre ses prévisions et ses espérances.

»Chose digne de remarque, aucun des disciples de la Compagnie de Jésus ne prit une part coupable aux mesures révolutionnaires. Plusieurs en furent victimes, mais ses apostats eux-mêmes, tels que Cerutti et Raynal ne sanctionnèrent point les crimes de cette époque. »

Loin de former des générations révolutionnaires, les Jésuites opposaient aux doctrines démagogiques un si puissant rempart que beaucoup de grands esprits s'accordent à penser que leur conservation eût empêché le développement et l'explosion de la révolution.

Les philosophes, les historiens, les hommes politiques sont unanimes à déplorer les irréparables résultats de l'expulsion des Jésuites. Nous ne pouvons les citer tous ici et nous nous contenterons de rappeler quelques témoignages des plus remarquables. Le prince de Ligne, dans ses *Mémoires*, affirme que l'on n'eût pas vu :

« Ce maudit esprit d'indépendance et de libre examen bouleverser l'Europe, si l'on eût épargné les Jésuites. »

C'est d'ailleurs un fait historique, que les attentats contre la Compagnie de Jésus ont toujours été les précurseurs et le signal d'horribles tourmentes dont l'Église et l'État sont devenus les victimes. La digue étant rompue, rien ne résiste plus au torrent destructeur. Napoléon I disait :

« Je sais que les Jésuites ont laissé sous le rapport de l'enseignement un très grand vide (1). »

1. *Histoire de Napoléon*, par Amédée Gabourd, p. 227.

Le baron de Bourgoing, diplomate républicain, a laissé cet aveu :

« On ne pourrait jamais croire combien l'éducation de la jeunesse, cette branche essentielle de l'administration nationale, est tombée de mal en pis dès le moment qu'elle a été enlevée aux Jésuites.

» C'est peut-être encore plus à l'abolissement de la Compagnie de Jésus qu'au progrès des lumières qu'on doit attribuer le rapide et facile renversement de l'autorité papale (1). »

Le cardinal Pitra écrit :

« Si quelque chose a retardé le développement de la logique du mal, c'est principalement l'apostolat des écoles chrétiennes, et en première ligne les nombreux et florissants collèges de la Compagnie de Jésus. La meilleure preuve c'est que la débacle révolutionnaire date du grand jour où la philosophie triomphante ferma ces collèges (2). »

Le père Augustin Theiner, de l'Oratoire, dit enfin (3) :

« Le grand et terrible changement que nous remarquons depuis la fin de XVIII[e] siècle dans l'éducation de la jeunesse, ne peut s'attribuer qu'à la suppression de la Société de Jésus.

» Ce fut cette suppression qui entraîna le renversement de toute éducation chrétienne, à laquelle on en substitua une tout athée, qui ébranla l'Église et l'État jusque dans leurs fondements. La destruction de cette illustre Société fut suivie de celle des institutions les plus respectables et les plus saintes. Elles tombèrent avec celle qui avait été leur plus ferme appui. »

Les princes et les hommes d'État reconnaissent si bien l'utilité des Jésuites pour la conservation de l'ordre social, que Fréderic de Prusse, Cathérine de Russie, Marie-Thérèse d'Autriche, etc. refusèrent de

1. *Tableau de l'Espagne moderne*, T. I, p. 318.
2. *Examen critique des lettres de l'abbé Gaume*. Appendice XC. VII.
3. *Histoire des Institutions d'éducation ecclésiastique*. T. I, p. 374 et seq.

céder à l'esprit de secte, lorsque la Compagnie de Jésus fut abolie, et la conservèrent dans leurs États. Cette dernière ne les abandonna enfin que vaincue par les obsessions de son fils.

Le fameux duc de Parme, Alexandre Farnèse écrivait à Philippe II, en 1580 :

« Sire, Votre Majesté désirait que je fisse construire une citadelle à Maëstricht, mais j'ai pensé qu'un collège de Jésuites serait plus propre à défendre les habitants contre les ennemis de l'autel et du trône : je l'ai bâti (1). »

Le prince de Talleyrand disait au roi Louis XVIII :

« Sire, Votre Majesté espère se maintenir aux Tuileries, il importe donc de prendre ses précautions. Une sage et forte éducation peut seule préparer les générations nouvelles à ce calme intérieur dont chacun proclame le besoin. Le remède le plus efficace pour y arriver sans secousse, c'est la reconstitution légale de la Compagnie de Jésus (2). »

Enfin, le roi de Sardaigne, Charles-Albert, fondant six collèges de Jésuites dans ses États (Turin, Gênes, Nice, Chambéry, Alexandrie, Cagliari), s'exprimait en ces termes :

« J'ai fondé sur les frontières de mon royaume six collèges de Jésuites, parce que je compte plus sur un collège que sur une citadelle pour la sûreté de mes États (3). »

« Les Jésuites avaient le grand art, dit le général Dumouriez, d'élever l'âme de leurs disciples par l'amour-propre, et d'inspirer le courage, le désintéressement et le sacrifice de soi-même (4). »

L'excellence de l'éducation donnée par les Jésuites

1. Crétineau-Joly. *Histoire de la Compagnie de Jésus*. T. II, p. 215.
2. Ibid.
3. *Des Jésuites*, par le comte de Peyronnet, p. 225.
4. *Mémoires*.

est attestée par les ennemis mêmes de cette illustre Société. Voltaire écrivait à Thiriot :

« Plût à Dieu que je méritasse leurs éloges ! Assurez-les de mon attachement inviolable pour eux, je le leur dois, ils m'ont élevé ; c'est être un monstre que de ne pas aimer ceux qui ont cultivé notre âme. »

Dans son ouvrage *La destruction des Jésuites* (p. 42-43), le philosophe d'Alembert trace ces lignes :

« Louis XIII qui régna après Henri IV, ou plutôt Richelieu, qui régna sous son nom, continua de favoriser les Jésuites ; il pensait que leur zèle et leur conduite régulière serviraient tout à la fois d'exemple et de frein au clergé, et que la permission d'enseigner qu'on leur accordait et dont ils s'acquittaient avec succès, serait pour les Universités un objet d'émulation.

» Ce grand ministre ne se trompait pas. On ne peut disconvenir que les Jésuites, et surtout ceux de France n'aient produit un grand nombre d'ouvrages utiles pour faciliter aux jeunes gens l'étude des lettres, ouvrages dont les Universités mêmes ont profité...

» Ajoutons, car il faut être juste, qu'aucune société religieuse, sans exception, ne peut se glorifier d'un aussi grand nombre d'hommes célèbres dans les sciences et dans les lettres... Les Jésuites se sont exercés avec succès dans tous les genres, éloquence, histoire, antiquités, géométrie, littérature profonde et agréable ; il n'est presque aucune classe d'écrivains où elle ne compte des hommes de premier mérite ; elle a même eu de bons écrivains français, avantage dont aucun ordre ne peut se glorifier. »

On sait quelle estime gardaient pour leurs anciens maîtres, les élèves des Jésuites. Tous étaient fiers d'avoir eu pour professeurs des hommes éminents dont les plus grands esprits recherchaient le commerce, dans ce grand collège qui, selon l'expression du cardinal Maury,

« ... était un point central attirant l'attention des meilleurs écri-

vains et des personnes distinguées de tous les rangs... une espèce de tribunal permanent de littérature, que le célèbre Piron, dans son style emphatique, avait coutume d'appeler *la chambre ardente des réputations littéraires*, toujours redouté par les gens de lettres, comme la source principale et le foyer de l'opinion publique dans la capitale ([1]). »

Pour ne citer qu'un nom, rappelons que le grand Corneille, ce créateur de la tragédie française, couronné de lauriers, se souvenait avec reconnaissance des mains qui avaient dressé les siennes à les cueillir. Il consigna ses sentiments de gratitude en tête d'un exemplaire de ses ouvrages, gardé soigneusement dans la bibliothèque de Louis-le-Grand.

PATRIBUS SOCIETATIS JESU
COLENDISSIMIS PRÆCEPTORIBUS SUIS
GRATI ANIMI PIGNUS
D. D. PETRUS CORNEILLE.

Dii majorem umbris tenuem et sine pondere terram qui præceptorem sancti voluere parentis esse loco.

L'illustre défenseur de Louis XVI, M. de Sèze visita Saint-Acheul :

« Je n'ai pas oublié, dit-il aux Pères, que je dois mon éducation aux Jésuites. »

Et, après cette visite, il écrivait à un de ses amis :

«Les excellentes gens que ceux que j'ai vus et qui me rappelaient si vivement ma jeunesse ! Que de vertus ! que de courage ! que de patience ! que de bonté ! et que d'esprit et de grâce dans cette bonté ! etc.»

Dans sa lettre 50e, Descartes avait dit :

«Comme la philosophie est la clef des autres sciences, je crois qu'il est utile d'en étudier le cours entier comme il s'enseigne dans les

1. *Éloge de Radovillers.*

écoles des Jésuites. Je dois rendre cette justice à mes anciens maîtres, de dire qu'il n'y a aucun lieu où je juge qu'elle s'enseigne mieux qu'à la Flêche. »

L'illustre astronome Lalande a écrit :

«Parmi les calomnies absurdes que la rage des protestants et des Jansénistes exhala contre eux, je remarquai la Chalotais qui porta l'ignorance ou l'aveuglement jusqu'à dire dans son réquisitoire, que les Jésuites n'avaient pas produit de mathématiciens. Je faisais alors la table de mon astronomie ; j'y mis un article sur les Jésuites astronomes; le nombre m'étonna. J'eus occasion de voir la Chalotais à Saintes le 20 juillet 1773, je lui reprochai son injustice: il en convint. Il fut assassiné le 20 juillet 1774. Les crimes sont presque toujours punis.

Raro antecedentem scelestum
Deseruit pede pœna claudo. "

Deslandes, commissaire de la marine, à Brest, convenait que:

« Les Jésuites ont procuré d'excellents professeurs de mathématiques à la marine (1). »

Chaptal, cet illustre savant qui fut ministre de Napoléon, a rendu hommage au mérite des Jésuites dans son *Rapport et Projet de loi sur l'Instruction publique* (2).

« L'établissement de la Société des Jésuites a donné aux sciences et aux lettres un appui dont elles avaient manqué jusqu'alors. Les méthodes d'enseignement se perfectionnaient par les leçons d'une expérience journalière : les collèges que cette société multiplia présentaient partout des moyens faciles à tous ceux qui voulaient s'instruire, et de tous ces foyers d'étude et de lumière, on vit sortir cette étonnante génération d'hommes éclairés qui a mérité à son siècle le nom de siècle des talents et des lumières. »

1. Lettre sur la construction des navires, 1748.
2. Paris an XII.

M. de Lally-Tolendal s'exprime ainsi dans son *Éloge de Séguier :*

« Ce sont les Jésuites qui ont le mieux entendu l'art d'appliquer la jeunesse, de l'attacher à l'étude, et de favoriser ses progrès : les talents de leurs maîtres, les succès des élèves donnaient une renommée transcendante à leurs écoles, et y attiraient l'élite de la jeunesse de chaque pays. Des professeurs tels que les pères Porée, Jouvency, Brumoy ; des élèves tels que le grand Condé et Voltaire recommandent bien une école... Chez les Jésuites, l'enseignement avait moins qu'ailleurs d'aspérités pédantesques, et ils ne refusaient pas à de jeunes esprits les délassements qui pouvaient les éclairer sous la forme de jeux, même proscrits ailleurs ; en un mot, l'enseignement des Jésuites, de tous, était le mieux entendu, comme le mieux pratiqué... En élevant des chaires rivales de l'Université, ils établirent une émulation très favorable à l'éducation, comme l'est toute concurrence : le monopole est la mort de tout, et le monopole de l'éducation détruit l'émulation. »

Mais, le témoignage le plus remarquable en faveur de l'éducation telle que les Jésuites la comprennent et la pratiquent a été laissé par le comte Joseph de Maistre. Interrogé par le ministre de l'instruction publique de Russie, sur ce qu'il pensait d'un projet de réforme de l'instruction dans ce pays, l'illustre penseur répondit par quelques lettres dont nous citerons le passage le plus important :

« On dit: L'enseignement des Jésuites ne suffit plus à l'état actuel des sciences: ils tiennent aux anciennes méthodes, qui sont insuffisantes. Elles donnent trop à la littérature, et pas assez aux sciences. Tout se réduit donc à un problème d'éducation qu'il s'agit de résoudre. Mais quel homme d'État osera, pour le résoudre, se séparer de l'expérience ?

» Je me représente les anciens et les nouveaux instituteurs sous l'emblème frappant de deux compagnies d'alchimistes dont l'une se vante de faire de l'argent, et en fait réellement pendant trois siè-

cles, à la face de toute l'Europe, au point que toute notre vaisselle en vient en grande partie. L'autre bande arrive et dit qu'elle sait faire de l'or, que l'ancienne alchimie ne suffit pas au besoin de l'État; en conséquence elle demande d'être substituée à l'ancienne compagnie et d'être mise en possession des laboratoires, vases et ustensiles de sa rivale.

» La réponse saute aux yeux: Point de difficulté, messieurs, *quand vous aurez fait de l'or;* mais c'est de quoi il s'agit, montrez-nous d'abord le culot au fond du creuset, après quoi vous demeurerez seuls en place; car il est bien certain que l'or vaut mieux que l'argent.

» Les Français, qui aiment les grandes entreprises, firent l'expérience en question en 1762. L'opération, après quelques années, a produit, au lieu d'or, une vapeur pestilentielle qui a suffoqué l'Europe; on sera plus heureux, sans doute, en Russie, je veux le croire, Monsieur le comte, mais cependant, allons doucement et regardons prudemment dans le creuset.

» On a rempli les journaux de dissertations pour prouver qu'un seul théâtre dans une ville *a de grands inconvénients* et qu'il en faut plusieurs pour maintenir, parmi les *salutaires* artistes une émulation infiniment utile au plaisir public. Serait-ce trop attendre de la sagesse du gouvernement qu'il daignât adopter, pour le perfectionnement du premier des arts, celui de former les hommes, ce même moyen dont on a cru devoir faire usage en certains pays pour maintenir et avancer même la perfection de l'art scénique! *Tout monopole est un mal,* Monsieur le comte, *et la conscience universelle le sent si bien, que le mot de monopole est une injure.* Or, l'État établit volontairement un monopole, lorsqu'il accorde un privilège exclusif qui n'est que la *permission de mal faire en se faisant payer davantage.* Pourquoi donc votre sage gouvernement voudrait-il s'exposer à courir ce risque dans un ordre de choses si important! Lorsque les Jésuites se présentèrent jadis en France, l'Université de Paris ne manqua pas de s'opposer de toutes ses forces à leur établissement, en vertu de cette jalousie trop naturelle à notre espèce imparfaite. Mais le gouvernement se garda bien d'écouter l'Université, et encore plus de lui soumettre les Jésuites, ce qu'il aurait regardé comme un pas de clerc des plus lourds; il maintint les deux établissements dans une parfaite indépendance respective. Il les protégea de front,

et se procura ainsi deux institutions excellentes au lieu d'une mauvaise.

»C'est précisément ce qu'il faut faire en Russie, et le gouvernement doit d'autant moins balancer, qu'il ne s'agit, du moins extérieurement, d'aucune différence importante entre les deux systèmes. Les nouveaux instituteurs ne disent point qu'il faille négliger la religion, la philosophie morale, les langues savantes et la littérature. Les Jésuites, de leur côté, ne croient pas qu'il ne faille étudier, ni la chimie, ni l'histoire naturelle, ni la botanique, etc. Les deux partis ne diffèrent que sur la coordination de ces différentes connaissances, sur leur importance respective, et sur le temps le plus propre pour s'y livrer. Le gouvernement peut donc demeurer spectateur tranquille, sûr d'avoir tout à gagner et rien à perdre par l'émulation des deux systèmes. Mais prenez-y bien garde, Monsieur le comte, et c'est ici que votre sage ministère peut être de la plus grande utilité à votre patrie. Les duels d'opinion entre les corps ressemblent quelquefois aux véritables duels entre particuliers. On s'étonne de voir deux hommes furieux chercher à se donner la mort *pour un mot.* Il ne s'agit presque jamais d'un mot, Monsieur le comte, il s'agit d'une haine profonde et de quelque chose de caché dont ils ne parlent point. Croyez, de même, qu'entre les Jésuites et leurs ardents adversaires il ne s'agit nullement de chimie ou de botanique, objets que les premiers ne haïssent point et dont les seconds s'embarrassent fort peu. Il s'agit de quelque chose de bien plus important, mais qu'on ne nomme point. — Que l'Église et l'État se tiennent sur leurs gardes. Assez d'hommes instruits les ont suffisamment avertis.

» Une mesure infiniment sage, un véritable coup d'État serait de rendre aux Jésuites une académie à Polotsk, comme ils l'avaient à Wilna, en lui attribuant tous les privilèges des Universités, et nommément celle de Wilna. Les deux établissements marcheraient ensemble, et l'émulation entre eux pourrait s'élever jusqu'à l'antipathie non seulement sans inconvénient, mais avec un très grand avantage pour l'État, qui n'a certainement aucune raison de se refuser à une expérience qui promet infiniment et qui ne lui coûtera rien ; ceci surtout doit être remarqué.

» En attendant, vous ne pouvez rendre un service plus essentiel à votre patrie que celui d'engager Sa Majesté Impériale à prononcer

enfin l'indépendance absolue des Jésuites à l'égard de l'Université de Wilna. Jusqu'à l'époque de cette mesure, également commandée par la justice et la politique, ils ont les mains à demi liées et ne seront jamais en paix. Sa Majesté Impériale doit être parfaitement tranquille sur les suites de cette indépendance, et il serait bien à désirer que dans toutes les affaires elle eût la même sûreté. Elle a, en effet, une certitude parfaite de savoir dans très peu de temps à quoi s'en tenir sans qu'il soit possible de la tromper, puisqu'elle a, de son côté, le seul conseiller de l'univers qu'il ne soit pas possible de tromper, *l'amour paternel.*

» Que Sa Majesté laisse marcher de front pendant quelque temps les deux systèmes. Bientôt elle verra de quel côté penchent les pères de famille, et elle sera aussi sûre de savoir la vérité que si Dieu même la lui avait dite. Je ne sais si, sur ce point, il est possible de tromper *un père,* mais je sais bien qu'il est impossible d'en tromper plusieurs. Le plus mauvais père même cherche toujours à donner le meilleur maître à son fils. Diderot fut surpris un jour faisant lire l'Évangile à sa fille : *Eh ! que peut-on lui faire lire de mieux ?* dit-il à son ami qui lui témoignait sa surprise.

» Espérons que l'excellent ministre auquel s'adressent ces pensées est destiné à dissiper en tout ou en partie ces ténèbres qui voilent les vérités les plus palpables et les plus essentielles ! Quel spectacle ! Monsieur le comte : d'un côté des religieux graves et savants qui, depuis quarante ans, n'ont fait et enseigné que le bien sous les yeux de la Russie entière, se rappelant sans cesse leurs devoirs envers l'État, se rappelant constamment leur serment russe et plaçant avant tout la langue russe qu'ils mettent à côté de la langue latine, base de leur enseignement. Et de l'autre, une académie polonaise dans l'ivresse (naturelle et raisonnable, si l'on veut) de sa propre langue, qui attaque les Jésuites sur leur attachement à ses anciennes habitudes et veut leur arracher une grammaire qui la choque pour lui substituer la sienne.

» Et le gouvernement Russe, *dans ces circonstances,* balance entre les deux corps et penche même pour l'académie polonaise ! Quel est donc ce sortilège, Monsieur le comte, et par quelle inexplicable fatalité les gouvernements n'aiment-ils plus que ce qui doit les perdre et ne haïssent-ils plus que ce qui peut les sauver ?

» J'ai achevé ma tâche, Monsieur le comte, en mettant sous vos

yeux les réflexions que m'a inspirées le grand sujet de l'éducation publique dans votre patrie. Je tiens à elle par les liens les plus forts de la reconnaissance et de l'amitié. Je n'ai pas d'autres moyens d'acquitter la dette de mon cœur, et je suis sûr, au moins, de n'avoir pas écrit un mot qui ne m'ait été dicté par ma conscience. Je m'estime heureux, Monsieur le comte, de pouvoir en même temps vous donner la preuve la moins équivoque de la profonde confiance que m'inspire votre caractère, auquel personne ne rend un plus sincère hommage que moi.»

Forcés par l'évidence des faits de convenir de l'éminente supériorité de l'enseignement donné par les Jésuites, les ennemis de ces religieux se sont retranchés derrière une objection qu'il nous sera facile de détruire. Ils ont prétendu que l'ancienne Compagnie avait emporté dans la tombe le secret de ses succès et que la Compagnie ressuscitée n'avait pas reconquis le sceptre de l'enseignement. Le baron Dupin disait au Sénat, le 25 février 1870 :

« M. Royer-Collard, convaincu de la grandeur de l'université et de son incontestable supériorité, me disait après 1830, à propos des Jésuites : « Ils n'auront jamais que de misérables professeurs (1). » Les Jésuites ont fait mentir le pronostic. Ils ont tout doucement trouvé et formé de bons professeurs, l'abbé Moigno, par exemple, un de nos meilleurs mathématiciens, à la faveur de cette règle remarquable de leur Institut qui leur permet d'interroger les vocations, de choisir les aptitudes et d'attribuer à chacun la fonction pour laquelle il est le plus propre. On ne sait pas à quels résultats on peut arriver avec ce système. On a pu remarquer en effet que ces instituteurs qu'on regardait comme incapables d'engager la concurrence avec l'université ont présenté aux examens

1. M. Royer-Collard écrivait plus tard au père de Ravignan, lorsque ce religieux fit paraître son livre *De l'Existence et de l'Institut des Jésuites.* " Votre éloquent plaidoyer pour l'Institut des Jésuites me fait comprendre l'énergie de cette création extraordinaire et la puissance qu'elle a exercée : Autant qu'on peut comparer les choses les plus dissemblables, on pourrait dire qu'à la distance de la terre au ciel Lycurgue et Sparte sont le berceau de Saint-Ignace. Sparte a passé, les Jésuites ne passeront pas.

pour l'admission à nos écoles spéciales, l'École polytechnique, Saint-Cyr, l'École navale, des sujets qui ont obtenu les premiers rangs dans le classement et ont fait des officiers des plus distingués (1). »

Depuis 1830, les Jésuites n'ont pas cessé de mériter les témoignages que nous citons, ils n'ont pas

1. Les succès des Jésuites n'ont fait que s'accentuer sur ces points, les documents publics en font foi. Mais ce n'est pas seulement au point de vue des sciences mathématiques que leur supériorité est incontestable, c'est aussi dans les autres branches de l'enseignement. La lettre suivante, citée par l'*Univers* du 2 décembre 1875, en fait foi :

Poitiers, 27 novembre.

Monsieur le rédacteur,

Il y a quelque temps, le journal de M. Gambetta, la *République française, avait pris la peine* de s'occuper de la faculté de droit de Poitiers et de ses étudiants.

Suivant M. Gambetta, — ou suivant son correspondant plus ou moins bien renseigné, — la dite école comprenait deux sortes bien distinctes d'étudiants : les lycéens et les Jésuites. Les seconds *n'étaient bons à rien*, et n'obtenaient aucune palme ; les premiers seuls cueillaient tous les lauriers.

Or, la distribution des prix pour les concours de droit de l'année scolaire 1874-1875 ayant eu lieu jeudi dernier, nous voyons dans le rapport de la faculté de droit :

1° Qu'en 3e année, le 2e prix de droit français et le 2e prix de droit romain ont été décernés à un ancien élève des Jésuites, M. Vacher-Lapouge.

2° Qu'en 2e année, sur 4 nominations, *deux* appartiennent à d'anciens élèves des Jésuites, — la 2e médaille à M. Auguste de la Lande ; la 1re mention honorable à M. René Vallette.

3° Enfin, en première année, TOUTES les nominations (2 médailles et 3 mentions) ont été obtenues par d'anciens élèves des Jésuites :

La 1re médaille à M. Paul Mérine.
La 2e — à M. de la Borderie.
La 1re mention à M. de Villèle,
La 2e — à M. P. Besson.
La 3e — à M. C. Veillard.

Il est inutile, je crois, d'ajouter à ces faits un seul mot de commentaire. J'ai voulu seulement repousser une allégation doublement injurieuse et calomnieuse pour les élèves des Jésuites, dont le journal de M. Gambetta veut faire des ignorants et des ennemis de leurs camarades d'études. De l'accusation d'ignorance, je crois avoir fait justice par les chiffres que je vous ai mis sous les yeux. Pour ce qui est de cette prétention à diviser les élèves en deux camps, je puis vous affirmer qu'il n'y entre les élèves des Jésuites et autres établissements religieux, et ceux du lycée, qu'une louable émulation et point d'animosité.

La conscience publique fera justice des agissements de cette feuille, qui accuse si souvent l'*Univers* d'exciter les citoyens à la haine les uns des autres.

Veuillez agréer, etc,

UN ÉTUDIANT EN DROIT
de la faculté de Poitiers.

cessé de former des professeurs éminents dignes de leurs devanciers, les Joubert, les Secchi et cent autres soutiennent glorieusement le drapeau de l'enseignement religieux.

A propos du père Secchi, on lit dans le *Propagateur du Nord* du 19 avril 1873 :

« La commission internationale du mètre, qui a terminé, comme on le sait, ses travaux samedi dernier, a émis le vœu qu'un bureau international des poids et mesures soit créé à Paris pour s'occuper de la vérification des prototypes internationaux de la fabrication, de la comparaison et de la vérification des étalons, que d'autres pays pourront demander.

» Le père Secchi a dîné avant-hier chez M. Thiers. Tous les honneurs ont été pour l'illustre religieux, délégué à la Commission par le pape.

» On se rappelle que l'ingénieuse machine de l'astronome romain déstinée à mesurer et à noter les plus légères variations de l'atmosphère, obtint le grand prix à l'exposition de 1867.

» Le président de la République s'est, pendant tout le dîner, entretenu avec le savant Jésuite qu'il avait placé à sa droite. Ceux qui avaient la bonne fortune d'entendre cette grave et curieuse causerie ne pouvaient s'empêcher d'admirer la précieuse lucidité avec laquelle le père Secchi expose les découvertes de la science contemporaine, l'entrain et l'érudition incomparables qu'il apporte dans les questions d'art, d'archéologie et d'histoire.

» Le père Secchi part demain pour Rome, remonter à son observatoire ; il retourne à ses chères expériences et à ces leçons où le révérend père initie d'une façon si libérale la jeunesse romaine à tous les secrets, à toutes les découvertes de la science moderne. »

CHAPITRE II. — SUCCÈS DES JÉSUITES MODERNES DANS L'INSTRUCTION DE LA JEUNESSE.



A vérité de ce que nous venons de dire se trouve amplement démontrée par les documents suivants, publiés par le *Figaro* du 2 juin 1879 :

Dans son discours d'Épinal, M. Jules Ferry disait :

« *Ce que nous visons, ce sont uniquement les Congrégations non autorisées, et parmi elles, je le déclare bien haut, une Congrégation qui, non seulement n'est pas autorisée, mais qui est prohibée par toute notre histoire, la Compagnie de Jésus. Oui, c'est à elle, Messieurs, que nous voulons arracher l'âme de la jeunesse française.* »

Puisque les Jésuites sont les premiers à la peine, il est juste qu'ils soient les premiers à l'honneur.

Voilà pourquoi nous les plaçons en tête des autres congrégations.

Le nombre est grand, en France et à Paris, des familles qui connaissent leurs collèges, les magnifiques établissements de Vaugirard, de la rue Lhomond, de la rue de Madrid. Aussi, que de cœurs serrés, quand on apprit que comme autrefois les compatriotes de Virgile, les pères Jésuites allaient entendre la sinistre injonction :

Veteres migrate Coloni.

Ainsi donc, le travail sans trêve d'un tiers de siècle serait perdu pour eux ! Ces maisons élevées avec tant de patience et de dévouement, où ils avaient dépensé leur activité, leur intelligence, où ils avaient mis toute leur âme, pouvaient se fermer derrière des exilés !

La douleur des catholiques a été immense. Elle a un grand retentissement dans le pays.

Si fort qu'on soit, si habitué qu'on puisse être à vivre au milieu des menaces de persécution, on n'en est pas moins homme,et il est bien permis, même à des religieux, de ressentir quelque émotion, à l'approche des iniquités, quand on leur crie que l'heure

a sonné de la spoliation de leurs droits de citoyens, et qu'il n'est plus de liberté pour eux.

Ces sentiments émus, nous les trouvons dans la page suivante, écrite par un des pères de la rue Lhomond à un de nos amis :

« Pardonnez-moi, monsieur, je vous en prie, cette si longue lettre dont je suis honteux. En prenant la plume, je ne me doutais pas de ce qu'elle allait faire. Hélas! je suis plein de mon sujet. Avant de me mettre à vous répondre, j'ai voulu parcourir nos longs corridors.

» En voyant d'un côté les noms des victoires du pays, de l'autre ceux de 96 élèves morts pour en venger la défaite; et au dessus cette parole des Machabées :

« *Mieux vaut pour nous mourir que voir la ruine de notre patrie et des choses saintes !* »

» Je sentis ma gorge se serrer. Je pensais à tous ces enfants que nous avons connus, aimés, nos enfants à nous qui avons quitté nos familles pour eux : je montai dans ma chambre et je me mis à vous écrire.

» Du bureau où je trace ces lignes je vois nos 400 élèves jouer et travailler en paix. Ils ont foi dans la France, ils la connaissent assez ; ils l'aiment trop pour la croire capable d'une pareille erreur. On prie beaucoup pour eux et pour nous. Je compte sur la parole de Jésus-Christ que celui qui priera sera exaucé. J'ai foi aussi dans l'avenir de notre pays. Je ne puis croire que Dieu eût fait ces braves cœurs de jeunes gens qu'il nous envoie de toutes parts, *plus nombreux déjà pour l'an prochain que jamais*, s'il voulait le perdre. »

Non, certes. Le patriotisme d'un ministre défie toute appréciation : je parierais néanmoins pour celui du Jésuite.

Une larme coule et ne se trompe pas. Que le révérend père se rassure ! M. Jules Ferry n'est pas la clef de voûte du ministère, mais plutôt sa lézarde.

Savent-ils bien d'ailleurs, ces messieurs, jusqu'où vont porter leurs coups ?

28 COLLÈGES ET 60,000 ÉLÈVES.

Voici un curieux tableau que nous sommes les premiers à donner : c'est la statistique exacte des écoles qui sont tenues, en

France, par les pères Jésuites, et des élèves qui ont passé chez eux depuis 1850.

Tableau statistique des Écoles des pères Jésuites.

	DATE de FONDATION.	NOMBRE DES ÉLÈVES	
		En 78—79.	Depuis la fondation.
Alger	1872	200	500
Amiens	1850	596	.4,000
Avignon	1850	400	3,500
Bordeaux	1850	550	3,500
Boulogne	1871	350	950
Brest	1872	230	400
Dijon	1873	192	289
Dôle	1850	473	2,500
Iseure	1852	450	2,500
Le Mans	1870	475	1,366
Lille	1872	512	1,200
Lyon	1871	350	1,400
Marseille	1873	226	350
Mongré	1851	300	2,000
Montauban	1850	450	2,500
Montpellier		226	250
Oran	1851	175	900
Paris { Ste-Geneviève	1854	400	4,367
Paris { Saint-Ignace	1874	720	800
Paris { Vaugirard	1852	670	4,500
Poitiers	1856	390	3,000
Reims	1874	260	300
Saint-Affrique	1850	450	2,500
Saint-Étienne	1850	300	2,000
Sarlat	1850	325	2,500
Toulouse { Immaculée-C.	1872	200	500
Toulouse { Sainte-Marie	1850	550	4,900
Tours	1872	235	400
Vannes	1850	489	4,587
TOTAL		11,144	58,459

Bacheliers depuis dix ans . **6,878.**

Pour les bourses accordées aux élèves, comme pour les aumônes, nous aurions bien des choses à dire, mais la main gauche doit ignorer ce que la droite donne. Nous demandons seulement aux

maires républicains des trois arrondissements de Paris où se trouvent les établissements des Jésuites, de s'informer des infortunes qu'ils secourent et des mansardes visitées par eux.

Malgré leur prospérité, ces établissements n'amassent pas. La plupart ont des dettes énormes au Crédit Foncier. Le collège Sainte-Geneviève, rue Lhomond, paie à lui seul plus de 50,000 francs d'intérêts annuels.

Cela se comprend. Presque toutes les maisons des Jésuites furent livrées à un pillage réglé sous la Commune, après avoir été transformées en ambulances pendant la guerre. Il fallut assainir, réparer, construire, et, pour cela, emprunter.

«Nos dettes payées, nous disait un père, nous abaisserons graduellement le prix des pensions qui finira par être si minime que cela ressemblera à la gratuité. *On le sait, et c'est peut-être la raison de bien des choses.* »

Il ne faut pas s'étonner de ces prospérités et de ces vastes projets. Les Jésuites n'ont à payer ni professeurs, ni surveillants, ni directeurs.

Un Jésuite coûte mille francs par an en province; un peu plus à Paris, nourriture, vêtements, entretien. Quand il passe d'une maison à une autre, il emporte son crucifix, son bréviaire, la chemise et l'habit qu'il a sur lui, ses manuscrits, s'il en a, et c'est tout. En arrivant à sa destination, il trouve un trousseau plus ou moins à sa taille.

QUELQUES NOMS PROPRES.

Quels sont donc ces hommes si étrangers, ces pauvres volontaires, au milieu d'une société raffinée à l'excès ? Nous allons vous en nommer quelques-uns :

Le père Turquand, officier d'artillerie, sorti de l'École polytechnique ;

Le père de Plas, ancien capitaine de vaisseau, commandeur de la Légion d'honneur ;

Le père de Benazé, ingénieur des constructions navales, décoré à vingt-sept ans (École polytechnique) ;

Les pères d'Esclaibes, de Bussy, ingénieurs des mines (École polytechnique);

Le père Jomand, ingénieur des ponts-et-chaussées (École polytechnique);

Les pères Jules de Lajudie, Perron, capitaines d'état-major ;

Le père de Montfort, capitaine du génie, décoré (École polytechnique) ;

Les pères Henri de Saune, Escoffier, officiers de chasseurs ; les pères Saussier et Bernière, enseignes de vaisseau ;

Les pères Grange, sous-lieutenant d'infanterie ; Mauduit, capitaine, et Wibaux, lieutenant aux volontaires de l'Ouest.

La liste serait longue des anciens élèves des Écoles du gouvernement, les Mines, l'École polytechnique, Saint-Cyr qui se sont réfugiés dans la Compagnie.

Si vous voulez des savants de premier ordre, voici de quoi satisfaire les plus difficiles des radicaux :

Le père Joubert, le célèbre professeur de mathématiques, doyen de la Faculté des sciences à l'Université catholique, sorti avec le no 1 de l'École normale supérieure ; les pères Olivaint, Verdière, Chartier, Le Gouis, Pharou ont passé par la même École.

Ce n'est pas tout ; il y a encore les Jésuites qui ont été décorés, étant déjà dans la Compagnie :

Les pères Parabère, officier de la Légion d'honneur, après avoir servi comme aumônier en Crimée, en Afrique, en Italie ; Gloriot, Ferrand, chevaliers pour leurs services en Crimée ; Brumault, pour son orphelinat en Algérie ; Guzzy, décoré en 1878 pour ses services à la prison de Toulouse ; Couplet, comme père recteur du collège Saint-Clément de Metz ; Martin, pour ces travaux d'archéologie ; Secchi, officier de la Légion d'honneur pour son météorographe ; Quenille, comme aumônier.

Inutile de dire que les légionnaires ne portent pas leurs insignes... par simple humilité. Il se présente pourtant certaines grandes occasions où on sent qu'il faut faire un peu plus de toilette. C'est ce qui est arrivé récemment à la rue Lhomond.

Les pères de la rue des Postes sont membres fondateurs de la *Société de Sauvetage maritime*. Ils avaient reçu une invitation pour assister à l'assemblée générale.

Le père recteur de l'École Sainte-Geneviève, à qui la carte était adressée, délégua à sa place le père de Benazé, l'ancien ingé-

nieur dont nous avons déjà parlé, et lui fit acheter du ruban rouge, pour orner, ce jour-là, sa boutonnière.

Quand le Père rentra à la rue Lhomond, on lui demanda s'il avait vu l'amiral La Roncière.

— Mais parfaitement, répondit-il, je suis allé le saluer ; l'amiral m'a beaucoup regardé...

— Lui avez-vous dit au moins votre nom ?

— Je l'ai oublié.

Si le hasard met ces lignes sous les yeux du président de la Société de Sauvetage, il reconnaîtra l'authenticité de l'anecdote et apprendra ainsi le nom de ce religieux dont la figure l'intriguait et qu'il avait connu autrefois sous le frac brodé d'or des ingénieurs des constructions navales.

L'ÉCOLE DE VAUGIRARD.

Les études, sous la vigoureuse impulsion du père Olivaint, devinrent très florissantes à Vaugirard. Saint-Marc Girardin, Patin, Egger et Wallon, laissèrent rarement passer une session d'examens sans féliciter publiquement quelques-uns des élèves présentés au baccalauréat. Emile Saisset, lui-même, l'année qui précéda sa mort, couvrit d'éloges un de ces jeunes candidats et voulut confier aux pères son propre neveu. Enfin, le vieux doyen de la Faculté des lettres, Victor Leclerc, transmettait souvent ses félicitations au père Olivaint.

C'est une tradition séculaire que les pères continuent. Quand Voltaire était en rhétorique au collège Louis-le-Grand, en 1711, il avait deux professeurs: le père Le Jay *faisait* le latin, et le père Porée, le français.

« Rien n'effacera dans mon cœur, écrivait-il longtemps après, la mémoire du père Porée... Jamais homme ne rendit l'étude et la vertu plus aimables. Les heures de ses leçons étaient pour nous des heures délicieuses. »

On travaille ferme à Vaugirard, mais on y est gai et l'on s'y amuse. C'est de ce collège que M. Legouvé parlait à la distribution des prix de l'École Monge : « Allez chez les Jésuites ; vous les trouverez retroussant leur soutane pour courir avec leurs élèves ; il faut leur prendre l'éducation des jambes. »

Les jeux, les amusements, occupent, en effet, une place importante dans l'éducation des pères Jésuites. Ils s'intéressent autant

à la cour de récréation qu'à l'étude. Les surveillants entraînent les enfants aux jeux avec la même ardeur qu'ils déploient pour les stimuler au travail. Les pères de Nadaillac et Rousseau, deux surveillants, ont écrit l'histoire des jeux !

On se souviendra toujours à Vaugirard du père Arnold, l'organisateur du jeu des échasses. Il avait fait de sa cour — la 3e division — un vrai camp. Bataillon, compagnies, tambours, clairons, drapeaux, chirurgiens, rien n'y manquait. Quand la saison ramenait le jeu des échasses, c'était plaisir de voir ces gamins de douze ans se livrer, sous sa direction, à des évolutions savantes, emporter des positions, défendre, enlever des drapeaux, haletants, inondés de sueur. Plus d'un héros mordait la poussière ; parfois on avait à déplorer un pied foulé, une bosse au front. La fureur du jeu ne s'apaisait pas pour si peu de chose, et les plus graves témoins de ces bruyantes scènes se passionnaient à leur tour.

Un jour, un brave général dont le fils se distinguait dans la mêlée, se surprit à commander un mouvement, et Mgr Darboy présidant une autre fois ces tournois d'écoliers, après avoir distribué des croix de papier doré aux vainqueurs, s'étonna joyeusement d'être, par acclamation, décoré lui-même.

L'organisateur de ces joyeuses mêlées, le père Arnold, aumônier militaire, pendant la guerre, périt dans l'explosion de la citadelle de Laon (sept. 1870).

Les surveillants ! Ce ne sont plus là les souffre-douleurs des collèges et des lycées, mais des hommes graves, distingués, qu'on emploie là ou ailleurs, que leur importe !

Le recteur actuel de la rue des Postes y avait été surveillant d'une cour, lorsqu'il fut nommé recteur de l'école de la rue Lhomond.

Mais, revenons à Vaugirard.

Tous les ans, le collège se rend à Chartres, en pèlerinage. A la gare, on se met en ligne ; les vingt-quatre tambours de l'école, les clairons, la fanfare, sonnent la marche, et la jeune troupe gagne l'antique cathédrale, au milieu d'une haie d'habitants surpris et charmés.

Pendant le siège de Paris, une ambulance fut établie dans la grande salle qui sert aux séances académiques et aux distributions de prix. Cent vingt lits y furent disposés. Là, on vit surtout se dévouer deux pères, tous deux anciens officiers de marine. L'un avait été major de la flotte ; l'autre sorti de l'École polytechnique et an-

cien lieutenant de vaisseau, se nommait le père Alexis Clerc, une des victimes de la Commune.

Les élèves de Vaugirard ont grandement payé leur dette à patrie et à la science. Un des derniers, mort malheureusement à la fleur de l'âge, est le célèbre explorateur de l'Afrique centrale, Victor de Compiègne.

L'ÉCOLE SAINT-IGNACE.

Des trois établissements d'instruction que dirigent les Jésuites dans la capitale, le plus parisien est l'externat Saint-Ignace, situé entre les rues de Madrid et de Vienne.

Depuis bien des années, les nombreuses et opulentes familles qui ont peuplé le quartier de la place de l'Europe et les alentours, réclamaient un collège ; ce fut aussi le rêve, le dernier peut-être, de l'héroïque père Olivaint. En 1874, les obstacles qui se dressaient devant cette fondation tombèrent les uns après les autres, et bientôt on vit la jeunesse se diriger vers la nouvelle maison. Les commencements furent littéralement ceux d'une ruche d'abeilles : les cellules se construisirent, non pas toutes à la fois, mais au fur et à mesure, selon les besoins. Suivant dans leur marche une voie pleine de prudence, les Jésuites ne voulurent avoir que des élèves à eux, afin de donner à leur collège, comme fondement principal, une parfaite unité d'esprit. Au lieu de se présenter armés de toutes pièces, d'ouvrir simultanément toutes les classes que comporte un établissement secondaire, ils se contentèrent des premières, se réservant, à chaque nouvelle année, d'en ouvrir une de plus. Au bout de cinq ans, le collège compte 700 élèves.

Ce qui lui donne encore plus le caractère parisien, c'est qu'il appartient, en réalité, à une société de propriétaires parisiens pour la plupart, qui l'ont fondé de leurs capitaux. Le nom même du collège est encore un souvenir parisien. Saint-Ignace fit ses études à Paris, au collège Sainte-Barbe, et son Ordre prit naissance à Montmartre. Il y avait toutefois quelque hardiesse à inscrire sur son drapeau un nom que l'impiété s'est efforcée, sans y parvenir, de couvrir de boue et d'étouffer sous l'insulte et la calomnie. Des feuilles peu cléricales firent toutefois un mérite aux Jésuites de n'avoir pas eu de timidité dans le cas présent ; en annonçant la nouvelle fondation, elles pro-

clamèrent qu'ils avaient eu *la loyauté* de lui donner le nom d'École Saint-Ignace.

Ce bel externat, qui aligne des deux côtés de la rue de Madrid ses vastes bâtiments, n'a pas encore d'histoire. Mais on peut la lire d'avance : elle sera celle de toutes les maisons dirigées par les Jésuites ; ce seront des annales de religion, de science et de patriotisme. L'Église et la France trouveront là aussi de ces générations pleines de foi et de dévouement dont elles ont besoin plus que jamais.

LE COLLÈGE SAINTE-GENEVIÈVE.

Il en a été beaucoup parlé, sous l'Empire et depuis lors. Tous les ans, les journaux républicains donnaient, donnent encore le nombre de ses élèves admis aux principales écoles du gouvernement, avec un soin jaloux. Depuis plus de vingt ans, au mois de juillet ou d'août, à l'époque des examens, la société française semble menacée d'une nouvelle plaie d'Égypte. Tant d'élèves des Jésuites reçus à l'École polytechnique, à l'École de Saint-Cyr, à l'École Centrale. Le lecteur ordinaire de ces journaux dans les brasseries, s'en va, hochant la tête, et se voit perdu. Le *Siècle*, le *Rappel* le lui annoncent depuis si longtemps. Il finit par le croire.

La force de l'habitude est telle, du reste, que les trois quarts des Parisiens appellent encore l'École Sainte-Geneviève, l'École de la rue des Postes. Elle a été pourtant débaptisée, il y a quelques années, pour prendre le nom de rue Lhomond.

Lorsque la Commune mit la main sur l'École Sainte-Geneviève, ses soldats (?) eurent un moment d'hésitation, presque de respect, quand on ouvrit devant eux la salle de physique. En présence de cette superbe collection d'instruments, une des plus belles qui soit à Paris, ils se sentirent devant quelque chose que leurs journaux, leurs orateurs de clubs ne leur avaient pas indiquée. Ils entrevoyaient vaguement, à travers les fumées de leur vin, le sanctuaire de la science, et ils mirent les scellés sur la porte.

Ils avaient pris la même précaution pour la bibliothèque, ces bons communards. C'est que cette bibliothèque des Jésuites compte 80,000 volumes, comme celle de leur collège de Poitiers.

Quatre-vingt mille volumes ! ce n'est pas l'œuvre d'un jour.

Cette pensée avait frappé les ministres de la Commune ; elle ne frappe pas celui de l'instruction publique.

Elle n'avait pas frappé non plus Omar à Alexandrie.

Sans doute il ne s'agit plus d'en chauffer nos hammams, mais transporter 80,000 volumes, M. Jules Ferry sait-il ce que c'est ?

L'école Sainte-Geneviève est un exemple frappant de ce que peut la concurrence en fait d'instruction publique, concurrence prônée par les amis de la liberté d'enseignement, MM. Laboulaye, Jules Simon et autres. Elle a été pour les écoles préparatoires rivales de Saint-Louis, Louis-le-Grand et Sainte-Barbe, un puissant stimulant, comme les autres collèges des Jésuites, pour le reste de l'enseignement secondaire de l'Université.

Voici un tableau édifiant des résultats obtenus à l'école Sainte-Geneviève, depuis vingt-cinq ans.

Années	École Centrale	Polytechnique	Saint-Cyr
1854—55	»	»	4
55—56	3	»	4
56—57	2	1	8
57—58	1	3	10
58—59	2	4	15
59—60	4	10	26
60—61	5	9	27
61—62	6	10	42
62—63	7	8	30
63—64	8	13	50
64—65	14	11	64
65—66	16	19	55
66—67	11	13	53
67—68	22	27	52
68—69	9	19	59
69—70	19	25	81
70—71	3	15	Pas de liste
71—72	16	31	64
72—73	14	35	71
73—74	22	35	99
74—75	18	39	81
75—76	27	37	81
76—77	31	36	93
77—78	17	32	62

En ajoutant les élèves reçus aux diverses Écoles forestière, navale, École des mines, on arrive au chiffre de 2,283.

Les Jésuites possèdent encore, à Toulouse, une École préparatoire.

Depuis 1871, date de sa fondation, elle a fait admettre :

A l'École polytechnique...	13	élèves.
A Saint-Cyr	107	—
A l'École centrale..........	16	—
A l'École des mines...... ..	2	—
A l'École forestière.........	1	—

avec le n° 1.

Leur école de Metz a été fermée en 1872. Elle avait fourni en quelques années :

22	Élèves	à l'École polytechnique ;
104	—	à Saint-Cyr ;
15	—	à l'École centrale ;
11	—	à l'École forestière.

Des succès aussi ascendants devaient ameuter l'envie. Ce n'est pas douteux. Qu'on veuille bien suivre avec attention ce que nous avons dit dès le début de cette étude. Ces hommes n'ont pas une minute de leur vie qui ne soit consacrée à leur œuvre. Rien ne peut les en distraire, ni les honneurs, ni la fortune, puisqu'ils y ont renoncé. Il en est qui ont abandonné des châteaux et des millions pour se faire Jésuites. Quoi d'étonnant si le succès vient couronner leur infatigable persévérance ?

Ce qui frappe dans leurs maisons, trait commun aux autres ordres religieux, c'est l'affection qu'ont pour eux leurs anciens élèves et dont Voltaire s'est fait l'immortel interprète.

Ils quittent à regret et retrouvent avec plaisir l'ombre de ces robes noires qui les ont pris bégayant et les ont conduits jusqu'aux emplois les plus enviés de l'État. A l'École Sainte-Geneviève, on s'est vu comme contraint de former deux cercles : un pour les polytechniciens, l'autre pour les élèves de Saint-Cyr.

— Les jours de sortie, disait un père de la rue des Postes à un de nos amis, la plupart de ces jeunes gens, nos anciens élèves, dont les familles sont éloignées de Paris, ne savaient trop où aller. Ils étaient quelquefois obligés d'écrire à leurs parents, dans un café ; nous leur ouvrions nos chambres, et nous leur prêtions nos bu-

reaux. On leur fit approprier deux cercles, un pour chaque école, où ils ont des billards, des revues, des livres, des journaux.

Celui qui écrit ces lignes a vu les deux cercles et, certes, il y avait là des élèves gradés, c'est-à-dire, les premiers des deux écoles. Tout était parfaitement aménagé. Criera-t-on à l'accaparement, à l'influence continue, à la propagande ? Cela fait sourire. On sait quel est l'attrait de la liberté pour des jeunes gens de vingt ans, surtout à Paris. S'ils y renoncent volontairement, c'est qu'ils trouvent un grand charme auprès de ces hommes qu'ils connaissent depuis leur extrême jeunesse et qui sont restés leurs amis les plus sûrs.

Les récréations ne peuvent pas être, rue Lhomond, pour des jeunes gens absorbés par les x ce qu'elles sont à Vaugirard, dans la 3e division. Des billards fonctionnent ici, sous les hangars des cours, et malgré cela, aux bruits tumultueux qui s'en échappent, les visiteurs sentent qu'on ne boude pas, qu'on ne philosophe pas ou qu'on ne médit pas dans les coins. Tous les pieds et tous les bras sont en l'air, pour faire plaisir à M. Legouvé.

Tout est clair et lumineux dans cette maison. Les corridors, les escaliers sont admirablement éclairés. La plus récente partie de l'école actuelle a eu pour architecte... un Jésuite.

L'ESCRIME CHEZ LES JÉSUITES.

L'escrime est en honneur et encouragée chez les pères Jésuites.

Dans les trois établissements tenus par eux à Paris (collèges de la rue de Madrid, de Vaugirard et des Postes), plus de quatre cents élèves suivent les leçons d'escrime, sous la direction de professeurs tels que MM. Vigeant père et fils, et Fabre.

Des maîtres et prévôts de choix sont adjoints à ces professeurs.

Les élèves ont droit à deux leçons par semaine et sont amenés à la salle d'armes par division.

Chaque division comprend plusieurs séries.

Chaque série est limitée au nombre de maîtres présents et commence les leçons au coup de sonnette donné par un père surveillant : la deuxième série prend leçon au coup de sonnette suivant.

Des concours par division ont lieu à la fin de l'année scolaire, et des armes de prix sont données en récompense au plus méritant.

Plusieurs pères Jésuites sont d'une très belle force à l'épée, et

l'on dit tout bas que l'un d'eux est un adversaire que Vigeant lui-même ne dédaigne pas.

Après la guerre, après la Commune, après le massacre des leurs, les Jésuites de la rue Lhomond ont été les premiers, dans cette région de Paris, à bâtir, et ont mérité d'être signalés, pour ce fait, à la préfecture de la Seine. Toujours ils donnent le bon exemple. Il était aussi méritoire de se mettre à bâtir en juin 1871, que de convertir sa maison en ambulance en septembre 1870. Du reste, les entrepreneurs étaient ravis d'employer les centaines d'ouvriers qu'ils avaient sur les bras. Ils ne demandaient qu'à reprendre les travaux, et accordaient de bon cœur de fortes remises.

Cette importante maison attend toujours sa chapelle. Depuis vingt-cinq ans elle est provisoire. On s'était enfin décidé cette année-ci. On allait acheter un terrain contigu, appeler les entrepreneurs, dépenser peut-être quelques centaines de mille francs. L'article 7 du projet de loi Ferry parut. Adieu les projets !

Si M. Ferry arrête ainsi les constructions projetées par tous les religieux de France, les travailleurs ne doivent pas lui en savoir gré, car enfin, nous ne savons pas si on en est arrivé à faire la différence entre l'argent clérical et l'argent démocratique.

Citons ici, pour finir, ces deux lignes prises dans la pétition des anciens élèves de la rue des Postes, ce sera le mot de la fin :

« Lors de la dernière guerre, 1,093 étaient sous les drapeaux ; 86 ont été tués à l'ennemi, 184 ont été décorés.

» Si nous rappelons aujourd'hui ces souvenirs, c'est pour en reporter l'honneur à ceux qui nous ont formés. »

LE COLLÈGE SAINT-CLÉMENT, A METZ.

C'était une vieille abbaye située dans un quartier déshérité et que le ministère de la Guerre rétrocéda à la ville. Grâce au concours de la population et de généreux amis, les Jésuites, qui avaient ouvert, dès octobre 1852, un collège libre à Metz, purent l'acquérir. Ils rendirent au culte une église monumentale, et à l'art, une des plus splendides constructions du règne de Louis XIII. Leurs cours préparatoires aux écoles du Gouvernement devinrent bientôt célèbres dans la région de l'Est. En 1860, le collège comptait 400 élèves ; 480 en 1866 ; 500 en 1871, après les désastres.

Pendant le siège à jamais néfaste de Metz, les Jésuites s'étaient

prodigués auprès des blessés, des malades, des mourants, et le père recteur recevait la croix de la Légion d'honneur, tandis que son prédécesseur dans la direction de l'école parcourait l'Allemagne dans tous les sens, apportant des secours, des consolations à nos soldats prisonniers.

Dans sa courte existence, l'école a fourni un nombreux contingent de braves et savants officiers. Trente de ses enfants sont tombés pour la patrie française. En 1872, elle était au plus haut point de sa popularité. Aussi l'émotion fut grande dans la ville, quand on y apprit la menace d'expulsion qui pesait sur les religieux.

Dans une adresse au gouvernement-général d'Alsace-Lorraine, l'administration municipale déclarait : « Se préoccuper à juste titre d'une question qui tient profondément au cœur de ses habitants, et touche aux plus graves intérêts de la cité.

» L'école Saint-Clément, depuis 20 ans qu'elle existe, n'a cessé d'être pour la ville de Metz un foyer de civilisation, une source toujours croissante de richesses matérielles, un précieux secours offert aux familles pour l'éducation de la jeunesse.

» La célébrité que lui ont value ses succès, lui attire, chaque année, une moyenne de 500 élèves, dont plus de 300 pensionnaires.

» On peut évaluer à un million l'argent que chaque année l'école met en circulation dans la ville, sans parler des sommes considérables dépensées par les familles que cet établissement attire.

» *L'administration municipale de Metz a l'intime et douloureux pressentiment que le départ des pères Jésuites et la fermeture de l'école Saint-Clément achèveront de ruiner le commerce, précipiteront l'émigration des familles les plus aisées, et contribueront à réduire sous peu, cette ville autrefois florissante, à l'état de désert et de dénûment.* »

On sait jusqu'à quel point *l'intime et douloureux pressentiment* s'est réalisé.

Les mères de famille, de leur côté, écrivirent une grande supplique à l'impératrice d'Allemagne.

Tout fut inutile.

La dernière distribution des prix de l'école eut lieu le dimanche, 4 août 1872, au milieu d'une émotion indescriptible.

La vieille bourgeoisie de Metz s'y était rendue en foule. Aussi la parole du révérend père Stumpf, recteur du collège, fut-elle écoutée avidement par nos infortunés compatriotes. Cette année-là, la

dernière, on eût dit que les douleurs et les angoisses avaient donné une trempe plus mâle à tous ces jeunes gens ; les succès avaient plu sur l'école ; elle disparaissait dans son triomphe. Sur quatre candidats à l'école polytechnique, trois avaient été reçus ; elle comptait 56 bacheliers ès-sciences et ès-lettres de plus, dont sept avec la mention honorable. Enfin, au concours pour Saint-Cyr, 13 étaient déclarés admissibles « prêts, disait l'orateur, à y remplacer les vingt-six jeunes officiers sortis de Saint-Clément qui ont si vaillamment fait leur devoir dans la dernière guerre, dont plusieurs portent à vingt ans la croix de la Légion d'honneur, ou de nobles cicatrices. »

CONCLUSION.

Nous n'avons jamais autant regretté le manque de place qu'en ce moment, car il nous eût plu de donner les noms de tous les élèves des Jésuites tués à l'ennemi, aussi bien ceux qui sortaient des écoles de Paris que ceux qui appartenaient aux écoles de province (1).

Les pères ont gardé précieusement les noms et les portraits de ces glorieux morts, car ils ne se croient pas quittes envers les jeunes gens qu'ils ont élevés et instruits, quand l'heure de prendre rang dans la société a sonné pour eux. Ils les suivent des yeux avec intérêt. Que voulez-vous ? C'est leur famille. Napoléon sentait bien, lors de la création de l'Université, cette grande force du dévouement pour l'éducation de la jeunesse, et sa pensée se reportait vers les années de son enfance, où les moines étaient presque seuls en possession de la donner.

Les Minimes, ses premiers professeurs à l'école de Brienne, ne firent pas de lui un ingrat. Celui qui lui avait donné les premières leçons de la langue française — quand il entra à l'école, il ne parlait guère que l'idiome corse — mourut à la Malmaison, dans le tranquille emploi de bibliothécaire particulier de l'empereur. Il se nommait Depuis. Quant au père Berton, qui avait été principal de Brienne, il le combla de faveurs. « Malheureusement pour nous, dit Bourrienne qui nous a conservé ces curieux détails, ces moines

1. Voyez les documents que nous citons plus loin.

ne savaient rien et ils étaient trop pauvres pour payer de bons maîtres étrangers. » Toutefois, Napoléon et son secrétaire parlaient avec plaisir de leurs vieux maîtres et du père Patrauld, professeur de mathématiques, « homme assez ordinaire » qui, par exception, aimait beaucoup le futur héros. Même enfant, Napoléon était peu aimable.

Si un jour, ce qu'à Dieu plaise, la France découvrait dans son ciel un génie de cet ordre, ou même un peu inférieur, nous nous en contenterions, il n'aurait pas à se plaindre — eût-il été élevé par des religieux — de leur ignorance, comme Bourrienne l'a fait de celle des Minimes.

L'émulation est grande aujourd'hui, partout. La rivalité est une chose reconnue nécessaire dans le corps enseignant. Les Jésuites ont des professeurs de premier ordre. Leur maison de la rue Lhomond est une école supérieure et une école normale. Les bancs les plus élevés de la classe de mathématiques spéciales ou de physique, sont presque toujours occupés par des pères, jeunes encore. Ils s'en vont après avoir suivi ces cours, faits par des hommes remarquables, répandre ce haut enseignement, dans les divers collèges de la Compagnie, qui sont ainsi toujours au courant des plus récentes découvertes de la science et des dernières méthodes de l'enseignement.

Il est impossible de parler de la science des Jésuites sans dire un mot de l'œuvre colossale qu'ils ont entreprise et qui fait l'admiration et l'étonnement de l'Europe savante. Nous voulons dire les *Acta Sanctorum* des Bollandistes. Nous nous contenterons de deux témoignages, choisis entre mille, sur ce sujet.

Le comte de Mérode, marquis de Westerloo, écrivait le 8 juillet 1728 :

« Leibnitz m'a dit que si les Jésuites n'avaient fait que ce seul ouvrage, ils mériteraient d'être venus au monde et d'en être souhaités et estimés... »

Voici les belles paroles du savant cardinal Pitra sur l'œuvre des Bollandistes (1) :

« Cette œuvre de puissance, de sagesse et de dévouement rayonne vraiment, comme une image de Dieu, sur les trois phases du temps..... Nous avons vu, après Alexandre VII et Benoît XIV, après Bellarmin, Bona et Fontanini, Mabillon, du Cange et Muratori se rencontrer mêlés dans la même ovation; d'illustres protestants, Leibnitz, Meibom, Bayle, Ludwig, Fabricius, Napoléon s'incliner avec le respect de Turenne. Il n'y a pas longtemps que M. de Mammer et Görres en Allemagne, qu'en France, Monge, au nom de la science, Guizot, au nom de l'histoire, Saint-Marc Girardin, au nom des lettres, souscrivaient implicitement à ces paroles d'un savant compatriote de Bolland : « Quelle que soit, a dit M. de Reffemberg, l'opinion que l'on professe, l'Église que l'on ait choisie, la philosophie dont on suive les principes, croyant ou sceptique, zélé ou indifférent, catholique ou disciple de Luther ou de Calvin, pourvu qu'ils aiment les lettres et ne renient pas le passé, tous vénéreront les *Acta Sanctorum* comme un des monuments les plus étonnants de la science... La Société de Jésus n'eût-elle laissé pour sa part que cette œuvre inachevée, elle peut dire : « *Exegi monumentum ære perennius.* »

Le journal de Bruxelles, cité par le *Journal de Florence* (30 novembre 1872), nous fait le portrait d'un de ces prodigieux savants qui collaborent aux *Acta* :

« Les pères jésuites Bollandistes de Bruxelles, viennent de faire une perte bien douloureuse, non seulement pour eux, mais, nous osons le dire, pour l'Église et pour la science catholique. Le père Matagne était un large et puissant esprit, s'intéressant vivement à toutes les questions religieuses, sociales, politiques et scientifiques du monde actuel; un homme tout moderne, en même temps qu'un travailleur à la manière antique. Son érudition était immense. En fait de philologie seulement, il possédait, à peu près sans exception, toutes les

1. Voir : *Étude sur la collection des Actes des Saints*, 1850.

langucs anciennes ou modernes de l'Europe, avec la plus grande et la plus utile partie de celles de l'Orient, en tout une trentaine de langues, dont il pouvait parler un grand nombre avec une surprenante facilité. Et il n'avait pas encore achevé sa trente-neuvième année ! Quelle carrière scientifique n'aurait-il pas fournie, si une mort presque subite ne l'avait arrêté au début de sa course ! »

Le même journal (4 avril 1873) reproduit une lettre datée de Turin, le 31 mars, et conçue en ces termes :

La *Perseveranza*, de Milan, parle d'un homme très érudit, dont la renommée honore l'Italie.

Et cet homme est un prêtre, un Jésuite, le père Secchi.

Ces jours derniers, il donnait à Rome une conférence au profit d'une société catholique de bienfaisance.

« Comme il était accouru beaucoup d'étrangers, dit la *Perseveranza*, le père Secchi tint sa conférence en français, il eut ainsi l'occasion de montrer combien lui est familier l'usage de cette langue. »

Cependant, le journal milanais ne veut pas absoudre les religieux, parce que « tous ne valent pas le père Secchi. »

Avant tout, rappelons un point qui ne manque pas d'importance : dans la nouvelle Rome, après le 20 septembre 1870, on a célébré une *fête de la science*. Qui en a été le héros ? Un homme de la Rome ancienne, un prêtre, un frère, un Jésuite.

Ainsi, ceux qui traitaient les pontifes romains comme les ennemis de la science en général, et de l'astronomie en particulier, ceux qui voyaient dans les papes les persécuteurs de Galilée, après avoir célébré le quatrième centenaire du chanoine Copernic, assistaient à la fête de la science (*alla festa della scienza*) que leur donnait le père Secchi !

Mais le père Secchi est unique, et, pour conserver les religieux, la *Perseveranza* voudrait « que tous valussent le père Secchi »... Ce qu'il y a de certain, c'est que ceux qui se rapprochent du père Secchi se comptent plutôt parmi les ordres religieux que parmi les autres classes de citoyens.

Les grands hommes ne naissent pas par tas. Ils viennent l'un après l'autre ; et, pour rester dans la Compagnie de Jésus et dans

le Collège romain, nous y trouvons le père Clavio, l'Euclide de son temps, les pères Ricciardi, Bergundi, Asclepi.

Et les pères Caraffa, Pianciani, Turner, de Sinno, Fanton, n'ont-ils pas illustré les mathématiques, la physique, la chimie ? Ils revivent aujourd'hui à Rome, dans la personne du Jésuite François Saverio Rovencali.

N'est-il pas sorti de l'ordre des Jésuites ce cardinal Mai qui, dans la préface *de la République* (*De Republica*) de Cicéron, se vante d'avoir eu pour maître le père Louis Fortis ?

Aujourd'hui, est-ce que dans le Collège romain l'on ne voit pas revivre Mezzoffanti dans la personne du père Jean Bollig ? Il pourrait donner une autre fête de la science, lui qui parle correctement plus de quarante langues, surtout les langues orientales anciennes et modernes.

N'avez-vous jamais entendu parler de Gian Pierre, l'illustre archéologue qui a restauré la cathédrale Saint-Marc à Venise ? de Marchi, d'Arthur Martin, de Cahier et des autres ?

Une *fête de la science !* le père Raphaël Garrucci vous la donnerait sans peine, vous entretenant des vitraux d'églises et des chapelles sépulcrales.

Le père Joseph Paria vous donnerait une autre fête, vous enseignant la grammaire que vous écorchez chaque jour.

Allez au Collège romain, allez, Lanza, Sella, Ricotti, allez : le père Raggazini vous enseignera le latin, le père Antoine Ballerini, la morale, le père Camille Tarquin, le droit canonique, le père François Tongiorgi, l'archéologie, le père François Patrizi, l'hébreu, le père Saverio Provencali, la physique, le père Henri Valle, la bonne littérature, le père Jean Perrone, la théologie...

Ce que je dis des Jésuites, on peut le dire de tous les ordres religieux.

Certains adversaires des Jésuites sont amenés par l'évidence de ces faits à confesser le mérite de ces grands éducateurs de la jeunesse [1]. C'est ainsi que

1. M. A. Granier de Cassagnac, dans le *Pays*, rend compte du livre d'un universitaire : *Histoire critique des Doctrines sur l'Éducation en France, depuis le XVI[e] siècle.*

Le livre a été couronné par l'Institut : cela ne nous étonne point. Tout en rendant justice à l'érudition qui y est déployée, M. A. Granier de Cassagnac a

M. Guéroult, député républicain, disait à la tribune du corps législatif, le 16 avril 1865 :

« Les Jésuites sont de grands maîtres en matière d'éducation.

» Ils excellent dans le maniement des esprits. Ils ont été fondés pour combattre la réforme et le mouvement d'émancipation de l'esprit humain qui en a été la conséquence. Fidèles à la pensée de leur fondateur, ils ont déployé un zèle, une aptitude, des ressources merveilleuses. »

Voilà en quelques mots un aperçu du résultat que les Jésuites modernes obtiennent sur le terrain de la

---

signalé, non sans malice peut-être, la raison vraie des honneurs obtenus par l'auteur, en signalant " ses dévotions à la petite chapelle privilégiée des universitaires, et ses invocations aux Jules Simon, aux Michel Bréal, Bersot et Janet, dieux lares " de l'endroit, dit M. de Cassagnac. Le culte de ces divinités, en effet, uni à celui d'autres divinités analogues, est absolument nécessaire pour faire germer les palmes académiques.

Une bonne partie du livre couronné par l'Institut est consacrée à attaquer l'enseignement des Jésuites par des raisons qui ne sont pas toujours bien fondées historiquement et qui, en tous cas, démontrent chez l'écrivain chargé d'enseigner la philosophie à la faculté de Toulouse, une haine aveugle, dont M. A. Granier de Cassagnac relève des traits assez comiques.

Il serait trop long de discuter les raisons alléguées pour établir que l'enseignement donné par les Jésuites est médiocre, conclut M. de Cassagnac. Les faits prouvent hautement le contraire, car, soit pour le baccalauréat, soit pour l'entrée aux écoles spéciales, le cri public signale parmi les meilleurs les élèves des Jésuites.

Et puis, il y a un argument cruel pour l'Université, mais sans réplique : c'est que les écoles libres en général, et les écoles des Jésuites en particulier, prospèrent, tandis que les écoles de l'université ne couvrent pas leurs frais.

Le budget, le terrible budget est là ; il prouve que les lycées et les collèges coûtent à l'État beaucoup de millions, tandis que les établissements libres ne coûtent rien ; il montre que, d'un côté, on sait élever, instruire la jeunesse, sans imposer des sacrifices au Trésor ; tandis que, de l'autre côté, l'université ne sait pas se soutenir sans d'énormes subsides ; et que, si ces professeurs qui déclament contre les congréganistes et contre le célibat étaient placés dans la situation librement acceptée par ceux qu'ils traitent en adversaires, ils seraient, comme on dit, obligés de fermer boutique.

La vérité est brutale, mais elle est la vérité ; l'enseignement libre rend à la société les mêmes services que l'université ; il instruit autant d'élèves, et il les instruit aussi bien, le tout en se soutenant par son travail, son courage, son abnégation, tandis que l'enseignement universitaire, qui ne fait ni plus ni mieux, ne sait pas gagner de quoi vivre, et ne se soutient que grâce à d'énormes subventions.

On devrait être un peu plus tolérant envers des rivaux, quand on n'est pas en état de faire aussi bien qu'eux ; et M. Compayré eût justifié bien mieux qu'il ne l'a fait la haine de l'université contre les Jésuites, s'il était parvenu à établir qu'elle sert la société avec plus d'efficacité et plus de désintéressement.

science et de l'enseignement. L'Université ferait bien de se dépouiller de sa routine et d'imiter les progrès et l'initiative dont les Jésuites lui tracent le chemin.

Dans un récent discours prononcé à Montpellier, M. Bardoux, ancien ministre de l'instruction publique, examinait les réformes que l'état lamentable de l'Université réclame nécessairement.

M. Bardoux signale trois vices de l'enseignement universitaire : *Abus de l'internat; rôle excessif de la mémoire; longueur démesurée des études classiques.* A cela, M. Bardoux, grand pédagogue, propose plusieurs réformes, difficiles à comprendre, plus difficiles à exécuter. Mais pourquoi tant se creuser la cervelle? A quoi bon surtout cet exemple des Américains ? Nous avons en France le type de ces réformes. Où ? M. Bardoux le sait : il a été ministre de l'instruction publique; ses inspecteurs ont visité les collèges des Jésuites; il a lu leurs rapports; son œil si clairvoyant y aura découvert que les Jésuites ont justement tourné, dans la mesure du possible, le triple écueil signalé par lui.

L'*internat* d'abord. La Compagnie de Jésus avait, bien avant M. Bardoux, saisi les périls de l'internat.

Aussi ses premiers collèges, comme aussi les plus florissants, se composèrent-ils exclusivement d'externats. Si plus tard elle dut adopter l'internat, à quoi l'attribuer ? A la persécution des Ferry d'alors, qui l'obligèrent ou de fixer en exil le foyer de son enseignement, ou de restreindre, en France même, le nombre de ces établissements.

Aujourd'hui encore, à chacun de ces collèges est annexé un externat florissant : parfois même, comme

à Saint-Ignace, à Paris, ou à Lille, les externes seuls sont admis; et le jour où, à l'ombre de la liberté, s'épanouiront en plus grand nombre les centres de l'enseignement congréganiste, les Jésuites reviendront sans doute à leurs premiers externats.

Seconde lacune signalée par M. Bardoux : La mémoire joue un rôle trop exclusif dans les études classiques; quel contre-poids y apporter ? — La lecture et l'explication à longue haleine des auteurs classiques, vous répondra M. Bardoux. — Eh bien, là encore les Jésuites pourraient disputer à l'ex-ministre son brevet d'invention. Les Jésuites n'ont-ils pas la prélexion, c'est-à-dire l'explication par le professeur d'un texte que n'a pas encore traduit l'élève. Grâce à cette féconde méthode, l'écolier agrandit son horizon; son travail personnel se trouve à la fois respecté et complété; son intelligence franchit l'ornière des programmes, et s'élance, à la suite de son guide, sur des sommets qu'avec ses seules ailes elle n'eût pu atteindre.

Enfin M. Bardoux pose un dernier point d'interrogation : Doit-on encore employer huit ans à apprendre le latin ? Grave question, question controversée dont M. Bardoux ne nous fournit pas la réponse. Eux pourtant, les Jésuites, ont résolu le problème. Dans leurs collèges, vous chercheriez vainement la *septième* et la *huitième;* ces deux classes élémentaires n'existent pas : cette suppression implique donc une économie de deux ans. Les pères de famille y ont-ils suffisamment réfléchi ? et n'a-t-on pas trop négligé cet argument, si décisif pourtant, dans la défense de l'enseignement congréganiste ?..

Nous engageons donc vivement M. Bardoux à feuilleter le *Ratio studiorum* de la Compagnie de Jésus : il y trouvera tout un programme qu'il pourra mettre en œuvre le jour où, dans un ministère Jules Simon, il reprendra son portefeuille de l'instruction publique.

CHAPITRE III. — SUCCÈS DES JÉSUITES DANS L'ÉDUCATION DE LA JEUNESSE.

MAIS, ce n'est point seulement au point de vue de l'*enseignement*, c'est surtout sous le rapport de l'*éducation* que les Jésuites de notre temps ont imité les traditions et ont obtenu le succès de leurs devanciers.

Ce n'est pas à faire des bacheliers, c'est à former avant tout des hommes que ces maîtres appliquent leurs soins et leur zèle. Aussi le résultat a répondu pleinement à leurs efforts :

« Que n'ont pas fait, disait un écrivain [1], que n'ont pas fait en quinze ans, pour nos jeunes générations, les maisons d'éducation libres et chrétiennes ? Ainsi qu'autrefois Tertullien à la société païenne, leurs élèves peuvent dire à la société moderne : « Nous ne sommes que d'hier, et nous remplissons tout : l'armée, les magistratures, le forum ! » Et ils n'y font pas médiocre figure. Saint-Cyr et la marine y recrutent leurs meilleurs candidats ; le barreau et l'administration y comptent leurs plus actifs et leurs plus honorables représentants. Je ne parle pas de l'Église ; il est naturel qu'elle cueille les prémices de la moisson généreuse préparée par ses maternelles sollicitudes.

» Mais qu'on me laisse ajouter un dernier trait éclatant et décisif : Ce sont nos écoles libres qui ont fourni la plupart des jeunes « *immortels* » du bataillon des zouaves pontificaux, les martyrs de Castelfidardo et d'Ancône (depuis, légion de l'Ouest).

» Oui, ceux qui ont répondu à l'appel de notre Lamoricière couronnant sa gloire par un sacrifice suprême : oui, ceux qui sont tombés à côté de Pimodan sous les balles piémontaises ; oui, ceux qui ont offert leur sang pour la liberté et la souveraineté de l'Église, ceux-là sont les élèves de nos séminaires, de nos Dominicains et de nos Jésuites.

1. Henri de Riancey (La liberté d'enseignement en 1869) *Correspondant*, du 25 mai 1867.

» Donner sa vie pour une idée, se présenter en holocauste pour un droit et accepter la mort pour sa croyance, cela a toujours passé dans l'estime des hommes pour le témoignage le plus magnifique.

» En un temps qui ne croit guère à rien, qui n'a presque de souci que pour le gain et le luxe, qui méprise la justice ou la laisse froidement agoniser sous le sabre, c'est un honneur sans tache que, seuls, nous pouvons revendiquer avec un légitime orgueil. Pour l'enseignement libre et chrétien, l'histoire ne saurait inscrire une plus belle page. »

Nous citons ici un bel article du *Figaro* du 5 avril 1879. Les jeunes gens dont il parle sont tous des anciens élèves des Jésuites. (Voir *Les souvenirs de l'école Sainte-Geneviève*, par le père Chauveau.)

QUI AMOLLIT LES AMES? — QUI LES RETREMPE?

Tout d'abord, les républicains avaient essayé d'expliquer leur guerre contre l'Église par le mal qu'a fait l'Église « en arrêtant la marche de l'intelligence humaine. »

Mais, à cela, on leur a répondu l'histoire à la main.

On leur a montré, dès les premiers temps, les religieux sauvant l'agriculture et les lettres; rétablissant les notions de droit et de propriété, attaquant la barbarie par tous les bouts; puis, quand cette barbarie a disparu pour faire place à la féodalité, protégeant le peuple contre la tyrannie de ses nouveaux maîtres, proclamant l'égalité des âmes, régénérant l'homme de guerre en mettant sur son cœur la croix, symbole du sacrifice; relevant la dignité de la femme, luttant partout contre les abus; en un mot, représentant la liberté dans les siècles féodaux, comme ils avaient représenté la lumière dans les siècles barbares.

Véritable révolutionnaire; révolutionnaire comme le Christ; révolutionnaire qui vient briser les chaînes, émanciper l'esclave, et qui, au lieu de lutter contre la société à main armée, lutte contre les passions de l'homme, avec la seule arme de l'Évangile.

Ne pouvant nier ces faits reconnus par tous, nos démocrates ont voulu se rejeter sur la différence des temps. « Oui, ont-ils dit, dans

le passé les religieux ont rendu de grands services à la France; mais, aujourd'hui, leur rôle est fini. Après avoir représenté la science et le travail dans les siècles de ténèbres, dans nos siècles de lumière ils ne représentent plus que l'ignorance et la paresse ! »

A cela on leur a répondu, non par des raisonnements, mais par des faits. Comparant le Frère au maître d'école, la Sœur à l'institutrice, le professeur au Jésuite, en leur a demandé où était l'infériorité. Tableau saisissant que l'on devrait reproduire chaque jour de la façon suivante :

Dans quelle proportion se trouvent les écoles congréganistes par rapport aux écoles laïques ? — Elles sont un peu moins nombreuses.

Ont-elles moins de nominations ? — Elles en ont trois fois plus.

Sur les deux mille bourses mises au concours depuis trente ans, combien ont été obtenues par les Frères ? — 1,547.

Combien par les laïques ? — 494.

Que coûtent les Frères ? — De 7 à 900 fr.

Que coûtent les laïques ? — De 1,600 à 2,000 fr.

Quelle est la proportion des succès des Jésuites par rapport aux laïques ? — Ces succès sont dix fois plus grands.

Combien une seule de leurs maisons a-t-elle fait entrer d'élèves à l'école de Saint-Cyr ? — 1,284. Combien à l'école Polytechnique ? — 458. Combien à l'école Navale ? — 189. A l'école Forestière ? — 59. A l'école Centrale ? — 288.

Ces succès vont-ils en grandissant ou en diminuant ? — La rue des Postes qui, il y a vingt années, ne faisait recevoir qu'un élève à l'École militaire, en fait recevoir quatre-vingts aujourd'hui.

Dans les expositions de France et de l'étranger, les écoles congréganistes ont-elles la même supériorité ? — Médailles d'or pour l'agriculture et l'industrie; médaille d'or pour le dessin; médaille de 1re classe pour les beaux-arts; diplôme d'honneur pour l'enseignement; médailles de 1re classe pour la géographie et les sciences, etc., etc.

Eh bien, oui ! se sont écriés alors nos adversaires, poussés dans leur dernier retranchement, oui, les religieux obtiennent plus de succès que les laïques. Mais, s'ils instruisent mieux, ils élèvent mal. S'ils font des savants, ils ne font pas des hommes. Et le jour où, selon la parole de M. Gambetta, le jour où le pays appelle les citoyens élevés par de tels maîtres, « *le jour où on veut leur parler*

de sacrifice, de dévouement à la patrie, on se trouve en face de natures amollies et débilitées. »

Telle est la nouvelle campagne inaugurée par toutes les feuilles de la démocratie.

Ah ! cela est un reproche grave, par exemple, et qui mérite d'être approfondi. Dans la situation où se trouve la France, s'il est vrai que ces hommes énervent la jeunesse, s'il est vrai que tout en enseignant bien les lettres, ils ne trempent pas les âmes, s'il est vrai que tout en sachant bien mourir eux-mêmes, il ne savent pas l'apprendre aux autres, je ne suis pas assez bon catholique pour les défendre, et, au nom du patriotisme, je demanderai qu'on leur enlève les enfants pour les confier aux laïques.

Examinons donc ensemble sur quoi repose cette grave accusation. Ne prenons pas nos exemples dans l'armée régulière. Là, le sentiment du drapeau suffit seul à entraîner sceptiques et croyants.

Prenons les soldats improvisés de notre dernière guerre, et comparons ceux qu'animait le souffle démocratique avec ceux qu'animait la foi; par exemple, les zouaves de Charette avec les gardes nationaux de Paris.

Combien de gardes nationaux sont tombés pour la défense de la patrie? Combien de zouaves?

Combien de blessés ? Combien de morts ?

Ce n'est pas une affaire d'opinion, c'est une affaire de chiffres ! Chiffres officiels, qui sont bien autrement écrasants que ceux des écoles.

Ce n'est pas trois fois plus, comme pour les Frères; ce n'est pas dix fois plus, comme pour les Jésuites; ce n'est pas cent fois plus, cinq cents fois plus !... c'est une proportion que ma main se refuse à transcrire, et que je défie les démocrates d'oser citer dans leurs feuilles!

Et comme mourir n'est pas tout, comme on peut croire encore que ces jeunes chrétiens ont été entraînés par l'héroïsme d'un moment, il faut voir ce qu'ils disaient la veille des combats, il faut lire ce qu'écrivaient et ces volontaires et ces braves officiers de l'armée.

« O mère, écrit Henri d'Adhémar, la bonne chose que l'enthousiasme, et que je voudrais servir une belle cause ! La seule pensée d'aller là-bas me fait bouillonner le sang. Vous pouvez

compter sur ce que je vous ai promis; car vous et moi nous sommes de la race des vaillants et des croyants... » — Mort à Gravelotte.

« Monsieur et cher amiral de mon cœur, écrit Edgard de Saisset à son père, je mûris sous le feu ; cela est beau, cela élève l'âme. Il me semble que je deviens un brave garçon complet. Ce soir, je prends possession de la plus belle batterie, c'est-à-dire de la plus périlleuse. Déjà quatre tués et douze blessés... Mes marins sont superbes! Vive la France! » — Mort au fort de Montrouge.

« Vous savez? j'ai une jambe de moins, dit le jeune prince de Berghes à sa mère qui vient d'accourir. Ah ! même au prix de l'autre jambe, je n'aurais pas voulu demeurer inactif pendant cette campagne! Nous autres, nous sommes doublement obligés ! nous avons à servir la France et l'Église. » — Mort à Sédan.

« Enfin, je suis soldat, écrit Antoine de Vésins. Maman a été mon premier colonel. Je mourrai sur le champ de bataille en faisant le signe de la croix... Comme, dès aujourd'hui, je rêve la poésie de la guerre, les nuits passées à la belle étoile, les fatigues partagées avec le soldat, les bons rires en face du canon... Puis, la croix, l'épaulette! Enfin, mon âme remise à Dieu et mes vingt ans à la France... »

Puis, la guerre venue, quand Dieu l'exauce, et qu'à la tête de sa compagnie il est mortellement blessé : « Mon ami, dit-il à son sergent, cache leur bien ma mort, de peur de les décourager. Mais avant d'aller reprendre ta place de bataille, tourne ma tête du côté du combat, afin que je puisse voir si nous sommes victorieux. »

Et comme en ce moment même un éclat d'obus vient lui broyer la jambe : « Quelle chance ! dit-il en souriant; si ma première blessure n'était pas mortelle, on serait forcé de me faire l'amputation. »

— Mes amis, dit le capitaine d'Épinay, je vous ai appris à combattre en soldats, je vais vous apprendre à mourir en chrétiens... Portez armes ! présentez armes ! genou terre !...

Et après avoir reçu le viatique devant ses soldats agenouillés :
— Maintenant, enfants, debout, en avant ! au feu!

Et pendant que ses hommes recommencent la lutte, le capitaine recommande à Dieu ses six enfants, déjà orphelins de leur mère.

— Priez pour nous, qui allons mourir pour vous, dit un mobile breton aux passants qui se moquent de sa bannière.

Et, comme ceux-ci continuent à sourire :

—Oui, bourgeois, reprend le petit soldat, priez, priez pour nous qui allons mourir pour vous.

— Reprenez courage, dit le père de Bengy à un tout jeune paysan effroyablement mutilé ; les docteurs assurent que votre état n'est pas désespéré.

— Mais, mon père, je veux bien mourir !.. dit l'enfant de la Bretagne, avec un regard d'indicible résignation.

Et le général de Sonis, père de dix enfants, servant avec ses trois fils, dont l'un n'avait pas seize ans, et qui, blessé à Patay, amputé d'une jambe, meurt en disant : « Je crois en Dieu, le Père et le Fils et le Saint-Esprit. Vive la France ! »

Et les deux frères Nyvenheim tombant sur le même champ de bataille, et les trois générations des Bouillé et des Luynes, les Biron, les Grancey, les Sabran, les Beaurepaire, les du Bourg, de Fromont, la Frégeollière, etc., etc.

Les voilà donc ces amollis, ces dégénérés, les voilà donc ces citoyens à qui le cléricalisme a enlevé tout courage. Les voilà, depuis l'aïeul jusqu'au petit-fils !

Ce sont ces héros de vingt ans, ces pères de famille, ces vieillards, qui ont poussé le patriotisme jusqu'au point de verser leur sang à flots sous les ordres du chef révolutionnaire qui les outrageait.

Ah ! au lieu de chercher ces vains prétextes, au lieu de formuler ces accusations dérisoires, que nos adversaires aient donc la franchise de dire qu'ils n'ont qu'une chose, une seule, à reprocher à nos religieux : c'est de ne pas aimer la République ! Et en cela, je le reconnais, le reproche est mérité.

Certes, c'est un grand crime de leur part de ne pas aimer le gouvernement qui, en 70 comme en 48 et en 93, les a toujours persécutés, guillotinés. Mais enfin, ce crime suffira-t-il à convaincre l'opinion ?...

Suffira-t-il à convaincre ces pères de famille à qui l'on vient dire effrontément : Les Frères coûtent trois fois moins, instruisent trois fois mieux, meurent trois fois plus, mais comme ils ne sont pas républicains, il ne faut pas leur confier vos enfants ?

Quant aux Jésuites, ils ont dix fois plus d'admissions aux Écoles, ils font de leurs élèves des savants et des héros, mais comme eux aussi ne sont pas républicains, vous devez les chasser ?

Il faut vraiment que les démocrates comptent trop sur la bêtise humaine pour espérer d'être suivis dans cette campagne.

Ah ! ils n'avaient qu'une manière, une seule, de lutter contre le cléricalisme, c'était de faire mieux et à meilleur marché ; d'avoir plus de bourses aux concours, plus de médailles aux expositions, plus d'admissibles au baccalauréat et aux Écoles. Toute cette force dépensée en vain, il fallait l'employer au combat.

Qu'aujourd'hui encore, au lieu de perdre son temps à les injurier, M. Sarcey, ancien professeur, ouvre donc un collège avec MM. About, Littré, Viollet-le-Duc... et cherche à les vaincre. Mais jusque-là on haussera les épaules, et, avec Hamlet on répétera : «Des mots, des mots... »

Ah ! les imprudents, d'avoir provoqué ces questions ! Les imprudents, de nous avoir forcés de soulever le voile sous lequel le clergé cachait son héroïsme et sa vertu. Hier, la plupart d'entre nous ignoraient ces choses. Nous savions vaguement qu'il y avait des religieuses et des Sœurs admirables; mais nous ignorions et leur nombre et jusqu'où pouvait aller leur esprit de sacrifice.

Ils nous ont forcés à lire ces livres ; ils nous ont forcés de compter ces œuvres de charité qui couvrent Paris et la France ; et ces succès scolaires qui éclatent dans tous les concours et ces actes d'héroïsme qui remplissent les annales de la guerre.

Et voilà que, grâce à eux, nous, les ignorants et les indifférents d'hier, nous devenons de vrais cléricaux.

Le virus voltairien qui pouvait encore rester dans nos veines se dissipe peu à peu, grâce à ces hommes. Et, non seulement tout ce qui est catholique, mais tout ce qui est patriote, tout ce qui est français, émerveillé des services que notre clergé rend à la patrie, est tout prêt à s'écrier, comme ces juifs de Strasbourg : « Mais chassez-nous donc aussi ! car nous aussi nous devenons Jésuites ! »

Ah ! oui, les imprudents de nous avoir fait faire certaines comparaisons qui, sans eux, ne nous seraient jamais venues à l'esprit !

« Race dégénérée », ont-ils osé dire ! Oui, ils ont raison : il y a des amollis et des dégénérés qui font courir un terrible péril à la France. Mais voici qu'après avoir comparé les uns avec les autres, les chrétiens avec les radicaux, les enfants de la campagne avec les ouvriers des villes, nous sommes arrivés à cette conclusion : que

c'est la démocratie révolutionnaire qui amollit les âmes et que c'est la foi qui les trempe.

Nous sommes arrivés à cette conclusion : que les véritables énervés, ce sont ces ouvriers que l'on voit la casquette sur l'oreille, la pipe à la bouche, remplir bruyamment les assommoirs de Paris et jouer au bouchon sur les remparts ; que les énervés ce sont ces bourgeois sceptiques et ventrus qui vont du comptoir au boulevard, c'est-à-dire de l'argent au plaisir ; et que les vaillants ce sont ces jeunes gens élevés dans les croyances d'autrefois, et qui, au jour du sacrifice, partent sans phrases et meurent en silence.

Car l'énergie ne consiste pas à chanter la *Marseillaise*, à promener des drapeaux, à invoquer le souffle de 92 et à faire un pacte avec la victoire, mais à savoir souffrir, à savoir mourir.

Et c'est la religion seule qui apprend cela avec l'espérance d'une autre vie, tandis que la Révolution amollit les âmes en prêchant les jouissances d'ici-bas.

Grande vérité que l'histoire de nos jours résumera dans le fait que nous évoquions tout à l'heure.

— En avant, les défenseurs de Paris ! en avant pour la sortie torrentielle ! crient les chefs de la Révolution.

Et sur trois cent mille gardes nationaux, deux cent vingt-un tombent à Montretout.

— Zouaves de bonne volonté, sortez des rangs ! dit le général Charette.

Et sur 300 zouaves, 300 s'élancent et reviennent 120.

Ce qui prouve que si les citoyens de Paris avaient été élevés par la religion, au lieu d'être élevés par la Révolution, Paris ne se serait par rendu.

Ce qui prouve que, si Paris a été forcé de capituler, c'est que cette cité, avec son armée immense, son enceinte redoutable, ses canons, ses forteresses, manquait d'une chose, une chose qui est nécessaire pour mourir, une chose qu'avaient les héros de Reichshoffen et de Gravelotte : la foi en Dieu ou la foi au drapeau.

Cette foi, les élèves des Jésuites ont le droit de la revendiquer et l'on ne s'en étonnera pas lorsque l'on connaîtra quels principes élevés président à l'éducation qu'ils reçoivent. Quelques extraits des discours

d'un illustre martyr, d'une victime de la commune, du père Olivaint en un mot, suffiront à mettre dans leur jour la grandeur, la noblesse, la sublime paternité de ces principes d'éducation religieuse.

Il disait aux maîtres :

« Soyez les anges de nos enfants : les anges volent à leur ministère et n'y volent que pour Dieu ; — ils veillent constamment sur nous sans perdre un seul instant la vue de Dieu ; — ils se tiennent également honorés de garder un prince ou un paysan ; — ils préviennent nos fautes par un *avertissement d'ami*, et si nous leur résistons, ils ne perdent point courage ; — enfin, ils ne cessent de prier pour nous, et s'accordent tous entre eux, pour notre bien (1). »

Une des premières paroles qu'il adressa aux enfants, fut celle-ci :

« *Filioli mei !* Mes enfants, laissez-moi vous donner ce nom que nous voulons vous donner toujours... Le collège, *c'est une famille*... l'éducation est nécessairement *paternelle*... elle *continue* l'œuvre des parents et l'œuvre même de Dieu, le premier Père (2). »

« Ce que nous craignons, disait-il dans la même circonstance, c'est l'ignorance, et ses préjugés, et ses préventions, et ses haines ; mais *la science*, nous ne la craignons pas, nous la cherchons au contraire, nous l'aimons, nous applaudissons à ses progrès, nous nous dévouons, on le sait bien, nous nous dévouons aussi pour elle. Nous nous efforcerons donc, mes enfants, de vous donner abondamment cette vie de la science vivifiée encore par la foi, et de vivifier par elle en vous la foi elle-même. »

Il semblait commenter le mot de Fénélon (Soyez pères, ce n'est pas assez, soyez mères !) quand il disait :

---

1. Exhortation à ses religieux.
2. 1er discours à Vaugirard, 1re rentrée.

« Oh! si nous pouvions unir quelque chose de cette condescendance infatigable, de cette délicatesse sympathique et pénétrante qui nous révèle une mère, à cette paternelle virilité qui prévient l'énervement des courages et trempe les caractères; si nous pouvions à cette dévotion plus mâle où l'effort de la volonté domine, unir quelque chose de cette piété plus suave que la mère verse en son enfant comme un céleste parfum; si nous pouvions, par nos soins, arracher à votre reconnaissance ce mot du poète η συ πατηρ η ποτνια μητερ : Vous êtes mon père et aussi ma mère ! »

L'éducation était pour lui *une mission nationale et catholique;* elle avait, à ses yeux « la plus grande importance religieuse et sociale »...

Son plus grand désir était

« ... d'exciter la foi, le dévouement, l'énergie de tous ses enfants pour les élever au-dessus des mollesses énervantes et des défaillances qui nous entourent, et à la hauteur des destinées et des obligations que la Providence leur prépare. »

Il voulait donner « une éducation *forte* » en prêchant sans cesse « la doctrine féconde de *la volonté ferme qui fait tout l'homme et tout le chrétien...* »

« *Savoir et vouloir*, disait-il, savoir le but où l'on doit tendre, le but marqué par Dieu, — et le vouloir avec toute la puissance d'action de la volonté, n'est-ce pas tout l'homme et tout le chrétien? N'est-ce pas le secret de la vraie piété, de la vraie grandeur? Le secret d'une éducation forte et féconde et d'un généreux avenir [1] ?... »

L'éducation lui apparaissait comme « l'apostolat le plus efficace, l'avenir de la patrie et de l'Église ».

Il s'appliquait à inculquer à tous les enfants

« ... cette *vaillante* doctrine du travail et de la souffrance dont ils ont tant besoin! à *féconder la foi* dans leurs âmes, à la rendre si forte et si généreuse qu'elle y soit comme une *âme nouvelle*, comme l'esprit qui les vivifie. »

1. Juin 1864. — Réception de Mgr l'Arch. de Paris.

Il voulait faire d'eux

« ... des chrétiens, mais des chrétiens qui ne cessent pas d'être des hommes : *des hommes d'intelligence et d'action, qui sachent être de leur temps et de leur pays*, qui ne consument pas la sève de leur jeunesse en plaintes stériles sur le siècle où nous vivons, mais qui bien plutôt, acceptent loyalement les conditions que la Providence leur a faites; embrassent, avec le respect inviolable de l'autorité, des traditions et des principes, tout ce qu'il y a de généreux et de pratique dans les tendances de notre société vers la liberté, la civilisation et le progrès, pour les tourner, par le dévouement et le travail, au profit et à l'honneur de la foi catholique sans laquelle il n'y a ni vraie liberté, ni vrai progrès, ni vraie civilisation (1). »

Voilà l'esprit qui préside à l'éducation que l'ignorance se plaît à décrier sans la connaître, et cette éducation, nous l'avons vu, produit de tels fruits, qu'ici encore les ennemis les plus acharnés sont contraints à des aveux comme celui que nous reproduisons.

Un journal belge, feuille athée, apprécie de la manière suivante les athénées de l'État et la défaveur dont ils sont l'objet de la part de beaucoup de libéraux. Ce que dit *la Chronique* s'applique, de tous points, à nos lycées de France :

« Il est un fait, c'est que nos athénées ne sont pas dans un état de prospérité bien brillant — la statistique le prouve.

» Comment ! alors que la question de l'enseignement à tous les degrés est inscrite en tête de notre « ordre du jour » social ; alors que, partout, on travaille à rallier autour du drapeau du libre-examen toutes les forces vives de la jeunesse belge ; alors que le *Denier des écoles* a donné à la *Ligue de l'enseignement* une vitalité, une impulsion nouvelle, il se fait que les écoles primaires du libéralisme (*sic*) — si on peut dire — que nos athénées sont désertés par une grande partie de nos jeunes milices !

1. Autre disc. de réception à Mgr de Paris.

» Car, il ne faut pas s'y tromper, dire que la population des athénées reste la même depuis dix ans, c'est reconnaître implicitement que l'enseignement libéral du premier degré est dans une voie qui mène tout droit à la décadence !

» Où vont les élèves qui ne vont pas aux athénées? Où ils vont? Demandez-le aux proviseurs des collèges de Jésuites, de Joséphites et d'autres cavernes cléricales !

» En dépit des foudres — de carton, du reste — de nos associations libérales, malgré les protestations et les coups de boutoir de la presse, ils sont nombreux les libéraux qui mettent leurs enfants dans les *sacrés collèges* — je ne retire pas le mot.

» On dira, peut-être, que ce n'est pas adroit de faire ainsi gratis une aussi forte réclame aux Jésuites; mais à défaut de beaucoup d'autres qualités qui nous font bien défaut, nous avons du moins, dans le parti libéral, le mérite de savoir rendre justice à nos plus détestables adversaires...

» Et si nous ne parvenons pas toujours à les guérir, nous savons sonder nos plaies.

» Eh bien! une de ces plaies — et la plus dangereuse peut-être — c'est précisément la décadence de certains de nos établissements d'instruction — et la prospérité des écoles du clergé.

» Il faut reconnaître, que l'insolente prospérité des collèges cléricaux n'est pas absolument dénuée de fondement.

» Nos établissements communaux d'enseignement moyen, au contraire, sont mal aménagés, insalubres, incommodes, peu surveillés et souvent mal dirigés.

» Ensuite ces perfides Jésuites ont pour les élèves « ces petits soins qui touchent le cœur des mères et qui ont fini par valoir aux Tartufes de pensionnat cette étiquette fallacieuse de bons pères. »

Enfin, la *Chronique* se joint au *Journal de Gand* pour constater qu'au point de vue de l'éducation proprement dite, les athénées laissent énormément à désirer.

Voici la mercuriale assez verte qu'elle adresse aux « pions » de l'enseignement officiel :

« Les préfets et les maîtres d'étude de nos athénées ne

pourraient-ils, par exemple, assurer la discipline chez leurs élèves assez sérieusement pour que l'entrée et la sortie des classes se fassent un peu mieux?

» Ne pourraient-ils, sans se faire bonnes d'enfants, veiller d'un peu plus près aux manières et aux allures des élèves ?

» Il me semble qu'on ne s'occupe pas assez dans les athénées de *l'éducation* des enfants. *Combien de fois n'entendons-nous pas dire : — Mettre mon fils à l'athénée? Merci bien ! il y apprendrait de jolies manières !*

» Au fond, il n'y a pas de raison sérieuse pour que les enfants prennent de plus mauvaises manières à l'athénée que chez les Jésuites — au contraire ! Seulement *chez les Jésuites, on s'occupe de leur éducation*, — tandis que dans nos athénées, on ne s'occupe absolument que de leur instruction.

» Je sais bien que l'éducation du clergé est mauvaise, dangereuse même; mais n'est-ce pas une raison de plus pour que les professeurs laïques se préoccupent davantage de l'éducation — excellente — qu'ils peuvent donner à leurs élèves, puisque la détestable éducation des gens de soutane leur vaut encore tant de suffrages paternels ? »

M. Laurentie, dans son ouvrage : *De l'Esprit de corps et de l'Esprit de parti* (p. 114 et suiv.), cite les paroles d'un ardent adversaire des Jésuites, M. Cottu :

« Je ne puis me refuser, dit M. Laurentie, au plaisir de transcrire ici ce que M. Cottu m'a dit, et que je pourrais au besoin appuyer de ma propre expérience : « Lorsque, dans l'espace de quelques années, les Jésuites sont parvenus à réunir dans leurs collèges un si grand nombre de jeunes gens, il faut bien leur reconnaître non seulement des talents particuliers pour l'éducation de la jeunesse, mais encore des mœurs pures et des principes de morale à l'abri de toute critique. Quelle que soit la fureur de l'esprit de parti, elle ne peut jamais aller jusqu'à porter des pères de famille à livrer leur enfant à la corruption dans un intérêt politique. J'ai vu l'un des établissements des Jésuites et je dois rendre hommage à la vérité. Les Jésuites ont un art merveilleux pour gagner la confiance de leurs élèves Ils leur parlent et ils les repren-

nent avec une extrême douceur. Le nom de *Pères* qu'ils en reçoivent semble leur en inspirer les sentiments. Leurs soins pour les enfants qui leur sont confiés ne se bornent pas à leur instruction; ils veillent encore sur leurs manières, leur langage, et s'étudient à leur donner de bonne heure le ton et le goût de la bonne compagnie. Leur sollicitude s'étend sur leurs jeux et leurs plaisirs. Dans les beaux jours d'été ils les conduisent à la campagne, leur font servir à dîner sous des ombrages touffus, à la vue de riantes prairies, et entretiennent leur gaîté naturelle par la plus aimable familiarité. Rien enfin n'est plus touchant que le dévouement absolu des maîtres, et la reconnaissance naïve de tous ces jeunes enfants pour les soins dont ils sont l'objet. »

La *France*, journal républicain, dans son nº du 13 avril 1879, laisse échapper cet aveu.

« Quant à l'enseignement des Jésuites, quant à cet enseignement si dangereux pour les institutions parlementaires et que l'on dit mortel pour les institutions républicaines, voyons donc quels sont ses effets, voyons donc dans quelles proportions il grandit ceux qui le donnent? En 1828, les Jésuites, maîtres de la France indirectement, y possédaient *huit* établissements. En 1879, les Jésuites, qui ont perdu toute influence politique, sont à la tête de *vingt-sept* maisons d'éducation.

» Il n'y a donc aucun rapport entre leur enseignement et leur propagande politique. Il est donc évident encore que l'instruction qu'ils donnent ne parvient ni à fausser le sentiment national, ni à refroidir le patriotisme de la jeunesse française. S'il en était autrement, ils seraient trois fois plus forts aujourd'hui qu'en 1828; or, leur influence, alors même qu'elle s'appuie sur un 16 mai, n'aboutit plus à aucun résultat électoral appréciable. Nous conclurons en conséquence de ce qui précède qu'il n'y a pas de péril jésuitique, et que M. Jules Ferry et ses amis n'ont évoqué qu'un spectre, le spectre noir. »

Une feuille protestante, le *Times* (juillet 1879), n'est pas moins explicite.

Il est inutile de rappeler le penchant du *Times*

pour la République en France, et de redire quelles ont été les opinions de ce journal sur toutes les questions qui ont eu trait, dans les dernières années, à la lutte entre les conservateurs et les révolutionnaires.

Tout le monde sait que le *Times* a soutenu les radicaux et les opportunistes contre les conservateurs.

C'est pourquoi, aujourd'hui, il nous semble d'autant plus intéressant de citer l'opinion du journal de la *Cité*, que c'est la première fois qu'il se sépare des opinions de M. de Blowitz.

Voici ce que dit le journal anglais, ce constant ami de la République :

« Nous aurions aimé à voir les principaux membres de la gauche admettre franchement les causes véritables du succès des écoles ecclésiastiques. Il est impossible de l'attribuer à des artifices d'aucune espèce. La perversité, le mauvais goût ou la stupidité de la multitude ne peuvent davantage expliquer ce succès. La vérité nous paraît être tout simplement que les écoles des Jésuites et des autres corporations religieuses sont meilleures, sous bien des rapports, que celles de leurs concurrents. Elles satisfont les parents et les enfants, plus que ne le font les lycées.

» L'habileté traditionnelle des Jésuites en matière d'enseignement n'est pas perdue. Ils ont pour règle de se donner plus de peine que les professeurs laïques pour connaître et étudier les caractères de leurs élèves. Ils sont souvent les amis des étudiants, et gardent envers eux la même attitude que les professeurs des écoles publiques en Angleterre (ecclésiastiques aussi pour la plupart). Ils ne relèvent que d'eux-mêmes dans leurs classes et peuvent régler leur enseignement, modifier leurs livres et leurs méthodes sans craindre le ministre de l'instruction publique.

» Ils ont l'habitude de donner la même attention à la moralité qu'à l'éducation intellectuelle des jeunes gens confiés à leurs soins. Et l'instruction donnée dans les écoles du clergé est de toute façon bien plus en rapport avec les sentiments des familles et les instincts des masses en France que celle offerte dans les lycées. »

A ces aveux, joignons ceux du *Temps*, autre journal protestant, libre-penseur et radical, qui a compté M. Jules Ferry parmi ses collaborateurs. A la date du 12 août 1879, il disait :

« L'instruction proprement dite n'est pas tout : — L'ÉDUCATION a bien aussi son intérêt.

» A tort ou à raison, l'Université a passé jusqu'ici pour prendre plus de souci de l'amélioration des méthodes, du perfectionnement des programmes, que de la direction morale de son enseignement. Elle semble s'être préoccupée plutôt de l'esprit que du cœur.

» Ses adversaires, qui n'ont pas toujours obéi à un système de dénigrement systématique, lui opposent volontiers l'exemple des ecclésiastiques.

» Les Jésuites, notamment, d'après eux, possèdent l'art délicat de gagner par de bons procédés la confiance et l'affection des enfants. Ces maîtres, que leur profession de prêtres voue au célibat, n'en ont pas moins l'instinct paternel : leurs répétiteurs vivent avec les écoliers sur le pied d'une familiarité permise dans les récréations ; ils prennent part à leurs jeux, se font connaître d'eux, et dépouillent à l'occasion le caractère pédant et revêche du geôlier. Les punitions, un mal évidemment nécessaire, sont intelligemment comprises et ne ressemblent jamais à la persécution organisée. La discipline, pour être souple, ne se fait pas moins sentir, mais elle est aimable au lieu de se montrer tyrannique. On ne cherche pas à humilier l'enfant, et à le traiter comme un criminel, même quand il le mérite ; on s'efforce plutôt d'exciter son zèle par l'amorce de récompenses qui stimulent son amour propre, que par l'effroi de châtiments impitoyables (1). »

Enfin M. Keller, dans son discours du 5 juillet 1879, cite cette opinion de M. Waddington, alors ministre de l'instruction publique :

« Pour l'enseignement secondaire, vous avez des établissements en pleine possession de la confiance des familles, car l'enseigne-

1. Voir sur la comparaison à faire entre l'enseignement universitaire moral et matériel, et l'enseignement congréganiste, notre livre l'*Empoisonnement Social*.

ment qu'ils distribuent est élevé, et au point de vue de la direction morale et de l'organisation intérieure, ils peuvent être enviés par certains lycées de l'État,... »

A droite. Ah ! ah ! — Très bien !

M. KELLER. Voilà, messieurs, l'hommage que M. Waddington, ministre de l'instruction publique, rendait aux collèges que vous voulez fermer aujourd'hui. (Applaudissements à droite.)

C'est dans cette incontestable supériorité matérielle et morale de l'éducation donnée par les Jésuites qu'il faut chercher la cause secrète et le prétexte de la guerre qui leur est déclarée par nos radicaux. M. Étienne Lamy, député, le proclamait dans son discours du 26 juin 1879.

« Quels sont, disait-il, les hommes qu'il s'agit de frapper? Ils enseignent aux mêmes conditions que les maîtres dont le droit est maintenu. Ils ont subi comme tous toutes les épreuves par l'État. L'orateur qui, dès 1875, s'est montré, avec son éloquence hautaine, froide et lettrée, l'ennemi le plus redoutable de la liberté d'enseigner, reconnaissait en eux le don même de l'enseignement.

» Mais, messieurs, il n'est pas besoin de demander témoignage à leurs adversaires de ce qu'ils sont. Est-ce que leurs succès ne suffisent pas à les défendre ? S'il n'était pas plus vrai de dire que ce sont leurs succès mêmes qui les condamnent. (C'est vrai ! très bien ! à droite. — Murmures à gauche). »

Enfin, voici, pour terminer ce qu'un député, M. Bourgeois, disait à la tribune le 28 juin 1879.

« Tout le secret de la guerre faite aux congrégations non autorisées, et spécialement aux Jésuites, c'est le succès de nos collèges libres, c'est leur bonne tenue, c'est leur air de jeunesse, de propreté, de gaîté, qui frappent le visiteur et séduisent le père de famille. Vos lycées, malgré les ressources de votre budget, ont encore l'air de prisons, de casernes que nous leur avons connu, que je leur ai connu personnellement, moi qui suis élève de l'université. Et savez-vous quelle est la fée bienfaisante qui a créé, embelli, doté ces

beaux et vastes collèges où 20,000 familles françaises font instruire eurs enfants ? Oh ! là encore, dans cette question comme dans bien d'autres, la liberté seule et la foi ont pu créer ces merveilles !

» Hélas ! ces beaux établissements trouvent dans leur beauté, dans leur prospérité, dans leur succès un danger, un péril sérieux ! Ce sont les villas d'Albe de la liberté d'enseignement, et ces villas d'Albe me rappellent celle de Cicéron. Ce fut pour le grand orateur son plus grand crime !

« Oh ! ma villa d'Albe, disait-il, c'est à toi que je dois mon exil ! »

Un ancien doyen de faculté, un inspecteur général, membre de l'Institut, M. Francisque Bouillier, s'exprimait ainsi récemment (*Revue de France*, 15 mars) :

« Le seul aspect de quelques-uns de nos lycées éloigne bon nombre de familles et d'élèves...

» En vérité, on n'ose blâmer ceux qui hésitent à enfermer leurs enfants dans certains lycées, comme il y en a à Paris et en province, au centre de toutes les infections physiques et morales. Je n'en connais que trop de ces maisons universitaires, aux hautes et noires murailles, aux corridors sombres et humides, aux cours étroites, où, faute d'espace, on ne peut jouer, et que le soleil n'a jamais visitées.

« Il y a tel ou tel lycée dont nulle commission de salubrité ne voudrait aujourd'hui pour un pénitentiaire ou une prison. On y reste à cause de la routine, à cause d'un respect superstitieux, malgré les avertissements trop répétés de la fièvre typhoïde, pour ne pas parler d'autres inconvénients. » (Bruit.)

Après avoir lu ce qui précède on ne peut que s'associer au sentiment public qui réclame la liberté et dire avec M. le duc de Fitz-James :

« On s'effraie de voir les collèges des Jésuites se multiplier. Qu'est-ce que cela prouve, si ce n'est la confiance des pères de famille ? Si l'opinion générale les repoussait, leurs collèges seraient vides. »

Puis, faisant appel au libéralisme de la Chambre, l'orateur ajoutait :

« De quel droit, dans un temps de liberté, irait-on faire violence à un père, scruter la manière dont il place sa confiance, et lui dire : Nous ne voulons pas que vous éleviez vos enfants dans tels ou tels principes ; nous ne voulons pas que vous les confiiez à tel ou tel homme ; parce qu'il porte tel ou tel nom, tel ou tel habit. Il me semble qu'à une époque où l'on se montre si ombrageux sur la liberté, ce serait lui faire une étrange violence.

» Eh quoi ! s'il me prend fantaisie de confier l'éducation de mon fils à un quaker, un méthodiste, un rablin, ou un iman qui, à l'abri de la loi et de la liberté des cultes, aura fondé une maison d'éducation pour les jeunes gens de sa secte ou de sa religion, non seulement rien ne pourra m'en empêcher, mais je suis sûr que mille voix applaudiront à ma philosophie ; et mon voisin qui, nourri de vieux préjugés, tenant plus que moi à la religion de ses pères, voudra confier son fils à des prêtres catholiques, dans l'idée vraie ou fausse que ces prêtres élèveront son fils dans des principes conformes aux siens, le rendront plus attaché à tous ses devoirs d'homme et de chrétien, et le lui renverront fils plus soumis et plus respectueux, ce voisin n'aura pas la liberté de suivre son penchant, parce que ces hommes porteront un vêtement noir, et s'appelleront Jésuites. » (Chambre des Pairs, séance du 18 janvier 1829.)

Les meilleurs juges, sans contredit, du système d'éducation pratiqué chez les Jésuites, ce sont leurs anciens élèves. Qu'il nous soit permis d'en mettre en scène et d'en laisser parler quelques-uns : Lamartine à laissé sur son enfance cette page charmante :

« Un collège dirigé par les Jésuites (c'était à Belley, sur la frontière de Savoie), était alors en grande renommée, non seulement en France, mais encore en Italie, en Allemagne et en Suisse. Ma mère m'y conduisit.

» En y entrant, je sentis en peu de jours la différence prodigieuse qu'il y a entre une éducation vénale rendue à de malheureux en-

fants, pour l'amour de l'or, par des industriels enseignants, et une éducation donnée au nom de Dieu et inspirée par un religieux dévouement dont le ciel est la récompense.

» Je ne retrouvai pas là ma mère, mais j'y retrouvai Dieu, la pureté, la prière, la charité, une douce et paternelle surveillance, le ton bienveillant de la famille, des enfants aimés et aimants, aux physionomies heureuses.

» J'étais aigri et endurci ; je me laissai attendrir et séduire. Je me pliai de moi-même au joug que d'excellents maîtres savaient rendre doux et léger. Tout leur art consistait à nous intéresser nous-mêmes aux succès de la maison et à nous conduire par notre propre volonté et par notre propre enthousiasme. Un esprit divin semblait animer du même souffle les maîtres et les disciples. Toutes nos âmes avaient retrouvé leurs ailes et volaient d'un élan naturel vers le bien et vers le beau. Les plus rebelles eux-mêmes étaient soulevés et entraînés dans le mouvement général. C'est là que j'ai vu ce que l'on pouvait faire des hommes, non en les contreignant, mais en les inspirant.

» Le sentiment religieux qui animait nos maîtres nous animait tous. Ils avaient l'art de rendre ce sentiment aimable et sensible et de créer en nous la passion de Dieu. Avec un tel levier placé dans nos cœurs, ils soulevaient tout. Quant à eux, ils ne faisaient pas semblant de nous aimer, ils nous aimaient véritablement, comme les saints aiment leur devoir, comme les ouvriers aiment leur œuvre.

» Ils commencèrent par me rendre heureux, ils ne tardèrent pas à me rendre sage. La piété se ramina dans mon âme. Elle devint le mobile de mon ardeur au travail. Je formai des amitiés intimes avec des enfants de mon âge aussi purs, aussi heureux que moi [1]. »

Après quelques années, il fallut quitter Belley :

« Je fis des adieux reconnaissants aux excellents maîtres qui avaient su vivifier mon âme en formant mon intelligence, et qui avaient fait, pour ainsi dire, rejaillir leur amour de Dieu en amour et en zèle pour l'âme de ses enfants. Les pères Desbrones, Varlet, Béquet, Wrintz, surtout, mes amis plus que mes professeurs, restèrent toujours dans ma mémoire comme des modèles de sainteté,

1. *Confidences*, p. 124-126.

de vigilance, de paternité, de tendresse et de grâce pour leurs élèves. Leurs noms feront toujours pour moi partie de cette famille de l'âme à laquelle on ne doit pas le sang et la chair, mais l'intelligence, les goûts, les mœurs et le sentiment. »

Le fameux comte Gaston de Raousset-Boulbon, cet averturier de génie qui faillit renouveler les exploits de Cortès, avait dans son enfance un caractère indomptable et farouche qui l'avait fait surnommer le «*petit loup*». Voici comment son historien raconte l'entrée et le séjour de Gaston chez les Jésuites de Fribourg [1] :

«Quand son père vint le chercher pour le conduire au pensionnat des Jésuites, à Fribourg, le petit loup, terrifié par la mine sévère du vieux comte de Raousset, prit la fuite et passa deux nuits dans les bois ; on le ramena à demi mort de froid et de faim. Comme on le voit, les révérends pères avaient en Gaston un merveilleux sujet pour prouver l'excellence de leur méthode d'éducation.

» Gaston arriva au milieu de ses petits camarades, l'œil en dessous, les dents serrées, la main prête à repousser par la force toute attaque à sa qualité de *nouveau.*

» L'accueil qu'il reçut vainquit bien vite ses défiances ; sa générosité naturelle s'éveilla subitement en présence de la cordialité de ces joyeux enfants qui venaient à lui comme au devant d'un ami attendu.

» Son cœur gonflé se dilata, et, comme il se plaisait à le répéter depuis, pour la première fois son âme s'épanouit sans contrainte.

» L'habileté des Jésuites est connue : au lieu de heurter à tout propos cette fierté, de froisser cet amour-propre, de provoquer pour les vaincre les révoltes de cet esprit violent, ils s'attachèrent surtout à développer les ardeurs généreuses de son âme. Ils tournèrent vers le travail son amour-propre même et son impétuosité. Ils lui firent faire par l'émulation et le point d'honneur ce qu'aucune autorité n'aurait obtenu de lui par la crainte. Gaston passa huit ans à Fribourg sans être puni une seule fois.... Gaston a toujours dé-

1. *Le Comte Gaston de Raousset-Boulbon, sa vie et ses aventures* par Henry de La Madelène, p. 11-12.

fendu les pères Jésuites. Il disait hautement qu'il était leur obligé, et que c'était à eux surtout qu'il devait l'élévation de son caractère et le sentiment profond de sa dignité personnelle. »

Certes, l'éloge a de la valeur partant d'une telle bouche (1) !

Le président de la cour impériale de Pondichéry, M. Laude, écrivait au *Journal de Bruxelles*, le 7 février 1869 :

« J'ai conservé le plus doux souvenir de mes maîtres, de leur piété, de leur inaltérable douceur... »

Enfin, Mgr Mermillod, évêque d'Hébron, vicaire apostolique de Genève, disait aux élèves du collège St Joseph, de Lille, en juin 1874 :

« De notre cher collège de Fribourg où j'ai eu l'inappréciable bonheur d'être élevé par les maîtres vénérables qui vous dirigent, il est sorti, à ma connaissance quatre évêques, dont l'un est missionnaire au fond de la Chine, l'autre est apôtre dans les Indes, le troisième est mort martyr de la foi sur les chemins de la Sibérie, et moi, le dernier de tous, admis néanmoins à mon tour à participer au calice du Seigneur.

» C'est dans les leçons de nos pères et de nos maîtres de Fribourg que nous avons puisé ce courage de la foi qui nous est maintenant si nécessaire... »

Mais, c'est surtout aux jours de l'épreuve et de la persécution que les anciens élèves des Jésuites tien-

---

1. Le comte de Raousset-Boulbon fut vraiment, ainsi que l'a dit un de ses historiens "un Cortèz tué au début."

Né en 1817 d'une des plus nobles familles de Provence, il donna dans les erreurs de la révolution de 1848 et, plus tard, à la tête d'une armée d'aventuriers hardis il essaya de coloniser la Sonara. Mais le gouvernement Mexicain prit ombrage de cette entreprise et, après une suite de brillants succès qui lui présageaient la conquête de tout le Mexique, le comte de Raousset-Boulbon, victime de la trahison, fut fait prisonnier, après une lutte acharnée. Jugé par un conseil de guerre, il fut condamné à mort et fusillé le 12 août 1854. Sa contenance devant la mort fut héroïque et sa fin digne d'un chrétien convaincu.

nent à honneur de témoigner à leurs maîtres toute leur reconnaissance et tout leur dévouement.

En 1828, les élèves de St Acheul, au nombre de 400, signaient une protestation où l'on trouve ces nobles paroles :

« Convaincus par l'expérience de plusieurs années que la maison dont nous sortons est l'école de la fidélité, comme l'asile de la religion, nous déclarons ici que nous resterons fidèles au malheur ... »

La même année, 149 anciens élèves de St Acheul, réunis à Paris, protestaient en ces termes :

« Nous venons à la face de la France proclamer l'innocence de nos anciens maîtres et les venger des accusations de la haine et de la prévention. Nous affirmons, qu'élevés dans les établissements des Jésuites, nous y fûmes constamment les témoins de la pureté de leurs vertus, de leur attachement au trône de nos rois et de leur soumission aux lois du pays. Nous aimons à leur rendre ce témoignage, heureux de leur faire entendre le cri de la reconnaissance ... »

Au mois d'avril 1845, 400 anciens élèves des Jésuites, répondant à certaines assertions calomnieuses de M. Thiers, disaient :

« C'est en abreuvant nos âmes aux sources les plus pures que nos maîtres nous ont élevés... »

Les élèves du collège de Tivoli, de Bordeaux, signaient une adresse à M. de Sèze, avocat de leurs maîtres, le 6 janvier 1869. On y remarque ces paroles :

« Nos maîtres ont toujours été pour nous des pères dont l'affection pour nous n'est égalée que par celle que nous leur portons, nous protestons de notre dévouement pour eux. »

Les anciens élèves de la Sauve et de Tivoli écrivaient la même année :

« Nous venons attester à la face de notre pays que votre système d'éducation s'appuie sur les plus nobles sentiments de la nature humaine, l'esprit de famille, l'honneur, le patriotisme, et, par dessus tout, le sentiment du devoir et de la foi. »

CHAPITRE IV. — GRIEFS IMPUTÉS A L'ÉDUCATION DONNÉE PAR LES JÉSUITES. — RÉFUTATIONS.

UJOURD'HUI, pour justifier ses projets tyranniques, un ministre de l'instruction publique a osé prétendre que l'éducation donnée par les Jésuites est *anti-française*. Nous n'exagérons pas en imputant à M. Jules Ferry ces odieuses allégations. La presse dévouée au ministre s'en est faite l'écho, et dans le sein même de nos assemblées départementales, elles ont été produites, non sans exciter de justes et très énergiques protestations. C'est ainsi que devant le conseil général de la Somme, un sous-secrétaire d'État n'a pas craint de se constituer l'organe d'une telle calomnie. Voici comment l'*Univers* rend compte de l'incident :

On nous écrit d'Amiens :

L'on doit ranger le conseil général de la Somme parmi ceux qui ont formellement repoussé l'article 7 du projet de loi Ferry.

Voici le compte-rendu sommaire du vote tel que nous le trouvons dans le *Mémorial d'Amiens.*

M. DAUPHIN donne lecture d'un télégramme qui lui est adressé par M. Cauvel de Beauvillé, par lequel l'honorable membre exprime ses regrets de ne pouvoir assister à la séance pour soutenir par son vote le vœu de ses collègues de la droite.

Deux demandes de scrutin ont été déposées, l'une par MM. Fréderic Petit, Labitte, Sy, etc., etc.; l'autre par MM. de Rainneville, Élie de Morgan, Béguin, Danzel d'Aumont, Bertin, etc.

Le vote sur les conclusions du rapport de la commission spéciale, lequel conclut à l'ordre du jour pur et simple sur le vœu déposé par la droite, donne les résultats suivants :

Votants..... 37
Pour l'ordre du jour...... 20 voix.
Contre l'ordre du jour..... 17 voix.

L'ordre du jour pur et simple est adopté.

Ont voté pour l'ordre du jour :

MM. Maquennehem, Fournier, Bernot, Petit, Sy, Dhavernas, Goblet, Labitte, Dieu, Magniez, Brulé, Delattre, Vion, Béthouart, Desprez, Dhardiviller, Dauphin, Colart, Jametel, Prarond.

Ont voté contre l'ordre du jour :

MM. A. Lallouette, Descaure, de Neuvillette, comte de Forceville, Villemant, de Rainneville, A. Dupuis, Élie de Morgan, de Rambures, vicomte de Butler, de Morgan de Belloy, Bertin, Danzel d'Aumont, comte Léon de Chassepot, A. de Francqueville, de Favernay, Béguin.

Il est important de remarquer que, sur les 20 conseillers qui ont voté l'ordre du jour, *deux* s'étaient prononcés dans la discussion contre l'article 7 : ce sont MM. Dhardiviller et Vion. Donc 19 membres (non compris M. de Beauvillé qui avait déclaré par écrit qu'il votait avec les 17) ont repoussé le fameux article ; 18 l'ont approuvé, *non sans quelques réserves.*

Il est utile de signaler à l'*admiration publique* MM. Sy et Magniez, *anciens élèves des Jésuites*, qui se sont ralliés avec une noble indépendance aux ennemis de leurs anciens maîtres.

Un incident s'est produit au cours de la discussion. M. Goblet, sous-secrétaire d'État au ministère de la justice, après avoir attaqué les congrégations religieuses, ajoutait :

« Il faut en revenir aux principes. On ne peut admettre que les congrégations portent atteinte à l'unité nationale ; l'État a le droit de s'y opposer. En 1828, cela s'est fait.

» Mais, a-t-on dit, l'expérience est faite : on sait ce que valent les élèves des congrégations religieuses ; pendant la dernière guerre, ils se sont montrés bons citoyens, courageux soldats, braves officiers devant l'ennemi. Sans doute, ils ont fait vaillamment leur devoir. Je ne le nierai pas. Loin de moi cette pensée. Ils ont montré une âme patriotique, un cœur généreux. Mais sont-ils des Français?

(A ces mots, la plupart des membres de la droite se lèvent indignés.)

M. Danzel d'Aumont avec une grande animation. — J'ai quitté ma femme et mes quatre enfants pour reprendre du service en 1870, et vous dites que je ne suis pas Français, monsieur ; — vous dites que je ne suis pas Français !

M. LE VICOMTE DE RAINNEVILLE.— Nous sommes aussi Français que vous, et nous l'avons montré.

M. DE FORCEVILLE. — Vous nous outragez !

M. FATON DE FAVERNAY. — C'est une insulte !

M. GOBLET. — Retirez le mot, monsieur de Favernay.

M. FATON DE FAVERNAY. — Oui, c'est une insulte ; et je le répète, c'est une insulte.

L'assemblée est dans la plus grande agitation. Le sens de plusieurs interruptions nous échappe. Plusieurs membres frappent violemment sur leur bureau.

M. DAUPHIN, président, rappelle le conseil au calme et à la dignité des délibérations et invite M. Goblet à expliquer ses paroles.

M. GOBLET. — Lorsque j'ai été interrompu, ma phrase n'était pas achevée. J'allais dire : *Sont-ils des Français animés de l'esprit de la France moderne ?* Des divisions profondes, messieurs, existent dans notre pays : et le spectacle que nous venons de donner le prouve. Comment avez-vous pu supposer, après les paroles que j'avais prononcées, après l'éloge que j'avais fait des élèves des congrégations religieuses, que j'avais voulu leur refuser leur titre de Français et employer vis-à-vis de mes collègues des procédés de polémique, auxquels je suis, vous le savez bien, toujours étranger. »

Malgré l'habileté avec laquelle M. Goblet s'est tiré du mauvais pas où il avait cru pouvoir s'engager, l'effet de ses paroles reste tout entier. Les anciens élèves des Jésuites ne sont pas des Français... modernes. Il faut supprimer les Jésuites parce qu'ils n'inculquent pas à leurs élèves l'esprit *moderne* tel que le comprennent MM. Ferry et Goblet (1).

Pour l'honneur de notre pays, nous espérons que ces théories monstrueusement despotiques ne prévaudront jamais parmi nous. Nous ne sommes pas revenus au temps où Julien l'Apostat disait

1. On a fait une remarque dont nous laissons à d'autres le soin de controler l'exactitude. La plupart des politiciens modernes parmi les plus acharnés à disserter sur les droits des pères de famille et qui roulent des yeux indignés en jurant que les jésuites veulent pervertir leurs enfants, sont, ou des célibataires, ou des gens mariés... sans progéniture (M. Goblet est dans cette seconde catégorie). M. Ferry a-t-il des enfants civils? Mais nous n'en savons rien, peu importe, célibataires *in partibus*, époux honoraires, tous ces défenseurs de l'enfance et de la famille, ont à peu près autant de compétence et d'autorité, que Hyacinthe Loyson pour traiter les questions de morale religieuse, ou Robert Macaire pour soutenir les droits de la propriété.

aux chrétiens : « Vous ne voulez pas de *mes* dieux, disparaissez ! » Nous ne sommes plus à l'époque où Mahomet, le Coran d'une main et le cimeterre de l'autre, imposait ses *idées modernes* sous peine de mort.

Cette liberté à la turque, ce régime du knout peuvent être dans le système gouvernemental de M. Ferry, la France ne les subira pas.

Si, par l'*esprit de la France moderne*, M. Goblet entend le scepticisme, l'athéisme même, l'assouvissement de toutes les convoitises, de tous les appétits, de toutes les haines, non, certes, les anciens élèves des Jésuites ne sont pas animés de cet esprit-là.

Le patriotisme, l'attachement aux principes religieux, le désintéressement, l'esprit de sacrifice..., voilà ce que les Jésuites enseignent à leurs élèves.... Peut-être cette éducation n'est-elle pas *moderne*, mais elle vaut bien celle qui forme les *égarés* de Nouméa.

C'est une étrange prétention à ces citoyens qui datent d'hier, qui se qualifient eux-mêmes « de *fils de Voltaire* », de signifier si allègrement son congé à cette noble France qui date de quatorze siècles.

D'ailleurs, ce ne sont pas les Jésuites seuls qui doivent encourir aux yeux des radicaux le reproche de former des citoyens médiocrement imbus de l'esprit moderne : nos évêques, nos prêtres, ne sont pas moins *réactionnaires*. Donc, la logique veut que nos évêques et nos prêtres soient mis à leur tour hors la loi. Cette logique expulsera tous les catholiques... Ainsi le veut l'*esprit moderne* qui a pris pour devise le mot de Gambetta : « L'ennemi, c'est le catholicisme ! »

Telles sont les théories de justice et d'apaisement dont M. Goblet s'est fait l'organe à propos de l'article 7.

Un autre orateur, après avoir cité toutes les mesures de persécution dont les Jésuites ont eu à souffrir sous l'ancien régime, a cru devoir étayer son argumentation à l'aide de motifs tirés des lois révolutionnaires. Nous regrettons que personne n'ait rappelé à ce conseiller diffus les paroles de *patriotes* assez *purs* et assez *modernes* pour n'être pas suspects de cléricalisme.

Le *Moniteur* du 20 février 1790 rapporte que le futur conventionnel Grégoire ne craignit pas de prendre la défense des Jésuites. « Parmi les cent mille vexations de l'ancien gouvernement, dit-il, on doit compter celle qui a été exercée sur les Jésuites ; il faut les faire participer à votre justice. »

Un vrai radical, le député Lavie, disait à l'Assemblée nationale : « Les Jésuites sont des infortunés qui ont été sacrifiés, non pas à la raison et à la patrie, mais à l'esprit de parti, mais à la vengeance, mais à des haines implacables. » (*Journal de Paris*, n° 31.)

Enfin, Barnave ajoutait que : « Le premier acte de la liberté naissante devait être de réparer les injustices du despotisme. » Un vote de l'Assemblée ratifia les paroles des orateurs que nous venons de citer.

Nous l'espérons, la République n'imitera pas les *injustices du despotisme, les cent mille vexations de l'ancien régime.*

La *liberté naissante* dont nous jouissons ne sera pas étouffée sous les efforts aveugles de l'*esprit de parti, de la vengeance, des haines implacables.* Soucieux de leur propre dignité, du salut de la République, nos législateurs ne démentiront pas les principes libéraux dont ils se disent les apôtres. Nous avons confiance dans le sentiment de justice qui anime la nation et que la tyrannie révolte toujours.

M. Ferry comprendra qu'il perd la République... et, quoi qu'il en soit, nous en rappellerons de Philippe ivre à Philippe à jeun.

Le même fait s'est produit au conseil général du Finistère. On lit dans l'*Univers :*

Nous avons annoncé le vote, à une imposante majorité, du vœu en faveur de la liberté d'enseignement.

Nous lisons aujourd'hui dans l'*Impartial du Finistère :*

Ne pouvant reproduire *in extenso* le discours que M. Villiers a prononcé dans la séance du conseil général du Finistère du 25 avril, nous croyons utile d'emprunter au procès-verbal le compte rendu de l'incident suivant :

M. Villiers parlait des élèves des Jésuites reçus aux écoles polytechnique, de Saint-Cyr, centrale, navale, et il ajoutait :

« Peut-on dire que ces jeunes gens, admis dans nos écoles nationales, ont été de mauvais citoyens ?

» M. Gestin. — Oui ! (Interruption. — Agitation prolongée.)

» M. Louis de Kerjégu. — Qui a dit cela ?

» M. l'amiral Didelot. — C'est là une véritable provocation !

» M. le Président. — J'engage M. Gestin à expliquer l'interruption qui lui est échappée.

» Au même instant, M. Gestin demande à s'expliquer.

» M. Gestin. — J'ai voulu faire allusion à des fraudes qui se sont produites, il y a deux ou trois ans, aux examens de l'école polytechnique et qui ont été rendues publiques.

» M. l'amiral Didelot. — Il faudrait prouver ces fraudes pour justifier une pareille provocation, que je déclare, pour ma part, ne pas accepter.

» M. Louis de Kerjégu. — C'est, au contraire, la fausseté matérielle de ces accusations qui a été démontrée. »

Rien n'est plus vrai. Quant au reproche adressé aux Jésuites de former des générations anti-françaises, nous avons prouvé dans notre opuscule : *Le patriotisme des Jésuites*, combien cette accusation est calomnieuse.

Non seulement on a reproché aux Jésuites de donner une éducation anti-française, mais on n'a pas craint d'ajouter (et c'est là le grief principal et le plus souvent allégué) que cette éducation devait produire le démembrement de la patrie, en créant dans la France moderne, une France rétrograde, hostile à nos institutions modernes, et en éternisant la division des partis.

Dans son fameux discours d'Épinal, en avril 1879, M. Jules Ferry, ministre de l'instruction publique, disait :

« Ce que nous visons, ce sont uniquement les congrégations non autorisées, et parmi elles, je le déclare bien haut, une congrégation qui non seulement n'est pas autorisée, mais qui est prohibée par toute notre histoire, la Compagnie de Jésus. (Bravos.) Oui, c'est à elle, messieurs, que nous voulons arracher l'âme de la nation française. (Salve d'applaudissements.)

» Ce pays est changeant. Un certain nombre d'entre vous, messieurs, ont connu une génération qui se soulevait tout entière au seul nom de la Compagnie de Jésus. Sous une autre génération, quand nous entrions dans la vie, il y a une vingtaine d'années, il

devint de bon ton de rire de ceux qui persistaient à avoir peur des Jésuites, de se moquer de ceux qu'on appelait des mangeurs de Jésuites. Assurément, messieurs, il n'en faut pas manger, mais avant tout il ne faut pas être mangé par eux. (Rire général.)

» Qu'est-il résulté de cette complaisance, de ce scepticisme des libéraux, de ces sourires des gens bien élevés ? En 1828, lors des ordonnances de Charles X, les Jésuites ne possédaient en France que sept établissements ; ils en possèdent aujourd'hui vingt-sept... et ils tendent à absorber et à faire disparaître progressivement les établissements tenus par des ecclésiastiques séculiers. Ainsi, ils ne nuisent pas seulement aux établissements libres laïques, ils font la plus redoutable concurrence aux établissements tenus par des ecclésiastiques qui ne portent pas la marque de leur Compagnie. (Sensation.)

» Mais, nous dit-on, de quoi vous préoccupez-vous? Ils élèvent à merveille ces 10,000 jeunes gens qui leur sont confiés, ils en font de bons chrétiens, soumis aux lois de leur pays.

» Pour croire cela, il ne faut avoir ni yeux ni oreilles. Nous pouvons ici juger l'arbre à ses fruits. D'où sort donc toute cette génération ardente, partie en guerre contre la société moderne, et qui surgit dans les comités catholiques, à la tribune, dans la presse, sur tous les champs de bataille de la vie publique, son drapeau à la main. Oh ! ils ne le cachent pas ce drapeau ! Partout, en face du drapeau national, du drapeau de la France libérale et républicaine, ils le déploient et le mot qu'on y lit est celui-ci : « Contre-Révolution. » (Applaudissements.) Jugez des maîtres par les élèves.

» Oui, messieurs, il y a des établissements où l'on tient école de contre-révolution ; où l'on apprend à détester et à maudire toutes les idées qui sont l'honneur et la raison d'être de la France moderne.

» Et la jeunesse qui sort de là, élevée dans l'ignorance et dans la haine des idées qui nous sont chères, songez qu'elle va se heurter, dès les premiers pas dans la vie, contre une autre partie de la jeunesse française, élevée à une autre école, chauffée à un foyer bien différent, sortant de ces classes agricoles ou populaires qui révèrent 1789 comme une délivrance et la société moderne comme un idéal ; et voyez-vous dans un prochain avenir ces deux camps op-

posés l'un à l'autre dans toutes les voies de l'activité, dans tous les ordres de fonctions, dans l'armée, dans la magistrature, dans l'industrie, dans toute la vie civile? Non! messieurs, d'une France ainsi faite, ainsi défaite, pour mieux dire, nous ne voulons pas. Non! n'en déplaise aux sophistes de la liberté à outrance, qui nous accablent de leurs dédains, non, le remède qui consiste à opposer aux menées de l'internationale noire celles de l'internationale rouge, ce remède n'en est pas un, ce serait la fin de la France, et nous l'en voulons pas! (Salve d'applaudissements.)

» Vous pouvez nous traiter de politiques surannés, de gouvernants vieillis avant l'âge; surannés, messieurs, comme le bon sens français; vieillis comme la sagesse des siècles, les leçons de l'histoire et la vérité. (Nouveaux applaudissements.)

» Messieurs, je n'admets pas que dans l'espace de trente années, les lois fondamentales de la sécurité et de la liberté aient changé dans le pays. Je n'admets pas que la génération de 1879 ait le droit d'être plus aveugle et plus imprévoyante que celle de 1830. Il n'y a qu'une différence entre les deux époques: le danger est plus grand aujourd'hui qu'alors. J'entends dire à certains de nos amis: « Vous commencez trop tôt; vos mesures ne sont pas opportunes. » Non, messieurs, il n'est pas trop tôt; nous disons, nous, qu'il n'est que temps. (Applaudissements.) Oui, dix ans encore de ce laisser-aller, de cet aveuglement, et vous verriez tout ce beau système des libertés d'enseignement qu'on préconise, couronné par une dernière liberté, la liberté de la guerre civile. (Profonde sensation). »

A la même époque, le ministre disait aux membres des sociétés savantes réunis à Paris:

« Nous n'avons plus voulu de l'unité dans le pouvoir absolu, de celle qu'avait réalisée l'ancien régime; nous avons l'unité dans la liberté; mais méfions-nous des prétendues libertés qui mettent en péril l'unité nationale! (Vifs applaudissements.)

» Méfions-nous de ces prétendues libertés qui tendent à dissoudre l'unité morale de la France. Méfions-nous en, messieurs, car cette liberté ne peut exister de créer deux Frances, là où il n'y en a qu'une, et de faire deux parts dans la jeunesse française, ayant la même origine, étant de même race, mais n'ayant les mêmes idées

ni sur le passé de la France ni sur son avenir, et qui, bien que parant la même langue, finiraient par ne pas se connaître et par ne plus se comprendre. »

Plus tard, devant la Chambre des députés, M. Paul Bert ajoutait :

Et, maintenant, dans l'état actuel des choses, que va-t-il, ou que peut-il arriver? L'un de ces enfants suit cette évolution dont je viens de parler ; il va à l'école laïque, au lycée d'État, à la faculté d'État, et sur son chemin il reçoit cette instruction à laquelle je faisais allusion, cette éducation tout imprégnée de tolérance... (Rires à droite).

Oui, messieurs, et c'est précisément parce qu'elle est tout imprégnée de tolérance, parce qu'elle est ennemie de tous les fanatismes, que les fanatiques ont prétendu qu'elle amenait l'affaissement des caractères.

L'autre enfant ira à l'école congréganiste, au collège des Jésuites, enfin, à la faculté catholique, sans plus revoir son camarade avant de longues années. Et quelle espèce d'enseignement aura-t-il reçu? Je ne parle pas de l'enseignement scientifique; cela intéresse peu la Chambre, bien que je ne puisse m'empêcher de me rappeler cette maxime dont l'esprit aura dominé toute son éducation, cette maxime du plus célèbre et du plus éloquent des docteurs qui, s'il vivait aujourd'hui, défendrait les universités catholiques, Joseph de Maistre : « L'ignorance vaut mieux que la science, car la science vient des hommes et l'ignorance vient de Dieu. » (Rires et applaudissements à gauche et au centre).

M. DE LA BILIAIS. Il ne mettait pas cette maxime en pratique ! (Exclamations à gauche).

M. PAUL BERT. Oh ! monsieur, ce sont des maximes qu'on met en pratique sur les autres, sur ceux qu'on veut dominer et dont on veut faire des instruments de pouvoir. (Nouveaux applaudissements à gauche et au centre).

M. DE LA BASSETIÈRE. Citez-nous les paroles de Voltaire qui ne voulait pour le peuple que l'aiguillon, un joug et du foin !

M. LE PRÉSIDENT. N'interrompez pas !

M. PAUL BERT. Messieurs, si vous ne voulez pas que je vous

cite de Maistre, je vous citerai des faits dont j'ai été témoin, et je vous parlerai de ces élèves se présentant au baccalauréat et mettant dans leur encrier quelques gouttes d'eau de Lourdes afin d'être reçus. (Double salve d'applaudissements à gauche. — Protestations à droite).

M. BOURGEOIS. Et le professeur ne sera peut-être pas assez savant pour en faire l'analyse chimique !

M. PAUL BERT. L'enseignement moral, nous en parlerons à l'article 7, quand nous le discuterons spécialement, et nous verrons la casuistique moderne a suffisamment repoussé les répugnantes maximes de Sanchez et de Liguori... (Vives réclamations à droite).

Vous verrez si le mot est excessif; comme je n'en donne pas la preuve aujourd'hui, je le retirerai, si vous voulez ; mais quand j'en viendrai à l'expliquer, vous me demanderez vous-mêmes de le rétablir. (Très bien ! à gauche.)

Voilà pour la science, voilà pour la morale ; mais nous sommes une Assemblée politique ; voyons ce que l'enfant aura appris au point de vue politique.

Il aura appris que l'Église doit être maîtresse souveraine et dominer de haut les gouvernements laïques, qui n'ont que des devoirs envers elle, alors qu'elle a tous les droits, car elle est reine ou elle n'est rien, comme disait M. de Montalembert.

Et pour peu qu'il ait été à l'école de droit de Lyon, il aura appris que, « même dans les questions de simple utilité sociale, le Gouvernement ne peut rien faire s'il n'a pas l'assentiment de l'Église. »

Il aura appris que « la loi, telle que la Révolution nous la fait pratiquer, est une séduction satanique plus dangereuse que toutes les violences. »

Il aura appris — ce sont des paroles sacrées — qu'il y a « anathème contre quiconque prétend qu'il appartient au pouvoir civil de déterminer quels sont les droits de l'Église et dans quelles limites elle peut les exercer. »

Il aura appris, de la bouche de Grégoire XVI, que la liberté de conscience est un délire : *deliramentum*.

Il aura appris, de la bouche du dernier pape, que le suffrage universel est un mensonge universel; que c'est un délire de prétendre que les citoyens ont droit à la liberté de manifester leur opinion ; il aura appris, en un mot, à mépriser — et de là, à les

haïr, il n'y a qu'un pas — tous les principes sur lesquels repose notre état social, notre état politique. Et bien heureux, s'il n'a pas été, par exemple dans le diocèse de Toulouse, et si on ne l'a pas enrégimenté dans la milice sacrée, dans la milice papale, si on ne lui a pas dit, dans des ordres du jour enflammés, que l'heure est venue, que la trompette a sonné, que le drapeau est déployé, et qu'il est temps pour les nouveaux Machabées de tirer l'épée et de marcher au triomphe ou au martyre.

Eh bien, je vous le demande, lorsque celui qui aura subi cet enseignement retrouvera son camarade, de quel œil le regardera-t-il? Quelle préparation aurez-vous faite pour la paix publique? Je vous le disais, et je vous le répète, vous aurez préparé la guerre civile dans les esprits! (Vifs applaudissements à gauche et au centre.) Oui, vous aurez préparé la guerre civile dans les esprits! Fasse Dieu que le sentiment national et le bon sens public l'empêchent d'aller plus loin! (Très bien! très bien! à gauche).

Mais on nous dit: c'est la conséquence de la liberté!...

M. DE BAUDRY D'ASSON. Mais il y a ici deux ministres qui ont été élevés chez les Jésuites!

M. BOURGEOIS. Ceux qui viennent de vous applaudir mettent leurs fils chez les Jésuites! Ils sont bien inconséquents [1]!

Dans la séance du 23 juin 1879, M. Deschanel s'écriait:

Quant à l'unité morale de la patrie, elle se rétablira aussi, lorsque l'on cessera d'élever la jeunesse française « dans deux camps différents, n'ayant, comme le dit très bien M. le ministre de l'instruction publique, n'ayant les mêmes idées ni sur le passé de la France, ni sur son avenir, et qui, bien que parlant la même langue, finiraient par ne plus se comprendre et ne plus se connaître. »

Qu'y a-t-il, en effet, messieurs, de plus nuisible à l'unité morale de la patrie, à la concorde entre les citoyens, que des institutions d'enseignement fondées sur telle ou telle croyance particulière, et qui arborent, dans leur titre, le nom même de cette croyance, comme le drapeau d'un parti?

L'autre jour, l'honorable M. Gaslonde prétendait que cette dua-

1. *Officiel*, p. 5498.

lité dans l'éducation n'est pas réelle, et que c'est un argument de circonstance, de stratégie politique. Ah! messieurs, plût au ciel qu'il en fût ainsi! Mais non, elle n'est que trop réelle. En tous cas, comme mon appréciation personnelle pourrait vous paraître suspecte et dépourvue de l'impartialité nécessaire, permettez-moi de vous rappeler comment s'exprimait un des orateurs de la Chambre des pairs en 1844. Vous verrez qu'il est bien autrement vif et énergique que moi.

« L'unité de nos écoles exprime et confirme l'unité de la patrie.

» Mais s'il y a un enseignement, et le plus important de tous, qui repose sur les principes d'un culte particulier, tous les enfants des autres cultes sont exclus de cet enseignement; le collège n'est plus l'image de la société commune; il faut le diviser, ou plutôt, et c'est ce que j'entends demander avec une indignation profonde, il faut des collèges différents pour les différents cultes, des collèges catholiques et des collèges protestants, des collèges luthériens et des collèges calvinistes, des collèges juifs et bientôt des collèges musulmans. Dès l'enfance, nous apprendrons à nous fuir les uns les autres, à nous enfermer dans des camps différents, des prêtres à notre tête: merveilleux apprentissage de cette charité civile qu'on appelle le patriotisme! »

Telles sont, messieurs, les paroles éloquentes que prononçait à la chambre des pairs M. Victor Cousin. Il parlait de son indignation profonde, moi je ne parle que de notre tristesse en présence de ces camps opposés où vous mettez nos enfants.

Messieurs, au milieu des guerres religieuses du seizième siècle, un grand cœur que vous ne renierez pas, le chancelier Michel de l'Hospital, essayant d'apaiser les esprits, s'écriait: « Otons ces noms diaboliques, noms de partis, de factions et de séditions, luthériens, huguenots, papistes; ne changeons le nom de chrétiens! »

M. DE LA BASSETIÈRE. Alors, soyez chrétiens!

M. EMILE DESCHANEL. Si vous me permettez d'achever, vous saurez la fin de ma pensée.

Eh bien, messieurs, ne pourrions-nous, surtout lorsqu'il s'agit d'élever nos enfants et de leur inspirer un esprit de concorde et de patriotisme, ne pourrions-nous dire à peu près de même: « Otons ces noms qui nous séparent et nous désunissent, ces noms d'uni-

versités catholiques, ou autres semblables; ne changeons le nom de Français. » (Approbations à gauche et au centre.)

Est-ce que dans la société d'aujourd'hui, telle que l'ont faite le progrès des idées et l'adoucissement des mœurs qui résultent de la communication de plus en plus grande entre les peuples, est-ce que le vieil esprit de secte et de fanatisme n'a pas fait place, Dieu merci, à un esprit de tolérance mutuelle !

Est-ce que, aujourd'hui, les honnêtes gens de toute croyance, catholiques, protestants, israélites, musulmans, libres penseurs, ne se rencontrent pas sur le terrain commun de la morale universelle, indépendante des dogmes et des croyances particulières?

Pourquoi donc voulez-vous que nos enfants soient plus divisés que nous-mêmes ? Pourquoi donc voulez-vous, dès le collège, et dans l'âge de l'amitié, leur souffler déjà la discorde et les germes de la guerre civile?

A gauche et au centre. Très bien ! très bien !

M. EMILE DESCHANEL. Eh bien, messieurs, en présence de cette éducation étrange et funeste donnée par les congrégations non autorisées, le Gouvernement avait un grand devoir à remplir; il l'a compris, et il a présenté cette loi, que M. Paul Bert a parfaitement appelée « une loi de défense sociale. »

Je sais bien que ce mot de « défense sociale » comme le mot de « liberté » est pris par nos adversaires dans un sens différent du nôtre. La défense sociale, pour eux, c'est la coalition de tous les vieux partis ralliés sous la bannière du cléricalisme; la défense sociale pour nous, c'est la défense de la société laïque contre les envahissements de l'ultramontanisme; c'est la lutte entre les débris du moyen-âge et l'esprit des peuples nouveaux, entre les superstitions vieilles ou récentes de l'Église romaine asservie aux Jésuites, et, d'autre part. la société civile affranchie par la raison, par la science, par le droit, par la liberté!

Messieurs, le Gouvernement, dans la loi qu'il nous propose, s'est tenu à égale distance de la rigueur extrême que lui reprochent les uns et de la faiblesse que lui reprochent les autres. Le projet de loi, quoi qu'on en dise, ne porte pas atteinte à la liberté de conscience, ni à la liberté du père de famille: car le père de famille restera toujours libre de faire donner à son enfant une éducation catholique, et, s'il veut le confier à des religieux, il aura toujours le

droit et le pouvoir de le faire; il y a en France assez de congrégations enseignantes autorisées.

Mais, dites-vous, je veux pouvoir mettre mon enfant même chez celles qui ne le sont pas; autrement vous portez atteinte à ma liberté!

C'est à peu près comme si l'on prétendait que c'est porter atteinte à la science médicale et à la liberté de guérir que d'interdire la vente des médicaments qui ne sont pas inscrits au Codex. Nous disons, nous, avec la loi, que c'est simplement sauvegarder la santé publique. (Rires approbatifs à gauche et au centre — Rumeurs à droite).

Et il terminait par ces paroles forcenées :

Ce que nous demande le Gouvernement, c'est de ne pas permettre que la jeunesse française, livrée à des congrégations non autorisées, soit élevée dans un esprit contraire à nos institutions et que de là résultent en quelque sorte deux Frances rivales et hostiles. (Très bien ! très bien ! à gauche et au centre.)

Voilà ce que veut le Gouvernement; voilà de quoi il s'agit, messieurs ! Il y va de l'unité morale de la patrie ! il y va de la paix sociale !

Encore un mot, messieurs, et j'ai fini. Dans certaines protestations on a prononcé une parole regrettable entre toutes, on a parlé de *guerre religieuse*. Ah! messieurs, je ne sais si, par malheur, il existe des gens qui souhaitent de la rallumer; mais ce n'est, certes, ni le gouvernement républicain, ni la majorité républicaine du Parlement, ni la majorité nationale, dont elle est la représentation fidèle; non, ce n'est pas la société laïque, animée de l'esprit gallican, de l'esprit français, de l'esprit de tolérance et d'humanité. Qui donc alors? Qui! ne serait-ce pas plutôt le parti même d'où est sortie cette parole néfaste, le parti ultramontain?... (Protestations à droite. — Très bien ! très bien ! à gauche.)

Oui le parti ultramontain, ce parti enflammé d'ambition... (Bruyantes réclamations à droite.)

M. DE LA ROCHEFOUCAULD, DUC DE BISACCIA. C'est intolérable! Vous nous attaquez! Nous ne pouvons pas supporter cela. Nous protestons !

Des membres à droite, se levant. Oui ! Nous protestons tous !

M. DE LA ROCHEFOUCAULD, DUC DE BISACCIA. Vous lancez contre nous des accusations odieuses. Nous vous les renvoyons. (Très bien ! à droite).

M. EMILE DESCHANEL... ce parti enflammé d'ambition, voulant régner à tout prix, au profit du fanatisme et de la superstition, — du fanatisme, qui pousse les hommes à se dégrader et de la superstition qui, en les abêtissant, les prépare pour la servitude ! (Applaudissements prolongés à gauche et au centre. Exclamations et protestations à droite.)

M. BLACHÈRE. Pauvre discours ! Des violences de langage et pas un argument ! (Agitation.)

L'orateur, en retournant à son banc, reçoit les félicitations d'un grand nombre de ses collègues.

Venant en aide aux orateurs de la gauche, les journaux radicaux redoublaient de violence contre les partisans de la liberté et produisaient des articles dans le genre de celui-ci, que nous citons comme modèle :

« Le ministre a parlé de faire l'unité morale. Ah ! bien oui, nos cléricaux s'irritent à ce seul mot. Ne vaut-il pas mieux deux Frances, une nation divisée, la guerre au foyer domestique ? Car enfin, c'est vainement que l'on dresserait des barrages ; l'esprit marche, la raison se détache du dogme ; nulle puissance n'arrêterait ce mouvement ascensionnel de l'humanité. La question est de savoir s'il est prudent de perpétuer les résistances et d'encourager les réactions.

» Parce que nous ne voulons pas forcer au recul les générations nouvelles ; parce que nous refusons d'étouffer les aspirations libérales qui se font jour dans les jeunes âmes ; parce que nous ne voulons de barrières ni à l'esprit ni à la raison, on nous accuse de préparer, non l'*unité*, mais la *division* morale ! Et pour preuve, on nous rappelle l'incident qui a marqué, lundi, la distribution des prix au Concours général.

« Les écoles, affirme-t-on, se séparent en deux camps, l'un criant : « Vive la République ! » et l'autre : « Vive le roi ! » — Il y a un mensonge, dans cette phrase. Les écoles ne se sont pas séparées

en deux camps : une seule voix s'est élevée pour jeter le cri séditieux qui a soulevé immédiatement les protestations unanimes de la foule.

» Mais soit.—Supposons un moment qu'il y ait eu, sur les bancs de la Sorbonne, nombre égal de jeunes républicains et de jeunes cléricaux. Étant donnée cette situation, étant donné que le passé ne revivra jamais, que jamais on ne fera rétrograder l'esprit humain, — si vous voulez sincèrement l'unité morale de la France, sur quelles bases est-il meilleur et plus sûr de la chercher? L'établirez-vous sur les doctrines vermoulues du moyen-âge ou sur les fécondes affirmations du monde moderne? Ferez-vous appel à la science, ou ferez-vous appel à la foi?

» *La foi? Le dogme? Choses mortes!* C'est vers l'avenir qu'il faut diriger tous les regards. Dès lors, pourquoi hésitez-vous? La guerre sur les bancs du collège, la guerre dans la famille, la division au sein des sociétés, c'est par votre obstination à rattacher une partie de la jeunesse à vos crédulités repoussantes, — pendant que l'autre partie s'élance, malgré vous, vers les horizons nouveaux, — que vous les attiserez et les perpétuerez !

« Non, vous ne voulez pas de l'unité morale! La preuve, c'est que vous rejetez avec dédain les irrésistibles conquêtes de la science, pour contraindre nos fils à s'abîmer dans la contemplation de vos dogmes, sachant qu'ils sont finis. Aux époques de discussion, les croyances controversables sont impuissantes à créer l'unité morale. Il faut à l'esprit des bases certaines. Les vives clartés de la civilisation contemporaine peuvent seules rallier les consciences et cimenter les convictions (1). »

A ces grossières, brutales et mensongères attaques, il a été répondu victorieusement.

Dès le mois de mai 1879, les professeurs de l'Université catholique de Lille disaient dans leur adresse aux députés et aux sénateurs :

« Il est un argument auquel on recourt volontiers pour produire quelque effet oratoire et pour donner une couleur patriotique aux

---

1. *Progrès de la Somme*, 12 Août 1879.

violences qu'on prépare : c'est que l'UNITÉ NATIONALE est compromise par la liberté de l'enseignement. Les enseignements rivaux engendrent deux Frances opposées, deux races de frères ennemis.

» Le gouvernement ne peut tolérer plus longtemps cette division des enfants d'une même patrie ; il doit forcer désormais tous les Français à penser de la même manière sur le passé, le présent, l'avenir de la France (1) sur les hommes et sur les choses, sur les destinées de la société et de l'individu.

» C'est un raisonnement de ce genre que Cathérine de Médicis tint à Charles IX la veille de la Saint-Barthélemi. C'est une Saint-Barthélemi, la Saint-Barthélemi des écoles, qu'on essaie de vous faire décréter.

» Le genre d'unité et de paix que M. le ministre veut obtenir par l'anéantissement des doctrines qui lui déplaisent, était connu de Tacite : *ubi solitudinem fecerunt, pacem appellant.*

» Si l'on dégage de ses ornements oratoires et de son enveloppe sentimentale la thèse de M. le ministre sur les inconvénients de la division des esprits, elle se réduit à cette proposition : le parti qui est au pouvoir doit forcer toute la nation à partager ses idées politiques et religieuses.....

» Loin de s'affliger, M. le ministre devrait se féliciter de ce qu'il y ait encore en France des opinions différentes des siennes. Il est de l'intérêt de la République elle-même que la source des vertus et des espérances chrétiennes, de la patience, de la résignation, du sacrifice, ne soit pas tarie.

» Si jamais on réussit à établir l'unité des esprits dans le scepticisme, la division fera place à la discorde, l'opposition à l'émeute : au lieu de la paix qu'il poursuit, M. le ministre aura préparé l'anarchie, et le dernier fruit de cette unité morale sera la domination d'un despote.

» Il n'est pas nuisible à la République, à son prestige, à sa durée même, que plusieurs partis subsistent en France, pourvu que tous soient dévoués à la patrie, soumis aux pouvoirs établis, tolérants et généreux les uns envers les autres. Or, ce serait une calomnie de prétendre que les catholiques manquent à leurs devoirs de Français, de sujets et de concitoyens. »

1. Discours de M. le ministre aux délégués des sociétés savantes.

A la distribution des prix du collège Saint-Louis, de Saumur, Mgr Freppel prononçait les paroles suivantes :

« Messieurs, chers élèves,

» Parmi les reproches qu'on a osé faire, dans ces derniers temps, aux collèges placés sous notre direction, il en est un qui me touche vivement et contre lequel je tiens à protester de toute l'énergie de mon âme. N'a-t-on pas été jusqu'à prétendre que l'enseignement chrétien met en péril l'unité morale de la nation ? Pour qui a tant soit peu étudié l'Église, sa doctrine et son histoire, c'est là une assertion tellement étrange, qu'on serait surpris de la trouver dans la bouche d'un homme quelconque, si l'on ne savait à quel point la passion est capable de troubler l'intelligence et de fausser le jugement.

» L'unité morale du pays, ah ! certes, c'est là un bien et un intérêt de premier ordre, qui ne saurait nous trouver indifférents. Éducateurs de la jeunesse chrétienne, nous voulons tous une France une, grande, forte, ralliant autour d'elle tous ses enfants dans un même dévouement à la chose publique, réalisant le plus possible l'accord des intelligences et des volontés, et pouvant dès lors, par la mise en commun de toutes ses lumières et de toutes ses forces, reprendre en Europe, et dans le monde entier, le rang que lui assignent son génie, sa foi et ses traditions.

» Mais cette unité morale du pays, si nécessaire, partant si désirable, sur quoi la fonder, messieurs ? Est-ce sur le scepticisme, c'est à dire sur l'absence complète de doctrines et de principes ? Jamais pareille entreprise n'aurait été tentée dans l'histoire du genre humain. C'est le bon sens qui le dit, d'accord avec l'expérience des siècles : pour mettre de l'unité dans les intelligences, et par suite dans les volontés, il faut pouvoir leur offrir des doctrines communes et bien arrêtées, des principes qui soient les mêmes pour tous. Or, en dehors de l'enseignement chrétien, où trouver l'ombre même d'un accord sur les doctrines et les principes ?

» Est-ce aux partisans de la libre-pensée qu'il faut demander cet accord ? Parmi eux, tout est ruine et négation. L'un, en effaçant Dieu de la conscience humaine, ne laisse plus aux lois d'autre

sanction que la force matérielle ; l'autre sape le fondement même du devoir, en niant le libre arbitre et la responsabilité morale ; celui-ci en traitant de chimère l'âme immortelle, ravale l'homme au niveau de la brute ; celui-là, en réduisant tout à la matière et aux sens, supprime d'un trait de plume le monde des esprits ; tel voudrait remplacer la propriété individuelle par la propriété collective, en concentrant tous les biens dans les mains de l'État ; tel autre ébranle la constitution de la famille, en la dépouillant de son unité indissoluble ; tel enfin, dans ses rêves humanitaires, détruit jusqu'à l'idée même de la patrie, qu'il cherche à englober dans je ne sais quel tout sans forme et sans nom.

» Et c'est avec de telles négations que vous prétendez faire l'âme d'une nation ? C'est avec ce pêle-mêle d'opinions individuelles, d'hypothèses, de paradoxes, de témérités, pour ne rien dire de plus, que vous voulez arriver à l'unité morale du pays ? Non, jamais, messieurs, le soleil de l'histoire n'aura éclairé d'aventure où la naïveté et l'audace se seront rencontrées dans d'aussi fortes proportions. Car c'est la nature même des choses qui l'apprend à quiconque sait encore tant soit peu réfléchir.

» Au lieu d'être pour un pays un principe d'unité, la libre-pensée est le dissolvant le plus actif que l'on puisse introduire dans son sein. Ce n'est pas l'unité qui sortira jamais de cette absence de doctrines et de principes, mais l'anarchie, mais la confusion, mais le chaos.

» Autres sont les résultats de l'enseignement chrétien ; il peut, lui, et lui seul, faire l'unité morale du pays, parce qu'il a, pour tous, les mêmes croyances, les mêmes devoirs, les mêmes solutions, la même manière de voir sur la vie de l'homme et sur la direction qu'il faut lui imprimer. S'il laisse le champ libre aux opinions qui n'intéressent pas la loi, il a du moins un symbole uniforme et invariable, autour duquel toutes les intelligences peuvent se rallier dans un accord parfait Et cet accord qu'il établit entre les intelligences, l'enseignement chrétien n'est pas moins capable de le produire dans les cœurs et les volontés. En nous rattachant tous à Dieu, notre Père commun, il nous oblige à voir des frères dans ceux-là mêmes qui pensent autrement que nous, et à les aimer comme nous-mêmes. Par là, par la charité, qui est son premier et son dernier mot, il amortit le choc des passions, affaiblit les rivali-

tés, rend les dissidences moins vives, moins aiguës, opère les rapprochements; et c'est pourquoi il est pour un pays la plus haute force d'union qu'il puisse y avoir en ce monde. »

Mais c'est à la tribune française que les ripostes ont été surtout promptes et écrasantes. M. Bourgeois s'écriait, à la séance du 28 juin 1879 :

Et quel est donc, en effet, le crime, quels sont donc les crimes dont on accuse les congrégations non autorisées, et plus spécialement les Jésuites?

M. le ministre et ses amis n'ont pas hésité à le dire : « Il y a deux Frances, nous n'en voulons qu'une... S'il y a deux Frances, c'est la faute des Jésuites... Donc nous demandons à la Chambre des députés que toutes les écoles soient fermées aux Jésuites. »

Voilà, je crois, la question bien posée :

« Il y a deux Frances, nous dit-on, et nous n'en voulons qu'une ! »

Il faudrait pourtant s'entendre et se comprendre. On vous l'a déjà dit : S'agit-il de la France qui travaille, qui paie les impôts, impôts d'argent, impôts du sang? S'agit-il de la France qui se bat pour la patrie commune? Eh bien, je crois, moi, monsieur le ministre, que sur ce terrain-là, il n'y a qu'une France. Que l'on ait été élève des Jésuites ou de l'Université, le même sang français coule dans les veines, et vous, monsieur le ministre, qui étiez à Paris pendant le siège de Paris, vous n'ignorez pas que nos mobiles bretons et vendéens, ainsi que les zouaves à Patay, ainsi que les frères de la doctrine chrétienne devenus brancardiers, ne l'ont cédé à personne en courage, en dévouement, sur les champs de bataille de Champigny ou du Bourget.

A droite. Très bien ! très bien !

M. Bourgeois. Oh ! je ne le nierai pas, je n'essayerai pas de le nier : Oui, il y a deux Frances, et leur existence ne date pas même des Jésuites; elle est bien antérieure. Oui, il y a deux Frances : celle qui croit, qui prie, qui espère, la France de Clovis, de saint Louis, de Jeanne-d'Arc, la France de Dieu !... Puis, il y a la France qui ne croit pas, la France intolérante, matérialiste ou voltairienne, qui blasphème ou qui ricane, qui veut chasser Dieu de nos écoles et du cœur de nos enfants, la France de Voltaire et de l'irréligion !

Est-ce que l'on aurait entrepris de faire disparaître l'une de ces deux Frances ! Aurait-on rêvé de fondre, d'anéantir la France de Dieu dans... l'autre !

Je vous dirais alors, monsieur le ministre : Essayez; nous vous attendons à l'œuvre ! Je sais qu'autrefois, en termes pittoresques, un spirituel orateur a parlé des quatre racines qu'il était urgent d'arracher : l'administration, la magistrature, l'armée et la religion. Je ne dirai rien, pardon, je ne dirai qu'un mot de la magistrature, de l'administration et de l'armée : Hélas !

Restent la religion et l'enseignement religieux. Oh ! quant à cette racine, je le reconnais, elle tient encore, Dieu merci, et vous aurez besoin, Monsieur le ministre, de réunir tous vos efforts, de tendre tous vos muscles; car cette vieille et forte racine est solidement implantée; et pour en avoir raison, il faudra briser, arracher avec elle nos cœurs de catholiques et de Français ! (Applaudissements à droite).

M. Lamy avait dit à la séance du 26 juin :

Ce que la Révolution a fait de plus grand, de plus libérateur, c'est de reconnaître les droits de l'homme. Elle a compris que les majorités, comme les individus, pouvaient être oppresseurs ; elle a senti qu'il y avait dans l'homme des facultés de pensée, de conscience, de liberté, qu'il n'était possible ni à une majorité, ni à une minorité de briser. De même que dans l'ancienne France nul ne mettait le pied sur le sol français sans devenir libre, de même dans la société moderne la pensée d'aucun homme n'a pu être asservie, aucun pouvoir, aucune majorité n'a gardé le droit de supprimer une intelligence dans ce monde ! (Applaudissements à droite et sur divers bancs à gauche et au centre.)

La Révolution, en opérant cette transformation profonde, avait compris que les luttes de la pensée n'iraient pas sans troubles, sans excès, peut-être sans l'oppression temporaire de la vérité. Mais elle avait compris aussi, messieurs, que dans cette lutte l'erreur s'userait contre le temps, et que les progrès de la raison publique, que la sagesse universelle constitueraient au monde un patrimoine sans cesse agrandi.

Et tandis que la société ancienne était guidée, un bandeau sur les yeux, par un chef qu'elle n'avait pas choisi, vers un but qu'elle

ne connaissait pas, la Révolution française a voulu faire une société où l'ordre se fît en pleine lumière par la liberté des esprits. (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.)

Eh bien, messieurs, quand dans cette société moderne vous réclamez au nom de l'État une sorte de haute justice sur les doctrines, et qu'au nom de ces doctrines vous prétendez lui réserver l'enseignement, je vous réponds : Si l'État a seul le droit d'enseigner, c'est que l'État a seul la vérité sur l'histoire, la religion, la science, la morale et la politique, toutes choses qui constituent l'enseignement.

Si chaque intelligence a le droit d'examiner tous ces problèmes, le droit de l'État n'existe pas. Si, au contraire, vous prétendez nous faire considérer à tous pour vrai ce que votre raison vous révèle, montrez-nous le Sinaï dont vous descendez. (Applaudissements à droite.) En descendriez-vous, que pour refaire l'unité des esprits, deux choses vous manqueraient.

L'ancien régime était logique. L'unité y régnait partout. Préparée dans l'enfant, elle était maintenue dans l'homme; de l'enfance à la tombe, une garde éternelle le défendait contre l'erreur : la presse n'était pas plus libre que la chaire, la parole que le livre, et nulle part, même au foyer domestique, l'erreur n'était inviolable. Il n'y avait pas de place pour les dissidents.

L'expulsion des Jésuites, la suppression de Port-Royal, la révocation de l'édit de Nantes sont les fruits du même arbre : l'absolutisme. Voulez-vous le replanter? Non, direz-vous. Mais alors quand cet enfant, préparé par votre éducation à l'unité, entrera dans un monde livré tout entier à la dispute, quand il verra discuter tout ce que vous lui aurez appris, quand il entendra railler et dédaigner tout ce que vous lui aurez enseigné à respecter, qu'aurez-vous fait? vous aurez tenté de faire l'unité des esprits dans l'enfant, qui n'a pas de rôle dans le monde, et vous laissez l'unité disparaître au moment où l'enfant devenant citoyen prend sa part des affaires publiques !

Vous n'en êtes pas effrayé parce que, dites-vous, le jeune esprit formé par vous pourra, sans dommage pour ses principes, affronter la mêlée des idées et du monde. Mais vous oubliez une chose : c'est que la contradiction, pour vous disputer cet esprit, n'attendra pas que vous l'ayez formé : un ennemi se dressera contre vous dès l'origine : la famille.

C'est une erreur de croire que le maître a toujours une influence sur l'enfant et qu'il fait ses idées. L'enfant aime et respecte par une loi de nature ses parents, il ne respecte pas et n'aime pas naturellement ses maîtres. Ce sentiment peut naître, mais seulement lorsque l'enfant reconnaît en un homme le mandataire de la famille, lorsqu'il sait que son père a donné à cet homme une portion de son autorité.

Espérez-vous obtenir pour vos maîtres cette confiance, vous qui prétendez imposer aux familles un enseignement qu'elles n'auront pas voulu ? (Applaudissements à droite.)

Si bien, Messieurs, que vous transformez, sans le savoir, cette belle et grande université qui a véritablement aujourd'hui des maîtres, parce qu'on y va librement, vous la transformez, savez-vous en quoi ? En une réunion de pédagogues qui enseigneront les éléments des lettres humaines, mais qui ne donneront pas aux familles, aux enfants, la moralité, les sentiments de nationalité (Rumeurs), tous ces sentiments républicains et patriotiques que vous croyez pouvoir leur inculquer.

La seconde condition qui vous manque pour faire cette unité des esprits, c'est le temps. L'ancien régime était fait par les siècles ; il commandait pour des siècles ; plus durable que les individus et même les familles, il avait tracé un lit immobile aux flots des générations.

Mais que sont les gouvernements modernes ? Des gouvernements de majorités. Qu'est-ce que c'est qu'une majorité ? C'est une opinion qui passe.

Un membre à gauche. C'est le pays !

M. Étienne Lamy. Et cette opinion qui passe, qui a-t-elle pour représentants ? Des ministres qui passent plus vite encore. Qui me donnera une image de la fragilité ministérielle?... (Rires à droite et sur quelques bancs au centre et à gauche).

Et voilà l'autorité gardienne des traditions, des idées, des doctrines de l'État ! Voilà l'autorité qui dira comment instruire les enfants des principes de l'État. Ce n'était pas assez des crises de cabinet dans la politique, vous les transportez dans l'éducation.

Avez-vous compté, messieurs, combien de gouvernements et de ministères peut user l'éducation d'un enfant ?

Les jeunes gens qui achèvent aujourd'hui leurs études les avaient

commencées sous l'empire; si votre loi eût été portée à cette époque, pouvez-vous faire le dénombrement des opinions rivales et contradictoires qu'ils auraient reçues des différents régimes, et croyez-vous que cette méthode eût préparé leurs esprits à l'unité ?

Vous reprochez au système actuel d'enseignement de créer des divisions entre les hommes du même pays et du même temps. Et que faites-vous donc ? ce chef-d'œuvre, que vous portez la contradiction dans le même esprit; que chaque enfant instruit dans les idées de la nation, c'est-à-dire de la majorité, sentira dans son éducation le contre-coup de toutes les variations politiques. Qu'elles soient fréquentes et profondes, ne sera-t-il pas instruit à respecter, à mépriser et à honorer de nouveau les mêmes choses ? Est-ce ainsi que vous assurerez à ses croyances la fermeté ?

Sur plusieurs bancs. Très bien ! très bien !

M. ÉTIENNE LAMY. Craignez bien plutôt de ne pas donner à l'enfance ce qu'elle réclame avant tout; l'enfance est un acte de foi : il ne faut pas scandaliser par des contradictions sa sincérité de respect et de croyance.

Non, la France catholique ne se laissera pas ravir l'âme de ses fils ! Non, elle ne les livrera pas à ces odieux sectaires qui voudraient en faire des êtres sans foi, sans mœurs, sans drapeau, sans Dieu !

Un père de famille, M. le duc de La Rochefoucauld, se faisait l'éloquent organe de ces sentiments lorsqu'il s'écriait :

Messieurs, je proteste de toutes mes forces contre cette méthode de discussion, et je dis que tous les pères de famille protestent avec moi...

A gauche et au centre. Oh ! tous !

M. DE BAUDRY-D'ASSON. Oui, tous !

M. DE LA ROCHEFOUCAULD, DUC DE BISACCIA. Mon Dieu ! messieurs, il est bien certain que je ne parle pas des pères de famille libres-penseurs ou francs-maçons, je parle des pères de famille catholiques...

M. BOURGEOIS. Vous pouvez ajouter : et des mères !

M. de La Rochefoucauld, duc de Bisaccia... et vous ne m'empêcherez pas de protester en leur nom. (Exclamations à gauche.) Non ! non ! vous ne m'empêcherez pas !

A droite. Très bien ! très bien !

M. de La Rochefoucauld, duc de Bisaccia. Je dis donc que les pères de famille, au nom desquels je parle, ne consentiront jamais à confier leurs enfants...

Un membre à gauche. Combien sont-ils ?

M. de La Rochefoucauld, duc de Bisaccia. Ils sont la moitié des Français intelligents.

A gauche. Oh ! la moitié !

M. de La Rochefoucauld, duc de Bisaccia. Mais certainement, messieurs ! N'avez-vous pas dit vous-mêmes que les Jésuites et les congrégations enseignantes, partagent à peu près également avec l'État l'enseignement des enfants ?

A droite. Oui ! oui ! — Très bien !

M. de La Rochefoucauld, duc de Bisaccia. Vous allez donc frapper — et il faut bien que vous vous rendiez compte de ce qu'on vous propose, — vous allez donc frapper la moitié de l'intelligence de la France. (Rires et dénégations à gauche.)

A droite. C'est cela ! — Très bien !

M. Paul Bert. La très petite moitié !

M. de La Rochefoucauld, duc de Bisaccia. J'entends des rires. Si cela vous fait rire, messieurs, cela nous fait pleurer, nous. Au moment où je parle, nous ne savons plus où nous ferons enseigner nos enfants ; car je vous assure que nous ne vous les confierons pas.

J'avais un fils que j'ai eu le malheur de perdre. Je l'avais confié au collège Saint-Louis, parce que je savais que je n'aurais qu'à me féliciter de l'éducation qui lui serait donnée. Il est vrai que, alors, il n'y avait pas un ministre de l'instruction publique déclarant qu'il faut remplacer la religion par la morale.

Un membre au centre. On n'a pas dit cela !

M. de La Rochefoucauld, duc de Bisaccia. M. le ministre de l'instruction publique l'a dit, et du jour où il a prononcé cette parole, il a fermé la porte de vos collèges à nos enfants.

A droite. Oui ! oui ! — Très bien !

M. de La Rochefoucauld, duc de Bisaccia. En tenant ce

langage, M. le ministre a prononcé l'exil de nos enfants. Croyez-vous donc, messieurs, que nous n'ayons pas le droit de pleurer ? Oui ! nous avons le droit de pleurer et nous avons aussi le droit de protester contre l'iniquité qu'on vous invite à commettre. (Applaudissements répétés à droite. — L'orateur, en retournant à son banc, est vivement félicité par ses amis) (1).

Et M. de La Bassetière complétait le défi en s'adressant aux tyranneaux de la gauche :

La vraie France est là devant vous, leur dit-il.

Voix à gauche. Combien y a-t-il de Frances, alors !

M. DE LA BASSETIÈRE. Elle est là, devant vous, appuyée sur les évêques, sur les pères et mères de famille dignes de ce nom, donnant la main, en dehors de toute confession religieuse, à tout ce qui a un cœur d'homme indépendant et soucieux de sa dignité. Elle est là, palpitante mais résolue, vous disant : On n'aura raison de moi ni par ruse ni par violence... (Vives exclamations à gauche), car je défends pour vous vos berceaux et vos tombes ; je suis le droit, je suis le devoir. Je représente quelque chose qui a résisté avant vous à tout l'esprit de Voltaire, à toute la Terreur de la Révolution, quelque chose qui grandit et s'épure dans la persécution, quelque chose que l'on peut contester et déchirer, mais, grâce à Dieu ! anéantir, jamais ! je suis l'âme libre et chrétienne de la France ! (Applaudissements à droite. — Rires ironiques à gauche et au centre.)

Mais pour oser faire ainsi le procès à la France catholique au nom de la France révolutionnaire, pour oser flétrir l'enseignement catholique au nom de l'enseignement libre penseur et sans Dieu, il faut que les orateurs officiels trouvent bien admirable leur *éducation nationale.*

Voyons donc ce que c'est que cette nouveauté si recommandée de nos jours. Dans son discours du

1. Séance du 7 juillet 1879.

10 juillet 1879 au cirque d'hiver, M. le comte Albert de Mun nous la faisait connaître.

Qu'est-ce que c'est, Messieurs, disait-il, qu'une éducation nationale ? Il faut aller au fond des choses et déshabiller les mots : il y a dans la langue révolutionnaire des clichés dont il ne faut pas se lasser de faire justice... L'éducation nationale est un de ceux-là. C'est un mot qui brille, qui fascine, qui étourdit... Mais qu'est-ce qu'il y a dedans ? Pour le savoir, le mieux, c'est de le demander à ceux qui l'ont inventé. Ce n'est pas d'hier : au lendemain de la Révolution, en 1792, Condorcet offrait à la Législative un plan d'éducation nationale : « il y explique que l'athéisme pratique en est le vrai fondement et que la proscription des religions doit s'étendre sur ce qu'on appelle la religion naturelle. »

La Convention arrive, et alors c'est une fièvre d'éducation nationale ; Saint-Just en a tout un programme :

« *Les enfants seront vêtus de toile en toute saison* (Hilarité) ; *ils coucheront sur des nattes, dormiront huit heures ; ils seront nourris en commun et ne vivront que de racines* (Explosion de rires), *de fruits, de légumes, de pain et d'eau. Ils ne pourront goûter de chair qu'après l'âge de seize ans !* »

Lakanal apporte un projet en 70 articles : « *les garçons seront élevés surtout aux exercices du corps ; les filles, instruites surtout à coudre et à tricoter.* » Le couronnement du système, la partie morale, ce sont les « *fêtes communales et nationales, pour lesquelles il doit y avoir un théâtre au moins par canton, où les hommes s'exerceraient à la danse et les femmes s'y instruiraient.* » Au nombre de ces fêtes, il y avait « *la fête des animaux, compagnons de l'homme.* » (Rire général). Quand Lakanal en arriva à cet article de son projet, l'Assemblée se mit à rire et quelqu'un s'écria :

« Qu'est-ce que c'est que cette fête des animaux ? »

Lakanal, qui ne riait pas, répondit : « Mes amis, c'est la vôtre. » (*Ah ! ah ! très bien !*) Comme éducation, c'est médiocre. Heureusement pour Lakanal, il n'y avait pas alors de local pour enfermer les députés. (*Rires.*)

Il y eut bien d'autres plans encore : Michel Lepelletier eut le sien, que Robespierre recueillit et qu'il soumit à l'assemblée. Tous les enfants, depuis l'âge de cinq ans jusqu'à douze pour les gar-

çons, jusqu'à onze pour les filles, devaient être élevés en commun, aux dépens de la République, sous la sainte loi de l'égalité.

Le travail intellectuel était presque banni, et à sa place on organisait le travail manuel. Les garçons de préférence devaient être « *exercés à travailler la terre, employés dans les manufactures ou conduits sur les grandes routes pour y ramasser des cailloux.* » (Nouveaux rires.)

Voilà l'éducation nationale, et Danton en donne la formule un peu plus tard quand il s'écrie à la tribune : « *Les enfants appartiennent à la République avant d'appartenir à leurs parents.* » (Exclamations diverses.)

Formule odieuse, mais précieuse en même temps, qui démasque les rhéteurs, qui résume nettement les déclamations, et qui exprime en quatre mots ce que M. Spuller met aujourd'hui cent pages à dire moins bien. (*Bravos.*) Le droit de l'État, le droit du gouvernement, le droit du préfet, le droit du conseil municipal, tout cela, c'est la même théorie, et les lauriers de Danton doivent empêcher M. Ferry et M. Hérold de dormir : ils n'ont jamais rien trouvé d'aussi bien que cela : « Les enfants appartiennent à la République avant d'appartenir à leurs parents. » (*Non ! non ! — Applaudissements.*)

Maintenant, pères de famille, vous savez ce que c'est que l'éducation nationale.

Pour moi, c'est le plus odieux des despotismes ; et quand j'entends appeler national un pareil système d'oppression morale, quand j'entends prostituer ainsi ce mot qui éveille toutes les nobles, toutes les généreuses pensées, qui évoque tous les grands souvenirs et qui appelle tous les dévouements, je suis saisi d'une profonde indignation ! (*Salve d'applaudissements.*)

National, et à quel titre ? Je croyais, moi, Messieurs, que le sentiment national était celui qui embrasse dans un même culte toutes les traditions du pays, qui s'enorgueillit de toutes ses grandeurs, qui, passionné pour sa gloire, ne consent pas plus à la rabaisser dans le passé qu'à la compromettre dans le présent et à en désespérer dans l'avenir (*Mouvement prolongé. Bravos enthousiastes,*) et qui, enfin, survivant à toutes les transformations sociales, plus fort que toutes les discordes civiles, renoue sans cesse, entre les générations et les hommes, la chaîne ininterrompue du patrio-

tisme. (*Bravos.*) Est-ce là ce qu'on nous offre ? (*Applaudissements prolongés.*)

Au premier mot qu'on dit de cette éducation nationale, on jette l'outrage sur quinze siècles de notre histoire. On nous dit qu'elle ne date que de la Révolution et qu'avant elle, il n'y avait pas, en France, d'instruction populaire. M. Floquet le répétait hier à la Chambre : « *Le premier acte de la Convention a été de constituer une grande éducation nationale commune à tous les citoyens,* » c'est-à-dire qu'avant la Convention il n'y avait pas d'éducation nationale, et que l'instruction populaire ne date que d'alors, et on ajoute que la raison de cet état de choses c'est que le clergé usait autrefois de son influence pour maintenir le peuple dans l'ignorance. Eh bien ! l'histoire tout entière se lève pour protester : les statistiques, les documents abondent, et, quoi que M. Paul Bert en ait dit un jour à la tribune, on nous permettra d'ajouter plus de crédit à tous ces travaux d'hommes consciencieux qu'à des dénégations qui ne s'appuient sur aucun argument.

Nous avons fait connaître par le détail, dans notre livre *l'Empoisonnement social,* le résultat pratique de *l'éducation nationale.* Nous voulons aujourd'hui rappeler ici l'opinion d'un homme célèbre, M. Cormenin (Timon) sur les produits de cette éducation.

Voici ce qu'il dit dans un opuscule intitulé *Feu! Feu!* 1839. Ses paroles sont encore aujourd'hui d'une vérité saisissante :

Notre jeunesse d'Université, la pire jeunesse que nous ayons eue depuis cinquante ans, pareille aux eunuques du sérail, s'endort sur des ottomanes. C'est encore une fière indépendance que la siénne ! Vantez-vous-en !

Qu'appelle-t-on le monde dans le langage du monde ? On entend par là uniquement la variété officielle qui rit, boit, joue, jouit et blasphème, qui lecture, qui décide, qui pédagogie, qui fumaille, qui parlaille, qui ripaille, qui écrivaille et qui gouvernaille. Or, cette société officielle, d'où sort-elle presque tout entière ? De dessus et de dessous les bancs de l'Université. L'Université donne-

t-elle aux enfants de l'éducation morale? Aucune. Pourquoi? Parce-que c'est le fait de la famille.

De l'éducation religieuse ? Aucune. Pourquoi ? Parce que c'est le fait des prêtres. Là dessus on se récrie et l'on dit : Comment ? Mais nous avons des aumôniers ! Vous avez ce que vous voudrez, ce n'est pas là la question. La question est tout simplement de savoir si les jeunes gens qui nous arrivent de votre Université, ont ou non de la religion. Eh bien, moi, je vous dis qu'ils n'en ont pas. Le pourquoi ils n'en ont pas, n'est pas difficile à trouver. Ils n'en ont pas, parce que l'Université n'est pas faite, encore une fois, pour enseigner à ses élèves la morale et la religion. Est-ce qu'il ne lui reste pas, sans cela, bien assez de choses à ne pas leur apprendre ?

Thème grec et vers latins, version, grammaire, histoire, escrime, géographie, équitation, natation, cosmographie, allemand, discours latin, gymnastique, dessin, amplification, physique, musique et métaphysique, éthique et mathématique, chimie, philosophie, orthographe. Ils dansent et ils font leur prière, ils communient et se lavent les mains, ils se peignent et se confessent; tout cela est pêle-mêle dans le programme et exécuté comme une consigne, au battis du tambour : qui le nie ? Mais quand on les a, pendant dix ans, brossés, lavés, peignés, bourrés de grec, de latin, de musique, d'allemand, de prose, de vers, d'histoire, de chimie, de cosmographie, de physique, de métaphysique, de philosophie et d'orthographe, que savent-ils de grec, de latin, de musique, d'allemand, d'histoire, de vers, de prose, de chimie, de cosmographie, d'éthique, de physique, de métaphysique, de philosophie et d'orthographe ? C'est ce que je pourrais vous dire; mais j'aime mieux que vous le demandiez aux examinateurs de ces petits messieurs.

Pour ce qui est du savoir, ce qu'ils ont appris de morale et de religion, ayez la complaisance de vous adresser aux élèves eux-mêmes, lorsqu'ils descendent les escaliers de la Sorbonne, avec leur diplôme de bachelier sous le bras, et vous allez voir ce qu'ils vont vous répondre :

Monsieur le bachelier, à qui j'ôte mon chapeau, que savez-vous en religion ? Rien.

Entrez-vous parfois à l'église ? Jamais.

Quelles sont vos œuvres de charité ? Aucune.

Que faites-vous le matin ? Je fume.

Et le soir ? Je polke.

Très bien ! Vous voyez avec quel candeur viennent de me répondre ces bacheliers fraîchement reçus.

Mais après avoir vu ce qu'ils sont, voyons un peu ce qu'ils deviennent. Où va-t-elle cette jeunesse sceptique ? Où elle va ! Elle va à l'école normale, et elle peuple vos collèges ; elle va à l'école de droit, et elle peuple vos tribunaux, vos cours royales et votre cour de cassation, vos barreaux, vos études de notaires, d'avoués et d'huissiers ; elle va aux écoles de médecine, et elle peuple vos facultés, vos hôpitaux, vos cités et vos villages ; elle va à l'école polytechnique, et elle peuple vos mines, vos ponts et chaussées, votre artillerie et votre génie de terre et de mer ; elle va aux écoles préparatoires de St Cyr, de la Flèche et d'Angoulème, et elle peuple vos armées et vos vaisseaux ; elle va à votre institut, et elle peuple vos cinq classes ; elle va au conseil d'État, où elle juge à tort et à travers des cas de théologie ; elle va dans les grosses mairies, les sous préfectures et les préfectures, où elle se dispute contre les curés et les évêques ; elle va dans les administrations centrales et financières, qu'elle inonde de son surnumérariat ; elle va dans les deux Chambres où la nouvelle et le coton remplissent tellement l'esprit de nos députés, qu'il n'y reste pas le plus petit coin pour si peu de chose que la liberté de conscience ! Enfin elle va dans tous les journaux épais ou minces, longs ou oblongs, sérieux ou légers, gauchistes, officieux, politiques, littéraires, agricoles, horticoles, etc., où le moins qu'on fasse de vous, si vous parlez de liberté religieuse, c'est de hausser les épaules et de dire en souriant : Le pauvre homme !

CHAPITRE V. — PROTESTATIONS ET PÉTITIONS DES ANCIENS ÉLÈVES DES JÉSUITES.

ES anciens élèves des Jésuites, fidèles aux traditions de leurs devanciers, ont voulu venger leur honneur et celui de leurs maîtres indignement outragés. Nous leur laissons la parole : leurs protestations resteront comme un monument de justice et de reconnaissance en face des honteuses violences d'une secte qui ne sait respecter ni la vertu, ni la grandeur, ni la liberté.

PÉTITION DES ANCIENS ÉLÈVES DE FRIBOURG, A LYON.

Messieurs les sénateurs,
Messieurs les députés,

Catholiques et Français, nous, anciens élèves du pensionnat de Fribourg, en Suisse, où des lois odieuses forcèrent nos pères de nous envoyer afin de nous procurer une éducation religieuse, nous nous adressons à vous pour protester contre tout retour à cette ère de proscription légale et contre toute atteinte aux libertés consacrées par la législation actuelle.

PÉTITION DES ANCIENS ÉLÈVES DE FRIBOURG, RÉUNIS A PARIS.

Messieurs les sénateurs,
Messieurs les députés,

Les anciens élèves du pensionnat des Jésuites de Fribourg, réunis à Paris à l'occasion de leur banquet annuel, viennent vous demander de repousser le projet de loi, dirigé par M. Ferry, contre les congrégations religieuses, et spécialement contre l'ordre des Jésuites.

Dans d'autres temps, les accusations perfides dont ces religieux sont l'objet ont pu trouver créance, et, en 1845, nous avons dû répondre aux paroles, malveillantes pour nos maîtres et pour nous, prononcées à la tribune par M. Thiers.

Mais aujourd'hui, l'esprit public a fait justice des attaques, que

renouvellent périodiquement les ennemis de la religion, et l'affluence de nombreux jeunes gens, appartenant à tous les rangs de la société, dans les 27 collèges de l'illustre Compagnie de Jésus, montre à quel degré elle a conquis l'estime et la confiance de tous. Rien ne peut donc motiver le rétablissement du régime despotique, qui nous force à aller chercher à l'étranger les bienfaits d'une éducation dont nous eussions été privés dans notre pays, au mépris des droits du père de famille et du citoyen. La République de 1848 a reconnu ces droits, elle a proclamé la liberté d'enseignement secondaire. Nous vous supplions, au nom des intérêts les plus chers des générations qui s'élèvent, de vous opposer à ce que la loi, qui a consacré cette liberté, soit abrogée. Vous ne voudrez pas donner votre assentiment à une mesure qui apporterait des perturbations considérables dans les études, à une doctrine gouvernementale qui dénie les prérogatives naturelles de la famille.

C'est dans cette espérance et confiant dans votre loyauté, dans votre sollicitude pour le bien public, que nous vous prions d'agréer,

Messieurs les sénateurs,
Messieurs les députés,

l'assurance de notre haute considération.

PÉTITION DES ANCIENS ÉLÈVES DU COLLÈGE DE FRIBOURG, RÉSIDANT A MARSEILLE.

Messieurs les sénateurs,
Messieurs les députés,

Les anciens élèves marseillais du célèbre collège de Fribourg, en Suisse, viennent protester contre le projet de M. Jules Ferry, ministre de l'instruction publique, projet attentatoire à la liberté de l'enseignement.

Ils ont le droit et le devoir de dire hautement qu'ils ne veulent pas que leurs enfants soient réduits, par l'intolérance du gouvernement de leur patrie, à aller chercher à l'étranger, dans quelque pays plus libre, un enseignement chrétien, comme ils ont été contraints eux-mêmes de le faire dans leurs jeunes années.

La catholique Marseille a de grands souvenirs de liberté : ce fut aussi une des villes de France qui envoya le plus d'élèves à Fribourg.

L'exil volontaire de cette jeunesse française n'a pas été sans in-

fluence dans les grandes luttes qui, sous le régime de 1830, ont préparé laborieusement la conquête de la liberté de l'enseignement.

Cette noble liberté, reconquise en 1850, ne saurait plus être livrée sans déshonneur et sans amoindrissement pour le pays. Comment un peuple aurait-il le droit de s'intituler encore un peuple libre, en se laissant dépouiller de la première des libertés !

Les mauvaises lois sont la pire des tyrannies.

Il ne faut pas que l'on puisse de nouveau proclamer en France, comme le comte de Montalembert le disait en 1844 à la Chambre des pairs : Que les collèges à l'étranger sont en partie peuplés par de jeunes Français, exclus de la patrie par d'injustes législateurs qui, parfaitement satisfaits pour eux-mêmes de l'éducation qu'ils trouvent en France, refusent à leurs concitoyens le moyen d'élever leurs enfants comme ils l'entendent.

Que de jeunes Français vont chercher à l'étranger l'éducation religieuse, et rendent témoignage au ciel et à la terre des préjugés et de l'intolérance qui règnent encore parmi nous, et de la servitude que l'on déguise sous le nom de liberté !

Les soussignés vous demandent de ne pas laisser arracher aux familles chrétiennes une liberté qui est redevenue française et qu'on ose vous demander aujourd'hui d'anéantir.

PROTESTATION CONTRE LE PROJET DE LOI SUR LES CONGRÉGATIONS ENSEIGNANTES,

Adressée au Sénat et à la Chambre des députés par les anciens élèves de Brugelette.

Messieurs les sénateurs,
Messieurs les députés,

Les anciens élèves du collège de Brugelette, se rappelant qu'ils ont été obligés d'aller chercher au dehors une éducation chrétienne que les lois de cette époque leur refusaient en France, protestent contre le projet de loi soumis aux Chambres par le ministre de l'instruction publique, M. Jules Ferry.

La liberté d'enseignement, rendue à notre pays par le gouvernement de la République en 1850, est de nouveau menacée. C'est au nom de la liberté et comme pères de famille que nous protestons énergiquement contre toute mesure qui nous ôterait le droit

et les moyens de donner à nos enfants l'éducation chrétienne que nous avons reçue.

Nous protestons aussi contre les imputations calomnieuses dont nos maîtres vénérés ont été l'objet. Nous savons dans quels sentiments patriotiques nous avons tous été élevés. Tous dans les diverses carrières où les hasards de la vie nous ont jetés, nous croyons avoir montré ce que donne une éducation dans laquelle Dieu et l'amour du pays tenaient la première place.

PÉTITION DES ANCIENS ÉLÈVES DE BRUGELETTE, RÉUNIS A LILLE.

Messieurs les sénateurs,
Messieurs les députés,

Le collège de Brugelette, toute la France le sait, a dû son existence au monopole universitaire.

Nos pères se voyaient alors condamnés à exiler leurs fils, pour leur assurer une éducation conforme à leur foi.

Nous-mêmes nous avons dû passer les premières années de notre vie sur une terre étrangère, pour rester avec des maîtres que leur dévouement exilait comme nous.

Or, c'est ce monopole qu'on vous propose de rétablir aujourd'hui ; c'est un nouveau décret de proscription qu'on vous demande contre les religieux qui nous ont élevés : car c'est là le but de l'article 7 du projet soumis à vos délibérations.

Singulier progrès, qui fait reculer la France de trente ans en arrière !

Belle liberté, qui forge des chaînes aux consciences !

Non, les pères de famille ne sauraient accepter ces entraves.

Nos enfants nous appartiennent de par Dieu, de par la nature ; nous ne souffrirons pas qu'on nous les arrache pour les sacrifier au Dieu-État.

Nul pouvoir sur terre ne peut violer notre droit sans injustice : nous ne pourrions nous-mêmes y renoncer sans forfaire à notre devoir.

Du reste, qu'a-t-on à reprocher à cette Compagnie de Jésus, que ce projet insidieux vise avant tout ?

Quel est son crime ? Est-ce de ne point faire d'assez bons Français ? Qui oserait nous faire cette injure ?

De Vertamon, Poiré, de Nywenheim, de Boissieu, de Curzon, de Dumast, du Luart, étaient nos camarades ; morts au champ d'honneur en Crimée, au Mexique, à Orléans, à Patay, ils attestent, du fond de leurs tombes, que le patriotisme de leurs maîtres a su allumer dans leurs cœurs la flamme du dévouement.

Vous qui avez en main le pouvoir redoutable de faire des lois, songez en ce moment solennel au Dieu de qui vous le tenez. Pères de famille, ne ravissez pas aux pères la plus précieuse de leurs libertés ; législateurs d'un peuple libre, ne faites pas une loi de servitude.

Nous espérons en votre sagesse, décidés, si l'événement trompait notre attente, à reprendre dès le lendemain de notre défaite la glorieuse campagne de nos pères de 1840, jusqu'à la pleine revendication de nos droits.

Si nous tombons dans la lutte, nos fils et nos petits-fils sauront relever notre drapeau.

PÉTITION DES ANCIENS ÉLÈVES DU COLLÈGE DES JÉSUITES DE SAINT-CLÉMENT, DE METZ.

Messieurs les sénateurs,
Messieurs les députés,

Les projets de loi contre la liberté de l'enseignement soulèvent d'innombrables protestations : quelle ne doit pas être l'énergie de celles des anciens élèves des Jésuites !

Que leur reproche-t-on à nos maîtres ? De n'avoir pas de sentiments patriotiques ? eux qui nous ont donné une instruction avant tout chrétienne et nationale ! Avons-nous à vous rappeler, nous, anciens-élèves de l'école libre de Saint-Clément, de Metz, que, répandus partout, dans toutes les classes de la société, dans toutes les carrières, nous savons remplir notre devoir de Français ? Quarante d'entre nous sont tombés sous les coups de l'ennemi, pendant la dernière guerre.

Cet amour de la patrie, après nos parents, qui donc nous l'a inspiré, si ce n'est les maîtres qui, joignant aussi l'exemple à la leçon, ou accompagnaient nos armées sur les champs de bataille, ou transformés en infirmiers, donnaient aux blessés les soins les plus paternels ?

Le supérieur de Saint-Clément, de Metz, a reçu la croix d'honneur. Ceci n'a pas besoin de commentaires.

Dira-t-on encore que maîtres et élèves ne sont point Français ou sont jugés indignes de l'être? Pourrait-on, invoquer un semblable prétexte, condamner les Jésuites au silence ou à la proscription ? Méconnaîtrait-on à ce point leurs titres à la reconnaissance de la patrie?

Messieurs les sénateurs, messieurs les députés, ne frappez pas ceux qui ont défendu Metz et dont le cœur saigne avec les nôtres des douleurs de l'exil.

PÉTITION DES ANCIENS ÉLÈVES DE LA RUE DES POSTES.

Messieurs les Députés,

Anciens élèves de l'école Sainte-Geneviève, nous venons hautement protester devant vous contre un projet de loi qui menace, entre autres établissements d'instruction publique, celui par où nous sommes fiers d'avoir passé.

Nous repoussons avec indignation les soupçons élevés contre le patriotisme de nos maîtres.

Plusieurs d'entre eux, instruits dans les écoles du Gouvernement, ont jadis payé à la France leur dette personnelle. En 1870 et 1871 aucun d'eux ne lui a marchandé ses services et sa vie.

Leurs enseignements, dignes de leurs exemples, ont toujours eu pour but de préparer en nous des hommes tout dévoués aux intérêts du pays.

Créée depuis vingt-cinq ans, l'École Sainte-Geneviève a donné aux écoles du gouvernement 2,283 élèves, qui partout ont su affirmer par leurs actes la sincérité de leur patriotisme.

Lors de la dernière guerre, 1,093 étaient sous les drapeaux ; 86 ont été tués à l'ennemi, 184 ont été décorés.

Si nous rappelons aujourd'hui ces souvenirs, c'est pour en reporter l'honneur à ceux qui nous ont formés.

En notre nom et au nom de nos camarades retenus par les liens de la discipline ou empêchés par une situation officielle, nous demandons la liberté pour nos maîtres de continuer à remplir leur noble mission : Élever la jeunesse dans la crainte de Dieu et l'amour de la patrie. (*Suivent les signatures.*)

PÉTITION DES ANCIENS ÉLÈVES DE L'ÉCOLE LIBRE DE LA PROVIDENCE, D'AMIENS.

Monsieur le ministre de l'instruction publique vient de présenter à la Chambre des députés un projet de loi qui a pour but avoué d'exclure, de toute participation à l'enseignement, les membres des corporations religieuses non reconnues par l'État.

Ce projet est contraire aux principes de notre droit public, à l'égalité de tous devant la loi, au respect de la liberté de conscience.

Les voix les plus autorisées, celles de nos évêques surtout, l'ont dit avec autant de fermeté que de modération.

Nous tenons à déclarer bien haut que nous nous associons complètement à cette protestation indignée de la conscience publique.

Mais en présence d'une menace qui vise directement nos anciens maîtres, en présence de cette odieuse qualification d'étrangers que l'on n'a pas craint de leur jeter à la face, il est de notre devoir et de notre honneur à nous, anciens élèves des Jésuites, de leur donner un témoignage spécial et public de notre reconnaissance.

Des souvenirs récents encore attestent qu'ils sont vraiment Français, ces Jésuites aumôniers de nos armées, infirmiers de nos ambulances, qui, au jour de l'épreuve, ont su donner à la patrie leur dévouement et leur vie.

La République crut s'honorer alors, en attachant la croix de la Légion d'honneur sur la poitrine de ces religieux, aujourd'hui si calomniés.

Non, elle n'est pas anti-patriotique, anti-française, l'éducation que nous ont donnée ceux que nous aimons à appeler nos pères. Ils l'ont prouvé ces jeunes gens élevés chez les Jésuites, qui, sur les champs de bataille, ont teint de leur sang le drapeau de la France.

Et partout, dans toutes les carrières, les anciens élèves des Jésuites ne témoignent-ils pas combien les principes reçus au collège, ont gravé dans leur âme le sentiment profond du devoir, l'attachement le plus vrai au pays.

Nos maîtres ne nous ont pas enseigné de *Credo* politique : les anciens élèves des Jésuites peuvent différer d'opinions, mais tous sont d'accord pour revendiquer le droit de faire élever leurs fils comme ils ont été élevés eux-mêmes ; tous sont unanimes pour prendre la défense des guides vénérés de leur jeunesse, au nom de

la reconnaissance, au nom de la justice, au nom de la liberté dont ils entendent ne pas se laisser dépouiller.

(*700 signatures.*)

PÉTITION DES ANCIENS ÉLÈVES DU PETIT SÉMINAIRE DE L'ARC, A DOLE.

Messieurs les sénateurs,
Messieurs les députés,

Les soussignés,

Anciens élèves du petit séminaire de l'Arc ou de l'école libre de Notre-Dame de Mont-Roland, à Dôle, font appel à votre haute justice contre un projet de loi qui supprime la liberté d'enseignement et frappe d'incapacité des maîtres dont ils connaissent le mérite et le dévouement.

Témoins pendant de longues années de la vie de leurs anciens maîtres, ils affirment hautement que leur enseignement et leurs exemples ont toujours eu pour but d'inspirer, avec la crainte de Dieu, l'amour de la patrie et l'obéissance aux lois. L'honneur et la reconnaissance leur font un devoir de protester contre les insinuations contraires, injurieuses à ces maîtres et à eux-mêmes, et dont ils défient qu'on puisse fournir la moindre preuve.

Ils vous demandent de maintenir les lois de 1850 et de 1875 qui, en excitant l'émulation, favorisent le développement de l'instruction, et qui consacrent en même temps le principe sans lequel il ne saurait exister de gouvernement vraiment libéral : le respect de la liberté individuelle.

PÉTITION DES ANCIENS ÉLÈVES DU COLLÈGE DES RÉVÉRENDS PÈRES JÉSUITES DE VANNES.

Messieurs les sénateurs,
Messieurs les députés,

Aux éloquentes protestations qui se font entendre sur tous les points de la France, les anciens élèves de l'école libre Saint-François-Xavier s'empressent d'unir leur voix, heureux de rendre à leurs maîtres un public hommage de respect et de profond attachement. Ils sont fiers de pouvoir opposer à la calomnie l'évidence des faits qui se sont produits au grand jour.

Notre histoire ne saurait, sans une criante injustice, motiver la

loi qui nous menace, et nos annales, dont chaque page témoigne de notre dévouement au pays, ne renferment que des titres de gloire nationale. Vingt neuf générations sorties de cette École ont prouvé que les Jésuites ont l'âme éminemment française et qu'ils savent mettre au cœur de leur élèves de profonds sentiments de patriotisme et de valeur chevaleresque.

Au nom de l'honneur chrétien et français, qui a été l'unique secret de notre éducation et qui sera l'âme de notre vie ; au nom du tribut de sang, si largement payé par nos camarades aux jours de l'épreuve ; au nom des intérêts les plus sacrés de la famille et de la patrie, nous vous supplions de laisser à nos anciens maîtres le droit de se dévouer à l'éducation de nos enfants et de préparer encore à la France des serviteurs fidèles, des défenseurs héroïques.

PÉTITION DES ANCIENS ÉLÈVES DE L'EXTERNAT SAINT-JOSEPH, DES JÉSUITES DE LYON.

Messieurs les sénateurs,
Messieurs les députés,

Anciens élèves de l'externat Saint-Joseph, dirigé par les pères Jésuites, nous avons la douleur d'entendre chaque jour des menaces nouvelles contre l'enseignement que nous sommes fiers d'avoir reçu.

Nous ne pouvons plus nous taire, et, nous aussi, nous protestons avec indignation contre ces insinuations déloyales et ces lâches calomnies. Ceux-là seuls peuvent se les permettre qui ne connaissent ni nos maîtres, ni nous, ni l'histoire.

Le projet de loi de M. le ministre de l'instruction publique, commenté par le discours d'Épinal, résume ces menaces injurieuses à nos cœurs de Français.

Nous vous demandons, messieurs, de le repousser. Chacune de ses dispositions est un attentat flagrant ou hypocrite à la liberté.

(*Suivent les signatures.*)

PÉTITION DES ANCIENS ÉLÈVES DES DEUX ÉCOLES TENUES PAR LES JÉSUITES A TOULOUSE.

Messieurs les sénateurs,
Messieurs les députés,

Les projets de loi récemment déposés par M. le ministre de l'instruction publique relativement à l'enseignement supérieur ont

douloureusement ému les catholiques, et de nombreuses protestations se sont déjà élevées de toute part.

Après les évêques, avec les généreux fondateurs des Universités nouvelles, avec tous ceux qui mettent le droit constitutionnel au dessus des querelles de parti, nous revendiquons à tous les degrés la liberté d'enseignement, qui n'est qu'une des manifestations de la liberté de conscience et dont la légitimité s'impose avec une telle force que les projets de loi, tout en la confisquant en détail et d'une manière détournée, la reconnaissent en théorie et en conservent le nom.

Mais dans la lutte entreprise par lui, contre la liberté d'enseignement, M. le ministre croit devoir s'attaquer surtout aux congrégations religieuses, et en particulier aux Jésuites. L'exposé des motifs les vise d'une manière spéciale, et l'importance de leurs établissements permet de supposer que c'est principalement contre eux que l'on voudrait faire édicter l'article 7.

Voilà pourquoi, messieurs, les soussignés, tous anciens élèves des révérends pères Jésuites, croient devoir vous adresser une protestation particulière; ils viennent spontanément défendre leurs vénérés maîtres contre les attaques imméritées dont ils sont l'objet.

La liberté d'enseigner fait partie de notre droit public; elle a été garantie aux citoyens par la charte monarchique de 1830 (art. 69), et par la constitution républicaine de 1848 (art. 9); les lois de 1850 et de 1875 n'ont fait qu'appliquer le principe proclamé par deux fois par le pouvoir constituant. L'égalité de tous devant la loi s'oppose à ce qu'on dépouille arbitrairement quelques hommes de ce droit sacré, dût-on le conserver à tous les autres. Aucun Français ne peut être privé du droit d'enseigner que pour cause d'incapacité ou d'indignité reconnues.

Les Jésuites sont-ils dans l'un de ces deux cas?

On ne les taxera pas apparemment d'incapacité, d'ignorance. Les faits sont là pour infliger à quiconque formulerait cette accusation un éclatant démenti. Nos camarades remplissent les écoles du gouvernement, où l'on n'arrive que par la voie du concours. Nos maîtres ont fait sur toutes les matières de l'enseignement des ouvrages dont l'éloge n'est plus à faire. Enfin, il est à croire que si les Jésuites n'étaient pas à la hauteur de leur tâche, si l'on pouvait

en avoir facilement raison sur le terrain de la libre concurrence, on ne chercherait pas aujourd'hui à les supprimer.

Les Jésuites sont-ils indignes?

Ont-ils commis quelque crime et mérité une flétrissure? Que leur reproche-t-on ? — D'être une congrégation religieuse non reconnue par l'État et d'obéir de par les règles de leur institut à une influence étrangère.

Appartenir à une congrégation religieuse non reconnue n'est pas un délit dans l'état actuel de notre législation. On le démontrait récemment encore à la tribune du Sénat. L'État moderne ne reconnaît pas les religieux comme collectivité et ne leur attribue pas les privilèges de la personnalité juridique. Leurs membres ne sont plus devant lui que des citoyens jouissant à ce titre des mêmes droits civils et politiques que les autres Français. Leur refuser toute faveur peut être logique, mais les exclure de l'application de la loi commune, les reconnaître uniquement pour les persécuter et les frapper de déchéance serait inexplicable et profondément injuste.

On ajoute que les congrégations religieuses, et surtout les Jésuites, obéissent à une influence étrangère ?

Ou ce reproche n'a pas de sens, ou il signifie que les Jésuites énervent le patriotisme dans les jeunes âmes dont la formation leur est confiée. C'est ici, messieurs, que nous nous sentons atteints nous-mêmes par l'inculpation dirigée contre nos maîtres, et que nous protestons de toutes nos forces contre des assertions ou des insinuations qui sont contraires à la réalité. Nous appartenons à des partis politiques différents ; mais nous nous réunissons pour déclarer que le patriotisme le plus pur, le plus élevé, a toujours inspiré les leçons de nos maîtres, et que sur leurs lèvres le nom chéri de la France n'est jamais séparé du saint nom de Dieu. Qu'on ouvre nos annales, et l'on verra que nos camarades n'ont pas été les derniers en 1870 à payer à leur pays la dette du sang : beaucoup d'entre eux sont morts en héros chrétiens ; que l'on parcoure les rangs de l'armée, de la magistrature, du barreau, du professorat..., on cherchera vainement parmi les nôtres les indisciplinés et les factieux.

Quelle que soit l'autorité du révérend père général des Jésuites, elle ne va pas jusqu'à faire échec aux droits légitimes du pouvoir

civil. Renfermée dans le domaine spirituel, elle est étrangère aux choses de la politique. Nul ici bas, pas même le chef auguste de la catholicité, ne peut défendre à un fidèle de rendre à César ce qui appartient à César. Le patriotisme a été et sera toujours une des plus belles vertus chrétiennes.

Les alarmes des rédacteurs des projets de la loi sont donc aussi vaines que leurs insinuations sont blessantes; les dangers contre lesquels ils cherchent à se prémunir sont absolument imaginaires; ils ont paru tels à la plupart des nations européennes ou américaines, catholiques ou protestantes, au sein desquelles les Jésuites, à défaut de privilèges qu'ils ne réclament pas, jouissent au moins des bénéfices du droit commun.

Ces considérations, messieurs, et les services rendus aux lettres et aux sciences par les maîtres éminents que l'on voudrait proscrire aujourd'hui, vous détermineront à repousser les projets de loi qui vous sont soumis. Vous ne les voterez pas parce qu'ils sont contraires à la justice, à notre droit public, et qu'ils auraient pour effet de supprimer une concurrence aussi loyale que salutaire.

Les journaux de Toulouse ont publié l'appel suivant, relatif à la pétition dont nous avons publié le texte:

Les anciens élèves du collège Sainte-Marie, soussignés, domiciliés à Toulouse, et rédacteurs de la pétition insérée dans les journaux de la ville en faveur du maintien de la législation existante sur la liberté de l'enseignement, ont l'honneur de la recommander au zèle de leurs camarades habitant les départements voisins.

Le comte Victor d'Adhémar; Antonin Anglade, agent de change; Paul Baqué, employé de commerce; Paul Berniès, avoué près la cour d'appel; Henri de Bonnefoy; Edmond de Capèle, avocat; Léon Castelbert, avocat; Albert Deffès, négociant; Paul Ducor, docteur médecin; Joseph Jouglar, négociant; Adrien de Laportalière, avocat; Gaston de Malafosse, avocat; Léonce Mercier; Jean Montano, négociant; Albert Passama, avocat, professeur à la faculté de droit; Henri Patrice; Joseph de Raymond-Cahuzac, Léon Rey, négociants; Ludovic de Saint-Salvy; Clément de Waroquier.

PÉTITION DES ANCIENS ÉLÈVES DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME DE BOULOGNE-SUR-MER.

Messieurs les sénateurs,
Messieurs les députés,

Anciens élèves de l'École Notre-Dame de Boulogne-sur-Mer, dont la fondation est encore récente, nous avions d'abord gardé le silence, à cause de notre petit nombre. Mais en présence des protestations multipliées de nos condisciples des autres collèges de la Compagnie de Jésus, nous regardons comme un devoir d'unir notre voix, si faible qu'elle soit, à la leur, pour réclamer de vous justice et liberté.

Nous venons donc, après tant d'autres, Messieurs les sénateurs et Messieurs les députés, vous demander instamment de sauvegarder les droits incontestables de ceux qui furent nos maîtres. Au milieu des griefs imaginaires accumulés contre eux, il en est un particulièrement odieux sur lequel on semble insister aujourd'hui, et contre lequel nous protestons énergiquement ; c'est celui d'une éducation anti-patriotique.

Nous le déclarons ici, dans la sincérité de notre conscience, que nul n'a le droit de nous contester, jamais nous n'avons recueilli de nos maîtres un enseignement, une phrase, une parole même qui tendît à diminuer dans nos cœurs l'amour de la France et à nous désaffectionner de notre temps, de nos institutions, de nos concitoyens.

Et quand nous ne ferions pas retentir cette protestation indignée, les faits ne parlent-ils pas assez d'eux-mêmes ? Certes, les passions ont pu fausser bien des esprits, pervertir bien des cœurs, soulever bien des haines, mais elles n'ont pu effacer de notre mémoire ce temps d'épreuves et de désastres où l'héroïsme du religieux marchait de pair avec l'héroïsme du soldat.

A cette époque, la plupart des Pères composant aujourd'hui le personnel du collège de Boulogne, faisaient partie du collège de Metz. Cet établissement fut le premier qui, dès le début de la guerre, offrit à l'autorité militaire ses bâtiments pour servir d'ambulance. Eux-mêmes allaient recueillir sur tous les champs de bataille, nos soldats blessés, pour leur prodiguer ensuite leurs soins. Ce dévouement des Jésuites de Metz, dévouement qui coûta la vie à cinq

d'entre eux, fut si éclatant qu'après la guerre, un gouvernement qui n'avait rien de clérical, se crut obligé de les récompenser en les décorant tous dans la personne de leur supérieur. Or, c'est ce même père Jésuite, chevalier de la Légion d'honneur, qui est, depuis sa fondation, le supérieur de l'école Notre-Dame de Boulogne-sur-Mer...

Est-il admissible que des hommes honorés publiquement pour des services rendus à la patrie, nous enseignent maintenant à la déchirer et à la trahir ? Est-il tolérable que ceux qui ont fui la domination prussienne, pour venir à l'abri du drapeau national fonder un établissement entouré de l'estime générale, trouvent en leurs concitoyens des ennemis aussi acharnés que les Prussiens eux-mêmes ? Faut-il qu'après avoir tant aimé et si bien servi la France, ils se voient calomniés, mis hors la loi, privés comme des criminels de leurs droits de citoyens français ? — Non, Messieurs les Sénateurs et Messieurs les Députés, ils n'en sera pas ainsi, nous en avons l'espérance, vous ne voterez pas une loi de haine et de parti ; vous jugerez, comme tous les esprits vraiment impartiaux en France et en Europe, que les passions et les rivalités politiques n'autorisent pas un gouvernement quel qu'il soit, à donner à tous les principes d'équité, de liberté, de patriotisme, de bon sens même, un si flagrant démenti.

PÉTITION DES ANCIENS ÉLÈVES DE L'ÉCOLE SAINT-JOSEPH, DE SARLAT.

Messieurs les sénateurs,

Les anciens élèves des pères de la Compagnie de Jésus, de Sarlat, veulent unir leur protestation à celles de tous leurs camarades, élevés comme eux par les mêmes maîtres.

Dans la lutte entreprise contre la liberté d'enseignement, monsieur le ministre de l'instruction publique croit devoir s'attaquer plus particulièrement aux Jésuites. L'exposé des motifs les vise d'une manière spéciale, et toutes les déclarations ultérieures semblent vouloir séparer leur cause de celle des autres congrégations religieuses, en demandant pour eux des lois d'exception et une mise en dehors du droit commun.

Ces inqualifiables attaques appellent de notre part une protestation particulière. Nous sommes en effet entièrement solidaires

dans une pareille cause ou plutôt, c'est à cause de nous, à cause des élèves sortis de leurs collèges qu'une persécution sans égale s'attache à leur enseignement.

Voilà quel est leur tort. Quels sont donc les nôtres ?

Intimement mêlés depuis vingt ans au mouvement de notre pays, nos camarades sont aujourd'hui dispersés dans toutes les carrières, dans l'armée, l'administration, la magistrature, dans les professions libérales, dans l'industrie.

Peut-on, dans ces conditions diverses, nous reconnaître à quelques signes distincts ? Cherchons-nous à nous isoler, avons-nous un drapeau différent de celui de la France ? Quel est le devoir d'un bon citoyen auquel nous ne sommes pas fidèles ?

Et cependant, ne pouvant articuler contre nous aucune accusation précise, on nous représente comme une cause possible de péril social, comme un germe dans l'avenir de divisions intestines.

Si l'on pouvait prendre au sérieux de pareilles imputations, nous n'aurions pas assez de toutes nos protestations indignées.

Nous venons, messieurs les sénateurs, avec tous nos camarades demander pour nos maîtres et pour nous la protection des lois contre d'injustes entreprises. Nous vous demandons de conserver sans faveur, mais aussi sans entraves, nos droits de simples citoyens, pour travailler au relèvement et à la prospérité de la France.

Nous espérons que vous ne voudrez pas consacrer par votre vote une législation qui chercherait à établir des catégories ou des privilèges entre les habitants d'un même pays et refuserait d'étendre à tous les bienfaits d'une même liberté.

PÉTITION DES ANCIENS ÉLÈVES DES PÈRES JÉSUITES DE BORDEAUX.

Monsieur le ministre,

Parmi les innombrables protestations que soulève dans le pays votre projet de loi sur l'enseignement, il n'en est pas de plus légitime que celle des anciens élèves des Jésuites.

Ils ne peuvent, sans en être douloureusement impressionnés, voir proposer des mesures d'exclusion contre des prêtres dont la modestie et le savoir égalent la vertu.

Lorsque vous accusez ces prêtres d'être affiliés à un ordre essentiellement étranger par le caractère de ses doctrines, votre langage

frappe avec eux des hommes que l'honneur oblige à ne pas se taire. Vous oubliez trop, en effet, que les doctrines des Jésuites ont présidé à l'éducation d'une multitude de vos concitoyens appartenant à toutes les classes de la société et répandus dans toutes les carrières.

En niant le patriotisme de ceux qui ont été nos maîtres, vous mettez en doute le nôtre, et c'est pour cela que nous nous élevons avec énergie contre des appréciations inexactes et injustes.

Faut-il donc, monsieur le ministre, vous rappeler que nous avons donné des preuves irrécusables de notre ardent amour pour la France? Est-il nécessaire d'énumérer les titres que des faits récents nous permettent d'invoquer, sans parler de tout un passé glorieux où vous trouveriez la trace du génie de l'ordre illustre que vous désirez proscrire?

Si vous voulez nous connaître et nous juger : interrogez les généraux qui vous entourent; allez au ministère de la guerre, parcourez-y les listes funèbres de 1870; relisez les sanglants récits des batailles d'Orléans et de Patay; souvenez-vous de la charge héroïque du plateau d'Auvours, et vous verrez si la doctrine des Jésuites est anti-patriotique dans ses résultats. Et comme on peut servir sa patrie sans mourir pour elle, cherchez autour de vous, dans le pays, à la Chambre, au Sénat et jusque dans les rangs de vos collègues. Comptez ceux qui sont sortis de ces établissements que vous voulez fermer. Pesez leurs services, scrutez leur passé, vous ne pourrez pas dire d'eux qu'ils ne sont pas Français.

Et cependant, vos paroles ont eu cette portée. Il s'est trouvé des journaux qui se sont crus logiques en imaginant la distinction des deux Frances : celle qui approuve vos projets et qui est française, celle qui résiste et qui ne l'est pas.

Vous devez comprendre, monsieur le ministre, que nous ne pouvions souffrir tout cela en silence, et qu'il ne nous était pas permis de laisser attaquer, sans protester, ceux qui ont élevé notre jeunesse et qui, ne se préoccupant jamais de la politique, n'ont cherché à faire de nous que des chrétiens.

Témoins pendant de longues années de la vie de nos maîtres vénérés, nous pouvons rendre le plus éclatant témoignage à leur esprit de sacrifice et de dévouement, et à leur amour pour la patrie.

Puissent donc le trouble et l'agitation douloureuse que vous jetez dans le pays, ne pas vous montrer trop tard et bien cruellement que vous vous êtes trompé.

PÉTITION DES ANCIENS ÉLÈVES DU COLLÈGE SAINT-JOSEPH, DE POITIERS.

Messieurs les sénateurs,
Messieurs les députés,

Les soussignés,

Anciens élèves des pères Jésuites, voulant protester énergiquement contre la loi qui a pour but de frapper ceux dont les enseignements leur ont appris à servir Dieu et la France;

Élèves et anciens élèves de la faculté de l'État de Poitiers, persuadés à ce titre même que la liberté de l'enseignement est un droit imprescriptible pour les pères de famille et que ce droit ne met nullement en péril ni la prospérité de l'université, ni l'unité nationale dont on a voulu arguer;

Ont l'honneur de vous prier de maintenir la législation actuelle injustement attaquée.

(*Suivent les signatures.*)

PÉTITION DES ANCIENS ÉLÈVES DE L'ÉCOLE SAINT-JOSEPH, DE LILLE.

Anciens élèves des pères de la Compagnie de Jésus, nous regardons comme un devoir d'honneur et de reconnaissance de nous serrer autour de nos maîtres à l'heure du péril.

Déjà les évêques de France ont montré combien les projets de loi déposés par M. le ministre de l'instruction publique sont contraires aux droits de l'Église catholique, la divine éducatrice des peuples; aux droits imprescriptibles des pères de famille, que la nature elle-même a investis de la mission d'élever leurs enfants; aux droits inviolables des âmes, essentiellement libres de puiser la vérité et l'amour du bien à leur source la plus pure.

S. Em. le cardinal de Cambrai a fait plus encore : prenant lui-même devant le Sénat et la Chambre des députés la défense du grand établissement que les pères de la Compagnie de Jésus ont fondé à Lille, et « qu'entourent à juste titre la confiance et l'estime publiques », il n'a pas craint d'affirmer que « la suppression de

l'école libre Saint-Joseph serait *un acte de violence déplorable, une immense douleur et un véritable désastre pour notre pays.* »

A notre tour, nous faisons appel à l'équité des législateurs de la France; nous protestons contre l'injuste proscription qui menace nos maîtres et nos pères.

Nous les avons vus à l'œuvre, nous avons entendu leurs leçons. Or, nous le déclarons avec toute la sincérité, avec toute l'énergie de notre âme : en nous donnant la science, ils ont toujours cherché à nous mettre au cœur deux passions généreuses : l'amour de la France et l'amour de l'Église.

Une éducation qui s'inspire de ces deux amours, est-elle anti-patriotique ? est-elle anti-nationale ?

Richelieu, le grand Condé, les maréchaux de Luxembourg et de Villars ont été élevés par les Jésuites, aussi bien que Bossuet et le grand Corneille, et quelles âmes furent plus françaises ?

Fidèles à eux-mêmes, au dix-neuvième siècle comme au dix-septième, les pères de la Compagnie de Jésus veulent faire de leurs élèves des catholiques, oui; des fils dévoués, oui encore; mais aussi des Français qui sachent aimer leur pays, obéir à ses lois, mourir pour sa défense.

Aussi, nous en avons la confiance intime, les protestations de la France catholique seront écoutées; nos législateurs auront la sagesse de ne proscrire ni la science, ni le dévouement.

Lille, le 4 mai 1879.

PROTESTATION DES ANCIENS ÉLÈVES DU PETIT SÉMINAIRE D'ISEURE.

Les anciens élèves du petit séminaire d'Iseure réunis aujourd'hui;

Proclamant hautement leur dévouement et leur attachement à leurs anciens maîtres;

Et voulant assurer à leurs enfants l'éducation qu'ils sont heureux d'avoir reçue;

Protestent contre toute atteinte qui serait portée à la liberté de l'enseignement. (1)

1. Le texte de quelques protestations nous manque, entre autres celui du collége de l'Immaculée conception de Vaugirard, Mongré etc.

PROTESTATION DE LA JEUNESSE MARSEILLAISE CONTRE LA LOI FERRY.

C'est un beau et fortifiant spectacle, dit le *Citoyen*, que celui auquel il nous a été donné d'assister jeudi. Blessée dans ses convictions les plus chères, la jeunesse marseillaise a voulu, à son tour, protester hautement contre l'oppression dont des gouvernants athées osent menacer les consciences. Après les pères de famille dont on méconnaît l'autorité, après les mères dont on veut fouler aux pieds les droits les plus imprescriptibles, après les protestations légitimes, devait venir celle de la reconnaissance, celle des élèves des saints religieux que l'on insulte avant de les conduire à la frontière.

Huit cents jeunes gens environ avaient répondu à l'appel des organisateurs de la réunion. L'assemblée était présidée par M. Alfred Guiol.

Deux discours ont été prononcés dans cette séance. M. Léon Jauffret, ancien sous-préfet, se renfermant dans la question juridique, a étudié l'article 7 de la loi Ferry. Dans un langage plein de modération et de vigueur il en a montré l'injustice. Il a stigmatisé la révolution s'acharnant contre nos institutions sociales et voulant asseoir sa domination par la conquête de l'âme de l'enfant.

M. Léon Jauffret a été, à diverses reprises, interrompu par de chaleureux applaudissements.

M. J. Dubosc, le deuxième orateur, a pris ensuite la parole. C'est au côté moral de la question qu'il s'est attaché, c'est surtout à laver les saints religieux, instituteurs de la jeunesse, de l'épithète odieuse d'étrangers. Exprimer en quels accents, pleins d'une éloquence émue et entraînante, M. Dubosc s'est acquitté de sa tâche, c'est ce que la sécheresse de ce bref compte-rendu ne saurait nous permettre. Nous voulons toutefois dire que, dès ses premières paroles, notre honorable ami s'est affirmé orateur dans toute l'acception du mot. Tout son discours vibrant et convaincu, où se trahissait une âme ardente aussi française que catholique, n'a été qu'une longue ovation.

L'auditoire était subjugué par cette parole déjà virile, et il n'était personne qui ne promît un brillant avenir à ce jeune talent.

A la suite de ces deux discours, M. Alfred Guiol a donné lecture des résolutions suivantes, qui ont été votées par acclamation:

PROTESTATION.

Ce 24 avril 1879, sept cents jeunes gens, domiciliés et demeurant à Marseille, assemblés en réunion privée, tous électeurs et anciens élèves des congrégations visées par le projet de loi Ferry, ont arrêté et voté les conclusions suivantes :

Nous soussignés, au nom et par mandat des sept cents électeurs ci-dessus désignés, pour lesquels nous nous portons garants.

Protestons de toute la force de notre patriotisme, de toute l'énergie de notre foi religieuse, contre le projet de loi déposé sur le bureau de la Chambre des députés par M. le ministre Ferry ;

Nous protestons comme Français, car ce projet de loi enlève les prérogatives de citoyens à toute une catégorie d'hommes qui se sont toujours signalés par leur amour à la patrie et les services rendus au pays ;

Nous protestons comme catholiques, car ce projet de loi est essentiellement attentatoire à la liberté de l'Église et à son droit divin d'enseigner ;

Nous protestons surtout comme anciens élèves des religieux qui seront frappés par l'article 7 du projet de loi ;

Instruits et élevés par eux, ayant grandi sous leur tutelle et leur direction, témoins de leur vie pleine d'abnégation, de leurs admirables vertus, de leur science qui s'affirme tous les jours par des résultats connus de tous, à nous plus qu'à tout autre il appartient de protester contre les indignes calomnies dont ils ont été l'objet et la tyrannique proscription dont on les menace.

Nous sommes heureux et fiers de leur donner publiquement le nouveau témoignage de notre filiale reconnaissance et de notre inaltérable dévouement.

Nous prions messieurs les députés et messieurs les sénateurs de repousser, sans hésiter, un projet de loi qui plonge vraiment dans une douloureuse perplexité toutes les âmes catholiques et françaises.

Et si contre toute attente, et au mépris de toute justice, la loi proposée venait à être adoptée, nous déclarons hautement que nous ne nous laisserons pas abattre par cette persécution. Nous saurons allier nos devoirs de Français avec nos devoirs de catholiques et, sans oublier jamais ce que nous devons à notre pays, nous saurons nous souvenir toujours de ce que nous devons à Dieu.

CHAPITRE VI.

§ I. — TÉMOIGNAGES DE PERSONNAGES CÉLÈBRES. — PÉTITIONNEMENT. — CONSEILS GÉNÉRAUX.



'EST assez faire parler les anciens élèves des Jésuites, écoutons maintenant, pour finir, les témoignages d'estime et d'admiration que quelques esprits d'élite ont apportés en faveur de ces hommes que Mgr le comte de Chambord appelait récemment: *Les meilleurs des maîtres* (1); de ces hommes dont les leçons « étaient singulièrement agréables à la jeunesse qui se croyait avec eux dans une illustre académie (2) ; » de ces religieux dont un évêque martyr, Mgr Affre d'illustre et sainte mémoire, disait :

« Dans les maîtres habiles qui dirigent cet établissement (Saint-Acheul) nous aimons à voir les rejetons d'une société célèbre qui donna à l'Europe des savants illustres, à l'Église d'intrépides défenseurs, à la France le siècle du plus grand de tous nos rois : mais nous aimons surtout à voir en eux les pères, les amis, les sauveurs de l'enfance (3). »

Le vicomte de Bonald, dans sa *Théorie du Pouvoir*, (t. III, p. 22-23), après avoir démontré qu'il faut dans l'État un corps religieux, un corps unique chargé de l'éducation sociale et publique, recommande comme moyen le rétablissement des Jésuites :

« Il faut l'apprendre à ceux qui l'ignorent, ajoute-t-il, il faut le dire, aujourd'hui qu'on n'a besoin, ni pour penser ni pour parler, d'un brevet signé d'Alembert ou Condorcet. La destruction d'un corps célèbre, chargé de l'enseignement public, a été le fruit d'une machination ténébreuse, dont les fils déliés échappaient à la vue de ceux qu'ils faisaient mouvoir ; un coup mortel porté à la consti-

1. Lettre à M. le Marquis de Monteynard, Frohsdorf, 8 novembre 1876.
2. Châteaubriand, *Génie du christianisme*, T. II, p. 241.
3. *Vie de Mgr Affre*, par Mgr Cruice. 1849. passim.

tution religieuse et politique des États, le premier acte de la révolution qui a anéanti la France, qui menace l'Europe, et peut-être l'Univers, de la grande révolution du christianisme à l'athéisme. Qu'on n'accuse pas l'auteur de prévention; car outre qu'il n'a pas pu juger ce corps célèbre, il a peut-être eu à se défendre de préjugés contraires de famille et d'éducation....

» La cour de Rome, dit le comte d'Albon sur cet événement, armée du glaive, s'avance pour consommer un sacrifice qui étonne l'univers : Sur un autel élevé par des mains *ennemies*, elle immole des victimes dont elle n'ignore pas le prix, et qui n'auraient jamais dû tomber sous ses coups. »

Le comte de Castéja, préfet du département de la Vienne, prononça, le 30 septembre 1823, un discours à la distribution des prix du petit séminaire de Montmorillon.

« Pour vous rendre dignes, mes chers enfants, dit-il, des faveurs du ciel et de la confiance des hommes, en quelles mains plus sûres et plus habiles pouvait être confiée votre jeunesse ? En quels lieux trouverez-vous, mieux qu'ici, les leçons de la science, appuyées des conseils de la religion et des exemples de la piété ? ».

Le comte de Hamel, préfet de la Somme, en quittant son département, écrivait au père recteur de la Providence:

« Par conviction, comme par sympathie, j'ai toujours été porté à croire que l'éducation donnée par les révérends pères Jésuites est la plus pure et la plus solide. »

Le Baron Cauchy a dit :

« La perfection, la supériorité de l'éducation reçue dans ces collèges (de Jésuites) est tellement constatée, que, là où ils subsistent, on a vu l'incrédule même les choisir pour y placer son fils (1). »

1. Considérations sur les ordres religieux, p. 48.

Le *Gaulois* a extrait de l'*Année dominicaine* une lettre du père Lacordaire sur l'éducation qu'il avait reçue.

Après avoir rappelé ses succès dans toutes les branches d'études, le père Lacordaire

Le roi Léopold I de Belgique, accompagné de la reine et des ministres de la justice et des travaux publics, étant venu visiter le collège de la Paix, à Namur, le 31 juillet 1843, y prononça un discours où l'on remarque ces passages :

« Messieurs, je sais que vous donnez à vos études une bonne et sage direction...Ce qui me plaît surtout, Messieurs, c'est l'éducation vraiment nationale que vous donnez à la jeunesse. Continuez à l'élever comme vous le faites dans cet esprit : elle sera le soutien de la patrie (1). »

Est-il étonnant que, convaincu de ces vérités, M. Dupin, lors de sa visite à Saint-Acheul, au mois d'août 1825, ait dit au père recteur :

« Si j'avais un fils, il serait demain à Saint-Acheul (2) ! »

Est-il étonnant que le libérateur de l'Irlande, le grand O'Connel ait ajouté :

« J'aime les Jésuites. J'admire les Jésuites : ce sont les plus grands bienfaiteurs de la religion et de la littérature que le monde ait jamais vus (3).

déclare qu'il ne prit aucun goût à la philosophie :

J'ai réfléchi souvent à l'éducation que j'avais reçue, à cette dégradation morale où nous plongeaient la tyrannie des jeunes gens plus âgés que les autres, la corruption des mœurs, l'amour du désordre, le peu d'estime des maîtres, l'absence et la haine de religion, la faiblesse des classes de philosophie et de tout ce qui se rattache aux sciences morales, et je me suis demandé comment il pouvait sortir de ce gouffre des âmes qui ne fussent pas perdues jusqu'à la moelle des os et où ne fût pas éteinte l'espérance du bien. *J'ai depuis rencontré des jeunes gens élevés par ces hommes tant haïs qu'on appelle Jésuites, et, au respect profond qu'ils portaient à leurs anciens instituteurs*, à l'amour qu'ils avaient conservé pour le lieu de leur éducation, au charme de leurs souvenirs, *j'ai compris que la religion seule rendait la jeunesse pure, aimable, heureuse, et donnait à l'État des citoyens qui eussent commencé par l'innocence pour finir par la vertu.*

L'autorité est la seule voie possible pour élever la jeunesse, parce que la raison est encore trop faible en elle pour lui servir de levier, *et la foi chrétienne est la seule autorité assez forte pour lui donner l'amour de l'ordre*, de saines habitudes, des idées justes de la société, en attendant que la raison puisse venir sanctionner son ouvrage. Sans doute, je me suis trouvé au collège dans des temps malheureux, et je ne juge pas l'Université sur ce que j'ai vu ; *je dis seulement que, dans l'Université ou ailleurs, la religion doit être la base de l'éducation*

1. Souvenirs académiques du collège de la Paix.

2. Annales manuscrites du père Loriquet, T. I. p. 347.

3. Réponse à une lettre de Shrewsbury.

» Je n'ai pas l'honneur d'être Jésuite, mais mes quatre fils ont été élevés chez les Jésuites, et si le ciel m'avait donné vingt-quatre fils, je les aurais tous fait élever par les pères ! (Applaudissements) [1]. »

Le roi d'Espagne, la reine et le prince des Asturies vinrent trouver le père maître du noviciat de Pau au mois d'octobre 1868. Le roi voulait confier l'éducation de son fils aux Jésuites :

« Nous vous abandonnons le prince, dit la reine au père recteur, nous avons en la Compagnie la plus grande confiance. Élevez-le comme il vous semblera bon et où vous voudrez [2]. »

M. Lavallée appelle les Jésuites :

« La pierre fondamentale de la restauration catholique... le corps enseignant le plus parfait qui fut jamais; l'une des institutions les plus merveilleuses de l'histoire [3]. »

M. Henri Martin a écrit :

« On trouve chez eux, comme le reconnaît leur adversaire Pasquier, « l'érudition et la religion tout ensemble, et ils apportaient au catholicisme français les connaissances et surtout les talents, qui lui avaient manqué jusqu'alors [4]. »

Dans son livre de *Port-Royal* [5], M. Sainte-Beuve écrit :

« Toutes les exceptions d'abord qu'on doit faire quand on parle de la Société des Jésuites, tous les respects qu'il faut réserver à de grands services rendus et à des hommes recommandables par les talents comme par les vertus, ne sont pas ici une précaution dans ma bouche, mais une justice.

» Personne n'admire plus que je ne fais, les héroïques travaux des Jésuites comme missionnaires, leurs beaux travaux comme sa-

1. Meeting à Dublin, 11 octobre 1843.
2. Lettres de Vals, novembre 1868, p. 87.
3. *Histoire de France*, T. II.
4. *Histoire de France*, T. IX.
5. T. III, p. 65.

vants ; les Jésuites du Canada et ceux de la Chine ; personne ne les goûte davantage comme gens d'esprit et de savoir au collège Louis-le-Grand et à Trévoux....

» Honneur donc aux Jésuites missionnaires comme Charlevoix, missionnaires et doctes comme Prémare, aux Jésuites érudits comme Sirmond, Hardouin, ou Pétau ! Qui n'aurait aimé à connaître et à pratiquer Bouhours, Rapin, Commire, La Rue, Tournemine, du Cerceau ou Porée ? Dans leurs collèges encore aujourd'hui, dans ces maisons peu sombres où on lit au fronton quelques-unes de ces inscriptions engageantes :

DOMINO
MUSISQUE SACRUM,

la jeunesse est heureuse ; on se plaît à leurs leçons assaisonnées d'une certaine politesse et tempérées de soins affectueux. On ne les quitte qu'en leur disant comme M. de Lamartine :

Aimables sectateurs d'une aimable sagesse,
Bientôt je ne vous verrai plus !

» Quiconque a passé par eux, comme l'abbé Prévost ou même Voltaire, leur demeure reconnaissant à toujours. »

Le même critique écrivait au père Daniel :

« Je vois à quel point, dans l'enseignement, votre Société redoute peu d'aborder les questions modernes et à l'ordre du jour ; je reconnais là la sagesse et l'habileté des successeurs des Tournemine et des Buffier... Ce n'est pas la première fois que les Jésuites savent être aimables, vous nous prouvez, Monsieur, qu'ils sont toujours savants et vous nous apprenez à mesurer nos paroles quand nous nous mêlons de juger une Société qui n'a cessé de compter de tels membres [1]. »

Non, les Jésuites ne craignent pas plus les questions modernes que la raison, et Mgr Pie, évêque de Poitiers, avait raison de dire :

« De toutes les injustices que la vénérable Compagnie de Jésus a endurées depuis deux siècles, la haine acharnée dont elle est poursuivie par les prétendus défenseurs de la philosophie n'est assu-

1. *Le père Cahours* par le père Daniel, 1871. p. 11, 16, 17.

rément pas la moins criante et la moins gratuite. Il est de notoriété en effet que la Société de Jésus n'a jamais cessé de donner la plus grande importance à l'étude de la philosophie, et qu'à toutes les époques, ses membres les plus distingués ont figuré aux premiers rangs parmi les adversaires de toute école qui paraissait détruire ou affaiblir les droits de la raison humaine. Il ne faut rien moins que le privilège dont jouit ce saint Institut d'être traité comme le Divin Maître, pour expliquer la persistance d'une accusation si évidemment calomnieuse et le succès d'une contre-vérité si manifeste (1). »

Mgr Guibert, archevêque de Tours (aujourd'hui cardinal archevêque de Paris), recevant les Jésuites dans son diocèse, prit la parole à la cérémonie pour l'ouverture de leur externat de Saint-Grégoire :

« Nous sommes heureux, dit-il, de recevoir les fils de Saint-Ignace. Ils feront de vos fils de bons citoyens pour la patrie, de bons chrétiens pour le ciel... (2) »

Faire de bons chrétiens, faire des saints ! tel est en effet le but de la Compagnie de Jésus :

« Partout où paraît cette illustre Compagnie, dit le père Monsabré, l'empressement public répond à son appel. Pourquoi cela ? — Ah ! c'est qu'elle a des recommandations qu'on ne voit nulle part. — J'ouvre les prospectus des maisons d'éducation et je lis : « Nourriture saine et abondante. » — C'est déjà quelque chose quand cela est vrai. — Latin, grec, allemand, anglais, musique, dessin, escrime, danse, gymnastique, — c'est davantage ; avec cela on peut faire des pédants et des citoyens de mauvais ton. — Instruction religieuse, c'est tout-à-fait bien ; avec cela on peut faire de bons chrétiens. Mais, ce que la Compagnie de Jésus ne met pas dans ses prospectus, et ce que personne ne doit ignorer, c'est que son éducation a fait des saints. Jean Berchmans était son élève avant d'être son enfant. Et combien d'autres jeunes gens dont je n'ai pu lire la vie sans une profonde émotion et un pieux attendris-

1. *Instruction Synodale* de 1855. (2e édition, p. 84, note.)
2. *Semaine religieuse*, de Tours.

sement. La famille est heureuse et confiante quand elle sait que ses enfants auront pour patrons des saints formés par les ancêtres spirituels de leurs maîtres (1). »

Mais il est temps d'aborder les manifestations imposantes de la réprobation générale, produite chez tous les honnêtes gens contre le projet de loi du franc-maçon Ferry.

Au moment où le projet de loi Ferry menaça la liberté des pères de famille, une juste indignation s'empara de toutes les âmes honnêtes. Le ministre avait osé dire avec un cynisme sans exemple, dans un discours qu'il prononçait à Épinal, au mois d'avril 1879 :

« J'affirme hautement que la liberté des pères de famille est intacte. Nos projets de loi respectent de la façon la plus absolue la liberté et l'intimité du foyer domestique. Le père de famille reste le maître de choisir, pour élever ses enfants, un précepteur, quel qu'il soit, où qu'il veuille, même dans les congrégations prohibées. Cette liberté-là est sacrée, primordiale, absolue ; tout citoyen est libre de donner dans sa famille, à son foyer, à ses enfants, le système d'éducation qui convient à ses idées, qui répond à ses convictions. L'article 7 est parfaitement clair et défini sur ce point : il ne touche pas à cela, il ne porte aucune atteinte à la liberté de la famille, à la liberté du foyer. Mais si la liberté du père de famille est entière, dans la famille, ce n'est point une liberté transmissible et, dès lors que le père la délègue, l'État a le droit et le devoir d'intervenir. »

Une protestation énergique s'éleva de toutes parts contre cette incroyable tyrannie.

Trente-trois conseils généraux se prononcèrent nettement, dans leur session d'avril, contre les lois

1. Panégyrique du B. Jean Berchmans de la C. de Jésus, prêché à la résidence des pères Jésuites de Rouen, le 28 juin 1866.

Ferry ; ce sont : Aveyron, Charente, Charente-Inférieure, Cher, Côtes-du-Nord, Calvados, Dordogne, Eure, Finistère, Gers, Haute-Garonne, Indre, Landes, Loire-Inférieure, Loire, Lot, Lozère, Maine-et-Loire, Manche, Meuse, Morbihan, Nièvre, Nord, Orne, Pas-de-Calais, Hautes-Pyrénées, Basses-Pyrénées, Sarthe, Seine-Inférieure, Tarn, Tarn-et-Garonne, Vaucluse, Vendée.

Dix conseils se sont partagés par moitié ou n'ont pas admis le vœu contre les lois Ferry, mais ont réservé leur opinion sur ces lois; ce sont : le Cantal, 10 contre 10 ; Deux-Sèvres, 12 contre 12 ; l'Oise, qui a même déclaré que la liberté du père de famille devait être intacte; le Puy-de-Dôme, qui a déclaré, par la bouche de M. Bardoux, garder toute liberté d'appréciation ; l'Ariège, l'Ardèche, l'Allier, les Alpes-Maritimes, la Haute-Loire, la Somme.

Seize délibérations approuvent les lois Ferry ; ce sont celles des conseils généraux suivants : Ain, Aisne, Bouches-du-Rhône, Côte-d'Or, Gard, Loir-et-Cher, Meurthe-et-Moselle, Saône-et-Loire, Vosges, Rhône.

Vingt-six conseils se sont abstenus purement et simplement. Ce sont les suivants : Ain, Ardennes, Aube, Aude, Basses-Alpes, Corrèze, Creuse, Drôme, Eure-et-Loir, Haute-Marne, Haute-Savoie, Haute-Vienne, Hautes-Alpes, Hérault, Ille-et-Vilaine, Indre-et-Loire, Isère, Jura, Loiret, Marne, Mayenne, Pyrénées-Orientales, Savoie, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Yonne.

Les conseils de l'Ardèche, de Belfort, de la Haute-Saône ont voté un ordre du jour favorable au projet.

La qustion préalable a été votée par les conseils de l'Ariège et de la Vienne.

Il est bon de présenter ici quelques observations sur la façon dont M. Spuller, rapporteur de l'enquête sur le pétitionnement, s'est acquitté de son examen des votes émis par ces conseils.

Sur sept conseils qui ont passé à l'ordre du jour, de l'aveu de M. Spuller lui-même, quatre ont voté des ordres du jour motivés qui doivent être considérés plutôt comme contraires (aux projets de loi) que favorables. Ajoutons qu'au sein de plusieurs autres, la question préalable n'a obtenu qu'une infime majorité : une voix dans l'Ariège, la voix prépondérante du président dans le Cantal, dans la Vienne douze contre onze et trois abstentions, etc.

Mais, ce qui n'est pas moins significatif, c'est le silence que vingt-huit conseils généraux, parmi lesquels deux seulement ont une majorité conservatrice, ont gardé à l'égard de ces lois. C'est là un avertissement dont le gouvernement aurait le plus grand tort de ne pas tenir compte.

Nous avons le regret de constater que M. Spuller n'a rien dit de deux faits très importants, qu'il eût été de sa loyauté de signaler. Comment expliquer ceci? Tandis que la question préalable a été votée sous la pression de plusieurs préfets pour écarter un débat considéré par eux comme politique, pas un seul de ces fonctionnaires dans les treize ou quinze départements qui se sont prononcés en faveur des projets de loi, n'a émis le moindre doute sur la légitimité d'un tel vœu ? M. Ferry lui-même, dans son conseil des Vosges, n'a pas hésité à provoquer un vœu en sa

faveur et a voté, dit-on, pour lui-même, tandis que l'autorité préfectorale s'opposait ailleurs à des manifestations en sens contraire sur le même objet?

En second lieu, M. Spuller se devait à lui-même de dénoncer un autre fait scandaleux, attentatoire à la liberté des votes aussi bien qu'à l'indépendance des assemblées départementales. Les conseillers généraux qui sont maires ou fonctionnaires révocables, ont reçu des préfets la défense formelle de voter contre les lois Ferry, sous menace de révocation. Si c'est là une calomnie, qu'on la démente à la tribune de la Chambre ; cela, certes, en vaut bien la peine.

Malgré tout ce que le ministère et ses agents ont tenté pour étouffer l'éclat de ces protestations, il reste avéré que la majorité des conseils généraux se sont déclarés contre les projets de loi Ferry.

Fort embarrassé, M. Spuller se tire d'affaire avec une candeur qui désarme. Il ne tiendra nul compte de ces vœux, et cela pour deux raisons : d'abord parce que « cette agitation est toute à la surface du pays, et qu'elle ne descend pas dans ses profondeurs. » Voilà les conseils généraux traités cavalièrement ! Qu'ils ne s'affligent point trop pourtant, si leurs vœux demeurent non avenus; M. le rapporteur leur affirme que c'est le respect qui lui ferme la bouche. « *Par respect pour l'indépendance des délibérations des conseils généraux*, votre commission a pensé qu'il ne convenait pas de discuter les vœux contraires aux projets de loi du gouvernement, qui ont été émis dans la session d'avril... »

Le président du conseil général du Nord, M. Plichon déclara que, tout élève de l'Université

qu'il était, il avait mis ses fils chez les Jésuites et qu'il prétendait les y laisser.

Voici le discours prononcé au conseil général des Vosges par M. Champy, ancien officier supérieur:

« Messieurs,

» Permettez-moi d'appuyer auprès de vous le vœu dont notre honorable collègue, M. Christophe, vous a donné lecture.

» Ce n'est pas ici la place de discuter au fond le projet du gouvernement. Je désire uniquement faire appel aux sentiments qui vous animent tous, j'en suis certain.

» La plupart des membres de cette assemblée sont pères de famille. Plusieurs, dont le patriotisme et le dévouement à leur pays ne peuvent être mis en doute, confient l'éducation de leurs enfants aux maisons religieuses visées par le projet.

» Sans vouloir attaquer la politique du gouvernement en pareille matière, vous admettrez avec moi que ces collègues, animés des sentiments dont je parlais tout à l'heure, sont plus aptes que qui que ce soit pour apprécier la meilleure direction à donner à leurs enfants, et plus intéressés que M. le ministre lui-même, à ce que leurs fils deviennent des hommes sérieux et de bons citoyens.

» Dans mon assez longue carrière militaire, j'ai eu sous mes ordres, dans diverses circonstances, des jeunes officiers qui avaient été élevés dans des maisons religieuses, et en particulier dans celles dirigées par les révérends pères Jésuites, et je ne puis assez dire combien j'ai été frappé de l'élévation de leurs sentiments et de leur caractère, de leur respect de la discipline et du devoir, de leur entier dévouement et de leur patriotisme à toute épreuve.

» Aussi, après avoir entretenu et développé chez mon fils, dès sa plus tendre enfance, les sentiments que m'inspire mon pays, quand est venue l'heure de la séparation et qu'il m'a fallu penser à le confier à des hommes destinés à devenir pour lui d'autres moi-même, c'est à Vaugirard, chez les pères Jésuites, que je l'ai conduit, et depuis cette époque, j'ai pu voir de près ces religieux qui sont sans cesse en butte aux attaques de certains écrits que je ne veux pas qualifier et que vous connaissez comme moi; j'ai pu voir à l'œuvre ces prêtres que l'on prétend traiter en étrangers, et pour résumer en quelques mots l'impression qu'ils m'ont laissée, je vous déclare:

que j'aurais la conviction d'adresser à chacun de vous l'éloge le plus complet et le plus flatteur, si je lui disais qu'il est aussi Français qu'eux.

» Cette opinion, messieurs, n'est pas uniquement la mienne; elle est partagée par tous les esprits impartiaux, qui ont été à même d'apprécier ces établissements religieux; elle est celle de ces milliers de citoyens de tout rang, de toute condition et de toutes opinions qui, d'un bout de la France à l'autre, couvrent de leurs signatures les pétitions demandant le maintien de l'ordre de choses actuel.

» Laissez-moi croire, messieurs, que vous donnerez à cette manifestation si grande, si noble, si française, un appui énergique, appui qui vous sera dicté par les sentiments libéraux gravés au fond du cœur de tous les enfants de nos contrées, et auxquels, j'en ai le ferme espoir, vous ne voudrez pas donner un démenti. »

On lit dans tous les journaux :

PÉTITION contre le projet de loi sur les Congrégations enseignantes adressée au Sénat et à la Chambre des Députés, par les pères de famille, dont les fils suivent les cours de l'École libre de St-Joseph, à Lille.

Lille, le 29 mars 1879.

Messieurs les sénateurs,
Messieurs les députés,

Nous soussignés, tous pères de famille, venons protester devant vous contre l'atteinte portée à notre droit par le projet de loi sur l'enseignement, soumis à vos délibérations.

L'éducation de l'enfant appartient à son père ; celui-ci ne tient pas son pouvoir de l'État; l'État, par suite, ne peut légitimement le lui ravir.

Les maîtres de la jeunesse sont les suppléants et les délégués du père de famille, l'État ne saurait donc l'empêcher de les choisir, suivant les indications de sa conscience.

Le droit du père serait illusoire, si l'État pouvait arbitrairement exclure de l'enseignement une classe entière de citoyens jouissant de tous leurs droits civils.

Nous avons, au prix de lourds sacrifices, appelé à Lille, pour leur confier l'éducation de nos enfants, les prêtres de la Compagnie de Jésus.

Nous leur demandons de faire de nos fils des Français et des chrétiens, notre attente n'a pas été trompée.

De quel droit prétend-on nous enlever les maîtres de notre choix, de quel droit, sous un gouvernement qui proclame la liberté des cultes et professe que « nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses », demande-t-on à des citoyens français ce qu'ils sont devant Dieu et leur conscience pour les frapper ensuite d'une loi de proscription.

Nous ne pouvons croire à une semblable injustice; aussi en présence du projet qui nous menace dans ce que nous avons de plus cher : l'éducation de nos enfants, nous faisons appel à votre équité; il y a parmi vous des pères de famille, c'est à eux, particulièrement, que nous confions notre défense.

L'émotion causée par la crainte seule de la loi a dû vous dire ce qu'il en serait de son application.

Vous ne voudrez pas, Messieurs, en sanctionnant le projet qui vous est soumis, jeter la perturbation dans le pays, semer le trouble dans les consciences, et, violant outrageusement notre droit, nous ravir, sous un gouvernement qui se dit libéral, la plus précieuse de nos libertés.

Nous avons l'honneur, Messieurs, de nous dire

Vos très humbles serviteurs.

Les résidents Anglais de Boulogne protestèrent aussi, au nom de la liberté, contre les projets de loi Ferry. En outre, voici le texte d'une pétition adressée au Sénat par les membres de la colonie étrangère, en résidence à Paris :

Messieurs les sénateurs,

Membres de la colonie étrangère de Paris, nous n'avons pas le droit d'intervenir dans les affaires intérieures de la France, et, cependant, nous ressentons le contre-coup douloureux de la loi que le gouvernement vous propose de voter.

Plusieurs d'entre nous ont leurs enfants dans les établissements

scolaires les plus menacés, d'autres ont des intérêts assez sérieux engagés dans la fondation de ces mêmes établissements.

De plus, amis dévoués de la France, nous déplorons de la voir s'engager dans une voie d'oppression et de persécution qui lui serait fatale.

L'exemple d'un pays voisin, où cette persécution est blâmée et regrettée par ceux-là mêmes qui l'ont excitée, devrait éclairer les plus prévenus.

Les Jésuites, que le gouvernement a surtout visés, possèdent de nombreux collèges en Angleterre et aux États-Unis, pays protestants, et y jouissent de l'estime générale.

Il y a longtemps que le protestant Bacon a dit : « En fait d'éducation, regardez les collèges des Jésuites ; car il ne se fait rien de mieux. *Ad pedagogium quod attinet, consule scholas Jesuitarum, nihil enim quod in usum venit, his melius.* » (*De augmentis scientiarum*, L. VI, c. 4.)

En fermant les écoles où nous trouvons toutes les garanties de religion et de moralité que nous désirons, le gouvernement nous réduit à la dure alternative ou de mettre nos enfants dans des maisons qui n'ont pas notre confiance ou de quitter la France.

Nous vous prions, messieurs les sénateurs, de faire respecter la liberté des pères de famille.

A l'époque de leur session d'août, les conseils généraux ont été instamment invités par le Gouvernement à se prononcer sur la loi Ferry. A l'heure où nous écrivons 11 conseils se sont abstenus de se prononcer ; 1, celui des Ardennes, s'est partagé ; 29 ont émis des vœux favorables aux lois Ferry ; 39, des vœux hostiles. Total des voix favorables, 970 ; hostiles, 1.094.

Favorables : Haute-Loire, Loire, Aube, Creuse, Drôme, Eure-et-Loir, Hérault, Isère, Jura, Marne, Pyrénées-Orientales, Savoie, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Yonne, Ariége, Meurthe-et-Moselle, Ain, Allier, Aisne, Bouches-du-Rhône, Doubs, Gard, Loir-

et-Cher, Saône-et-Loire, Var, Vosges, Rhône, Deux-Sèvres.

Hostiles : Aveyron, Charente, Charente-Inférieure, Cher, Côtes-du-Nord, Dordogne, Eure, Finistère, Haute-Garonne, Gers, Indre, Landes, Loire-Inférieure, Lot, Lozère, Maine-et-Loire, Manche, Meuse, Morbihan, Nièvre, Orne, Pas-de-Calais, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Sarthe, Seine-Inférieure, Tarn, Tarn-et-Garonne, Vaucluse, Vendée, Somme, Corse, Calvados, Ille-et-Vilaine, Mayenne, Cantal, Haute-Saône, Vienne, Nord.

Se sont abstenus : Basses-Alpes, Indre-et-Loire, Loiret, Haute-Marne, Haute-Savoie, Lot-et-Garonne, Ardèche, Belfort, Puy-de-Dôme, Haute-Vienne, Alpes-Maritimes.

Le Conseil des Ardennes n'a pas émis de vœu ; — 13 conseillers généraux ont adressé une lettre de félicitations à M. J. Ferry ; 13 conseillers se sont volontairement abstenus, n'approuvant pas les sentiments exprimés dans cette adresse.

Il ne nous reste plus à connaître que les résultats de six Conseils, ceux de la Gironde, l'Oise, l'Aude, les Hautes-Alpes, la Corrèze et la Côte-d'Or. Ce que l'on peut affirmer, dès à présent, c'est que, même en ne tenant pas compte des conseils généraux qui, bien que républicains, ont marqué leur sentiment à l'endroit des projets Ferry en refusant de se rendre à la pressante invitation de M. Lepère, la majorité, et une majorité qui n'est pas petite, s'est prononcée contre les lois Ferry. Or, à la veille de l'ouverture des conseils généraux, voici ce qu'on lisait dans la *Petite République française :*

« Les réactionnaires prétendent que M. Ferry en présentant ses projets de loi, le ministère Waddington en les soutenant devant les Chambres, sont en contradiction formelle avec la volonté du pays. *La session des conseils généraux fournit une excellente occasion pour se renseigner avec exactitude sur la volonté du pays.*

» La plupart des membres de nos assemblées départementales vivent en province, au milieu de leurs électeurs, *et sont à même de savoir au juste ce que l'on pense et ce que l'on dit.* Qu'ils prennent la parole à leur tour, qu'ils nous disent si le pays veut ou non que l'on conserve aux Jésuites le droit d'enseigner. *Leur voix sera écoutée.* »

La *Petite République française* ne pouvait mieux dire. Suivant son désir, les conseils généraux ont saisi l'occasion de nous renseigner avec exactitude sur la volonté du pays, et l'on sait maintenant quelle a été leur réponse. Il ne reste donc, pour la *Petite République*, qu'à mettre en pratique ce qu'elle promettait. « Leur voix sera écoutée », disait-elle. S'il en est ainsi, nous allons voir la *Petite République* demander au Gouvernement qu'il retire les lois Ferry.

Mais il n'y faut pas compter, si l'on en croit le *Monde :*

« Les Conseils généraux n'ont vraiment pas de chance, dit-il. Tant qu'on a cru que la majorité de nos assemblées départementales était favorable aux lois Ferry, il n'y avait pas assez de dithyrambes dans la rhétorique républicaine pour célébrer leur sens politique et rendre hommage à leur « patriotisme éclairé. » Les poings sur la hanche, les écrivains de la presse radicale nous demandaient fièrement si le parti conservateur consentirait enfin à s'incliner devant l'imposant verdict des trente mille communes en France !

» Eh bien ! la lumière s'est faite sur ce verdict. Après de nombreux calculs, on a tout à coup découvert que trente-neuf Conseils généraux contre vingt-neuf avaient repoussé l'article 7. Que disent aujourd'hui nos adversaires ? Écoutez le *Rappel :*

« Les Conseils généraux ne sont pas le pays !!! »

» Cet apophthegme est signé Vacquerie. Voilà le cas que nos adversaires font maintenant du suffrage universel. Si les Conseils généraux « ne sont pas le pays », que représentent-ils ? M. Vacquerie devrait bien nous le dire. »

Une manifestation plus imposante encore contre l'inique projet de loi qui vise la Compagnie de Jésus, c'est le pétitionnement de tous les départements français.

Lorsque, en 1872, les 27,131,392 protestants, libéraux, francs-maçons, athées et juifs allemands avaient organisé la chasse aux Jésuites dans l'empire allemand, ils regardaient le pétitionnement comme un des grands moyens à mettre en campagne contre la Compagnie de Jésus. Ils organisaient alors des pétitions sur une vaste échelle. Le professeur Gneist, le fameux ultra-national-libéral, fut chargé par la commission parlementaire d'en faire le rapport au Reichstag. Le 10 mai 1872, M. Gneist lut ce rapport, qui commençait ainsi :

« L'activité de la Compagnie de Jésus dans l'empire allemand est devenue en cette session l'objet d'un vif pétitionnement. D'un côté, des pétitionnaires demandent l'expulsion immédiate des Jésuites de l'empire allemand ; d'un autre côté, on demande non moins vivement leur maintien, en rappelant leurs succès bienfaisants.

» *Je dois dire que les pétitions en faveur de la Compagnie de Jésus sont* DIX FOIS PLUS NOMBREUSES *et variées que celles de leurs adversaires.* En dix fois plus de pétitions, on plaide leur maintien et leur cause. Le nombre de ces pétitions en faveur des Jésuites est si considérable que l'on ne saurait le classer que chronologiquement. »

M. Gneist aurait pu ajouter qu'aux 27,131,392 protestants, libéraux, francs-maçons, athées et juifs, les catholiques ne pouvaient opposer qu'une popula-

tion de 14,868,000 âmes, infériorité considérable qui ne les a pas empêchés de recueillir *dix fois* plus de signatures que leurs adversaires et *vingt fois* plus quand on tient compte de la proportion de la population.

En France, malgré les entraves mises au pétitionnement, malgré la pression brutale exercée sur les fonctionnaires de tous ordres, malgré les intimidations, les dénonciations, les révocations, le nombre de signatures recueillies au 10 juin 1879, était comme suit:

Ain: 9,682. — Aisne: 7,553. — Allier: 15,019. — Alpes (Basses): 5,802. — Alpes (Hautes): 468. — Alpes-Maritimes : 1,443. — Ardennes: 11,894. — Ardèche : 21,231. — Ariège : 3,966. — Aube: 5,690. — Aude : 11,949. — Aveyron: 35,561.

Belfort : 11,000. — Bouches-du-Rhône : 19,015.

Calvados : 22,997. — Cantal : 4,835. — Charente : 11,703. — Charente-inférieure : 5,395. — Cher : 9,986. — Corrèze : 3,929. — Corse : 12,713. — Côte-d'Or : 9,026. — Côtes-du-Nord : 41,000. — Creuse : 2,984.

Dordogne : 13,019. — Doubs : 13,007. — Drôme : 16,961. — Eure : 8,389. — Eure-et-Loir : 4,766. — Finistère: 35,774. — Gard : 31,551. — Garonne (Haute-) : 23,355. — Gers : 9,437 — Gironde : 25,000. — Hérault : 25,432.

Ille-et-Vilaine: 40,000. — Indre: 4,452. — Indre-et-Loire 9,859. — Isère : 12,811.

Jura : 13,597. — Landes : 9,323. — Loir-et-Cher : 8,145. — Loire : 22,557. — Loire (Haute-): 17,961. — Loire Inférieure : 25,000. — Loiret : 9,832. — Lot : 11,449. — Lot-et-Garonne : 5,982. — Lozère : 22,353.

Maine-et-Loire : 44,261. — Manche : 30,671. — Marne : 7,345. Marne : (Haute-) : 9,303. — Mayenne : 20,208. — Meurthe-et-Moselle : 15,603. — Meuse : 10,530. — Morbihan : 16,761.

Mièvre : 10,981. — Nord : 93,605. — Oise : 8,792. — Orne : 24,998. — Pas-de-Calais : 42,974. — Puy de Dôme : 15,273. — Pyrénées (Basses-) : 16,941. — Pyrénées (Hautes-) 1,526. — Pyrénées-Orientales : 832.

Rhône : 32,623. — Saône (Haute) : 18,424. — Saône-et-Loire : 27,028. — Sarthe: 31,968. — Savoie : 8,164. — Savoie (Haute) : 13,534. — Seine : 50,000. — Seine Inférieure : 18,813. — Seine-et Marne : 6,944. — Seine-et-Oise : 10,204. -- Sèvres (Deux) : 9,448. — Somme : 29,342.

Tarn : 20,210. — Tarn-et-Garonne: 24,040. — Var : 6,737. — Vaucluse: 12,230. — Vendée : 19,569. — Vienne : 12,347. — Vienne (Haute-) : 10,069. — Vosges : 27,612. — Yonne : — 1,835.

Total.	1.466.418
Dépôt fait directement par le sénateur des Landes (M. de Gavardie)	674
Dépôt fait directement par le sénateur du Morbihan (M. Fresneau).	1.611
Restent à classer (1,000 à 1,500 feuilles)	
Total général. . .	1.468.703

D'après les renseignements transmis depuis cette époque, on peut affirmer que le nombre des signatures dépassera 1,800,000.

De nombreuses pétitions collectives ont en outre été adressées aux Chambres. On comprend que nous ne puissions en citer ici que quelques-unes.

§ II. — TÉMOIGNAGES DES PROTESTANTS.

POUVIONS-NOUS terminer par un plus bel éloge de la Compagnie de Jésus ?

Ce n'est pas seulement auprès des catholiques et même des libres-penseurs de bonne foi que nous trouvons des témoignages d'estime et d'affection pour les Jésuites. Le protestantisme, cet ennemi acharné des Jésuites, se laisse vaincre quelquefois par la force de l'évidence et se montre plus juste pour la Compagnie de Jésus que beaucoup de nos libéraux modernes.

Il nous serait impossible de rappeler ici tous les té-

moignages que la presse protestante Allemande, Anglaise, Américaine a rendus en faveur des Jésuites. Nous rappellerons seulement quelques traits :

Le Staatsmann dit à propos de Galilée :

« Ce savant s'était rendu à Rome pour la première fois en 1611. C. Clavio et deux autres Jésuites se joignirent à lui pour le défendre contre son adversaire Francesco Sizi. Le cardinal Bellarmin lui-même s'intéressa à sa cause. Il s'interposa plus tard affectueusement pour lui [1]. »

The National Quaterly Review, journal périodique de New-York, dans un numéro de septembre 1865, dit :

« Parmi les maîtres de l'enseignement moderne, ceux qui ont travaillé avec le plus de succès, suivant le plan que nous avons exposé à la hâte et que nous ne saurions trop recommander, ce sont les Jésuites. Si nous ne consultions que nos intérêts, nous ne leur payerions point ce tribut d'éloges, car nous connaissons trop les préventions que nourrissent contre les Jésuites la plus grande partie de nos lecteurs et ceux sur qui nous comptons pour la réussite de notre plan d'éducation ; ils peuvent nous rendre cent fois plus de services que les Jésuites. Mais nous n'avons rien à démêler avec les jalousies et les rivalités d'intérêts qui peuvent exister entre les diverses sectes religieuses.

» Ce qui surtout attire notre attention, et ce à quoi nous travaillons dans la mesure de nos forces, c'est le développement de l'esprit humain.

» Si Bacon et d'autres grands penseurs, qui n'étaient pas catholiques, ont déclaré que le système d'éducation suivi par les Jésuites était digne d'admiration, il nous sera bien permis de donner notre opinion sur ce sujet.........»

Citons encore un extrait du *National Intelligencer's*, de Washington, sur la distribution des prix du collège de Georgestown.

1. Cité par le *Mémorial Catholique* (mars-avril 1829).

« Ce collège fut fondé en 1790 par le révérend John Carroll, qui devint archevêque de Baltimore. Les cours s'ouvrirent en 1795, et, en 1798, il était désigné ainsi : Collège de Georgestown, rivière de Potomac, état de Maryland. En 1815, le Congrès l'érigea en Université, dignité qui a été justifiée par les plus brillants succès. Le collège était d'abord dirigé par des prêtres séculiers ; il fut ensuite cédé aux Jésuites, qui l'ont fait prospérer. Il est situé dans le district de Colombie, à la porte de Washington, dans une position admirable, sur la rive nord du Potomac ; il embrasse un vaste terrain, ravissant par sa culture, et qui offre l'aspect le plus pittoresque et la température la plus salubre.

» Il contient une bibliothèque qui compte plus de 30,0000 vlumes fort bien choisis, et parmi lesquels on rencontre de rares éditions. On y remarque en outre un grand nombre de précieux manuscrits. Le museum renferme de riches spécimens de minéralogie ; et à 400 mètres de distance, est un magnifique observatoire, justement renommé. Une faculté de médecine y est attachée et attire un grand nombre d'étudiants.

» Ainsi nous concluons, reprend l'auteur de l'article : 1° que le Congrès des États-Unis, loin de partager les préjugés contre les Jésuites, les protégea constamment. 2° Que les Jésuites se sont montrés dignes de cette haute confiance. 3° Que le principal organe de l'opinion publique dans la capitale a la noblesse et la générosité de leur rendre pleinement justice pour leur caractère irréprochable et pour leurs merveilleux succès dans l'enseignement. »

Après avoir donné, toujours d'après le *National Intelligencer's* de Washington, un compte-rendu de la distribution des prix du dit collège de Georgestown, présidée par Mgr Spaulding, archevêque de Baltimore et après avoir rappelé que ce collège renferme 349 élèves, la rédaction du *National Quaterly Review* termine par cette observation :

« Il faut déclarer qu'une partie de ses élèves sont protestants de diverses dénominations et nous n'avons pas entendu de plaintes contre le zèle indiscret des maîtres pour les convertir à leur religion. »

A ce propos nous ajouterons seulement quelques lignes extraites d'un article du journal le *Monde*, le 23 novembre 1865 :

Les journaux des États-Unis ont publié il y a peu de temps les plaintes amères d'un révérend ministre contre les parents assez indépendants pour envoyer leurs enfants dans les collèges catholiques, où ils sont exposés à la *perversion*. Les journaux catholiques répondirent aussitôt en insérant une lettre d'un caractère tout à fait privé, adressée par le président du collège de Seton-Hal, à une pauvre mère désolée dont le fils était décédé au collège, huit jours après son arrivée (cet élève, âgé de quinze ans, appartenait au culte épiscopalien), par suite d'une maladie contractée antérieurement ; il ne fit que passer du parloir à l'infirmerie. Sa situation devenant périlleuse, le *vénérable président, père Mac-Gnaid, lui offrit d'appeler un ministre épiscopalien.* « Non, dit l'enfant, vous me suffisez ; je veux être de la religion de ces bonnes sœurs qui me soignent. » Il fit son abjuration, reçut les derniers sacrements, et mourut en paix. Sa famille habitait Cincinati, à plus de deux cent cinquante lieues de distance ; une dépêche est envoyée à son père qui accourt pour emmener le cadavre de son enfant. Mais les chemins de fer éprouvant des retards, le président du collège fait embaumer le corps du décédé, et s'abstient de lui faire rendre les honneurs funèbres, pour ne pas froisser le père, qui arrive enfin, approuve tout ce qui a été fait, et assiste lui-même avec émotion et un profond respect, au service funèbre de son fils dans la chapelle du collège ; puis il accompagne le corps, en témoignant publiquement sa satisfaction des procédés du président du collège. Le père Mac-Gnaid écrivait à la mère pour la consoler et lui rendait compte des derniers instants de son fils ; cette lettre était simple, touchante, et pouvait rassurer les protestants sur les dangers du prosélytisme. Dans ces collèges on cherche à faire aimer la religion aux élèves protestants, mais on leur laisse une liberté complète pour leur culte, et c'est ce qui en convertit un grand nombre.»

La *Revue Britannique* (novembre 1840), donne un long et intéressant article sur le célèbre « collège Jésuite de Stonyhurst dans le Lancashire ». L'auteur

protestant de cet article (W. Howitt's *Visits to Remakable Places*), malgré ses préjugés contre le *papisme* en général, et les *Jésuites* en particulier, ne peut s'empêcher de rendre justice aux pères qui dirigent le collège. — Nous ne pouvons citer que les passages suivants : après avoir décrit l'école :

« Tel est, dit-il, l'établissement où la plupart des enfants catholiques qui appartiennent à la bourgeoisie et à la noblesse sont élevés. Ils y apprennent à *aimer* et à *respecter* les lois et la constitution de leur pays, et à apprécier les avantages d'*une éducation libérale* (p. 449). »

Et ailleurs :

« Le mode d'éducation adopté par les pères Jésuites nous parut très judicieux et très efficace... (p. 454). »

Et plus loin :

« On ne trouverait nulle part ailleurs des hommes plus affectueux, d'une humeur plus douce et d'un commerce plus agréable que les pères Jésuites. Ils visitent assidûment les pauvres dans leurs cabanes, et ils leur témoignent une bonté familière, bien différents en cela de tant de nobles propriétaires qui affectent de se cacher à leurs tenanciers. Nous rendons volontiers ce témoignage aux Jésuites, etc.... (p. 455). »

Le nom du collège de Stonyhurst nous rappelle le nom d'un de ses professeurs qui tient un rang distingué parmi les savants de la Grande-Bretagne.

L'Angleterre protestante, abjurant des préjugés dont plusieurs autres pays ne savent pas encore s'affranchir, a donné en 1874 une mission scientifique au père Perry, Jésuite.

La Société scientifique de Bruxelles a entendu, en séance générale, le savant religieux. Voici ce que

nous lisons à ce sujet dans le procès-verbal de la séance :

« Le père Perry, de la Compagnie de Jésus, directeur de l'Observatoire astronomique de Stonyhurst, fait le récit du voyage qu'il a fait en décembre 1874, à l'île de Kerguélen, voyage pendant lequel il a observé le passage de Vénus sur le soleil.

» Le savant religieux, qui jouit en Angleterre d'une si grande et si légitime réputation, fournit au sujet de cette exploration des détails du plus haut intérêt. Les expériences auxquelles s'est livrée la caravane dont il a fait partie ont été beaucoup plus concluantes que celles de la Russie, qui, sur trente-deux observations, n'en a obtenu que cinq favorables.

» La distance de Vénus au soleil a été mesurée par l'héliomètre, et l'expérience de la caravane anglaise a été d'autant plus concluante que, dans l'île de Kerguélen, véritable terre de désolation, la tempête règne pour ainsi dire continuellement.

» Des expériences sont faites avec la lumière électrique. Les deux hémisphères paraissent successivement sur un plan, tournées vers le soleil au commencement du passage de Vénus sur l'astre du jour.

» La caravane a quitté l'Angleterre, une partie en mai, une autre en juin. On s'est rejoint au Cap de Bonne-Espérance, où le gouvernement Anglais a mis à sa disposition un vaisseau de guerre de 100 mètres de long et un autre de 80.

» Nous avons été pendant 49 heures littéralement dans l'eau, ajoute l'intéressant voyageur; dans les salons, il y avait jusque trois pieds d'eau. Après ces épreuves, assez cruelles, les explorateurs ont pu aborder.

» Ici, le père Perry nous montre successivement, éclairés à la lumière électrique, les photographies prises à Kerguélen à chaque seconde pendant tout le temps du passage; des vues de ce village désolé, des observations de la caravane, des instruments dont elle s'est servie.

» Détail particulièrement intéressant, il y a eu des officiers qui, pour assurer le succès d'une expérience, se sont jetés à la nage par une température de zéro.

» On doit réellement admirer le dévoûment du père Perry, qui, dans

l'intérêt de la science, se livrait à un labeur effrayant, au milieu d'intempéries à côté desquelles pâlissent les récits des voyageurs les plus célèbres. Tout cela était raconté et exposé avec humour et bonhomie, et l'on peut dire du père Perry qu'il réalise ce beau type du savant modeste.

» Le père Perry nous fait ensuite assister au phénomène qui s'est passé le jour du passage de Vénus. Il nous montre aussi la photographie de Vénus sur le soleil.

» Le savant religieux expose avec une clarté et une lucidité incomparables toutes les phases du grand phénomène qui a si vivement préoccupé le monde des astronomes. Il donne de l'île de Kerguélen une description des plus attachantes et fait successivement passer sous nos yeux les lacs, les rochers garnis de nids d'oiseaux, les montagnes, les sites les plus pittoresques de cette contrée presque inabordable pour le voyageur.

» Le jour de Noël a été fêté avec enthousiasme par la caravane et l'équipage des deux navires.

» M. le docteur Lefebvre remercie vivement le père Perry, et paie un légitime tribut d'admiration à la grande et protestante Angleterre qui a désigné un Jésuite pour diriger cette grande station astronomique. (Longs applaudissements.) »

Enfin, rappelons, pour terminer, les paroles prononcées par Sir Richard Temple, lieutenant gouverneur du Bengale, à la distribution des prix du collège Saint-François Xavier, de Calcutta, en 1876.

« L'adresse que l'on a lue m'apprend que les vœux des maîtres et des élèves du collège de Saint-François-Xavier me suivront dans ma nouvelle résidence. Partout où je vais, soit dans les villes importantes, au milieu de l'agitation, du mouvement et de l'activité de la civilisation, soit dans les régions de l'intérieur du pays, et sur les lieux où sévissent la famine et l'épidémie, partout je rencontre des ministres de la religion catholique, qui, par leur abnégation, leur patience, leurs privations et leurs souffrances, tiennent haut devant les hommes la croix du Christ.

» J'espère, jeunes élèves, que vous serez reconnaissants, durant toute votre vie, envers ces révérends pères et maîtres, qui vous

instruisent et vous préparent à la position que vous occuperez plus tard dans la vie. En vérité, nous ne nous apercevons pas de leur nationalité étrangère. Ils travaillent au milieu de notre peuple britanique : ils sont, pour ainsi dire, au service de l'Angleterre, et ils vous élèvent pour faire de vous de loyaux sujets de S. M. la reine d'Angleterre et impératrice des Indes.

» Souvenez-vous que votre collège porte un nom vénéré, le nom de saint François-Xavier qui, par son énergie vouée à la plus sainte des causes, par son zèle ardent jusqu'à la mort, fut un des caractères les plus remarquables qui aient jamais illustré les annales du christianisme. Et plus tard, comportez-vous d'une manière digne de cette grande société religieuse qu'on ne rencontre pas seulement dans une nation, dans un empire ou même dans un hémisphère, mais qui existe pour tous les peuples qui sont sous le ciel, pour toutes les langues parlées par les hommes et sous tous les climats de l'univers. »

§ III. — CONCLUSION.

PERSONNE ne s'étonnera assurément que, persuadées du mérite de la Compagnie de Jésus, les familles, les corporations, les villes se soient empressées toujours et partout d'appeler les Jésuites et de leur confier l'éducation de la jeunesse. C'est ici que les documents abondent et que nous sommes contraints à ne citer que des spécimens.

Sous Henri IV, nous voyons déjà les *Chambres du Clergé* et de la noblesse demander le rétablissement du collège de Clermont (depuis Louis-le-Grand). Voici les termes des cahiers des deux ordres. *Cahier du clergé :*

« Le grand fruit et les nobles services que les pères de la Société et Compagnie des Jésuites ont fait et font journellement à la cause catholique et particulièrement à votre royaume nous obligent de supplier très humblement Votre Majesté qu'en considération des bonnes lettres et de la piété dont ils font profession, il lui plaise

leur permettre d'enseigner dans leur collège de Clermont. Plaira aussi à Votre Majesté, en les conservant ès lieux et endroits où ils sont de présent... les prendre tous sous votre protection et sauvegarde, comme il a plu au feu roi votre père. »

Cahier de la noblesse :

« Qu'attendu les fruits que font journellement les pères Jésuites, tant à l'avancement de la religion qu'à l'instruction de la jeunesse, il plaise à votre majesté leur permettre d'enseigner à leur collège de Clermont... et qu'aux villes de ce royaume qui les demanderont il leur soit permis de faire bâtir des collèges. »

De telles réclamations se trouvent consignées dans les archives de tous les collèges de Jésuites.

D'après tout ce que nous avons vu, on conviendra que les pères de famille sont fondés en droit et en raison lorsqu'ils réclament énergiquement contre les lois de proscription au moyen desquelles on prétend interdire aujourd'hui (au nom de la liberté sans doute), le droit d'enseignement aux Jésuites.

Tous ont le droit de s'écrier avec Paul Féval :

« Le défi sera relevé, car je ne veux pas qu'on touche à ma liberté en matière d'éducation...

»L'éducation de mes enfants m'appartient et n'appartient qu'à moi. J'ai un fils au collège libre, (chez les Jésuites). Il y est parce que je l'ai voulu. Si vous exilez le collège libre, vous exilez mon fils, car mon fils suivra le collège libre, c'est ma volonté. Nous sommes beaucoup qui avons une volonté pareille. C'est parce que j'ai été au lycée que je mets mon fils au collège libre (1). »

M. le comte de Peyronnet dit :

« La nouvelle expulsion des Jésuites serait le plus magnifique témoignage du prodigieux pouvoir de l'absurde (2)... »

1. Lettre du 23 janvier 1869, à propos d'une pétition contre les Jésuites.
2. *Univers* 23 septembre 1845

Si ce « prodigieux pouvoir » allait jusqu'à menacer de nouveau les droits des pères de famille en s'attaquant aux Jésuites, nous affirmons avec M. de Montbel que la lutte serait chaude.

« Vingt mille familles de France réclameraient la liberté que leur garantit la loi, elles protesteraient contre la violation de leurs droits méconnus et sacrifiés [1]. »

1. Chambre des députés 21 juin 1828.



APPENDICE



OICI quelques protestations et pétitions qui nous sont parvenues trop tard pour être insérées dans le corps de cette courte brochure.

PÉTITION DES ANCIENS ÉLÈVES DE L'ÉCOLE SAINT-JOSEPH, D'AVIGNON.

Messieurs les sénateurs,
Messieurs les députés,

Anciens élèves de l'École libre Saint-Joseph, d'Avignon, nous considérons comme un devoir et un bonheur de protester hautement contre les imputations injurieuses dirigées contre nos chers et vénérés maîtres, les révérends pères de la Compagnie de Jésus.

Ils ont mis en nos cœurs deux passions, l'amour de l'Église et l'amour de la France. Leurs succès comme enseignement ont fait de l'École Saint-Joseph un grand établissement dont une ville s'honore.

Nous supplions MM. les sénateurs et MM. les députés de repousser les projets de loi Ferry, de maintenir les lois de 1850 et de 1875.

Dans un pays digne de se dire libre, « la règle suprême est de laisser l'éducation sous la direction des pères de famille. » N'oublions pas aussi « que l'irréligion d'État ne profite qu'à la ruine de toute religion et de toute société. »

Admettre les lois proposées, ce serait, au nom de la liberté, proclamer la proscription ; au nom de la nécessité de l'instruction, fermer les Écoles.

Nous espérons leur rejet, pour le bien, l'honneur et l'avenir de notre chère patrie !

Avignon, le 15 mai 1879.

PÉTITION CONTRE LE PROJET DE LOI SUR LES CONGRÉGATIONS ENSEIGNANTES

Adressée au Sénat et à la Chambre des Députés, par les pères de famille dont les fils suivent les cours de l'École libre Saint-Gabriel à St-Affrique (Aveyron).

Messieurs les sénateurs,
Messieurs les députés,

Nous soussignés, tous pères de famille, venons protester devant vous contre l'atteinte portée à notre droit par le projet de loi sur l'enseignement soumis à vos délibérations.

L'éducation de l'enfant appartient à son père; celui-ci ne tient pas son pouvoir de l'État: l'État, par suite, ne peut légitimement le lui ravir.

Les maîtres de la jeunesse sont les suppléants et les délégués du père de famille, l'État ne saurait donc l'empêcher de les choisir, suivant les indications de sa conscience.

Le droit du père serait illusoire, si l'État pouvait arbitrairement exclure de l'enseignement une classe entière de citoyens jouissant de tous leurs droits civils.

Nous avons, depuis plusieurs années, à St-Affrique, confié l'éducation de nos enfants aux prêtres de la Compagnie de Jésus.

Nous leur demandions de faire de nos fils des Français et des Chrétiens, notre attente n'a pas été trompée.

De quel droit prétend-on nous enlever les maîtres de notre choix? de quel droit, sous un gouvernement qui proclame la liberté des cultes et professe que « nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses », demande-t-on à des citoyens français ce qu'ils sont devant Dieu et leur conscience pour les frapper ensuite d'une loi de proscription ?

Nous ne pouvons croire à une semblable injustice; aussi, en présence du projet qui nous menace dans ce que nous avons de plus cher, l'éducation de nos enfants, nous faisons appel à votre équité; il y a parmi vous des pères de famille, c'est à eux particulièrement, que nous confions notre défense.

L'émotion causée par la crainte seule de la loi a dû vous dire ce qu'il en serait de son application.

Vous ne voudrez pas, Messieurs, en sanctionnant le projet qui vous est soumis, jeter la perturbation dans le pays, semer le trouble dans les consciences, et violant outrageusement notre droit, nous ravir, sous un gouvernement qui se dit libéral, la plus précieuse de nos libertés.

Nous avons l'honneur, Messieurs, de nous dire
Vos très humbles serviteurs.

PÉTITION DES PÈRES DE FAMILLE D'AVIGNON.

Avignon, le 26 avril 1879.

Messieurs les sénateurs,
Messieurs les députés,

En vertu du mandat que vous avez reçu, vous êtes dans l'État les protecteurs et les gardiens des droits, des intérêts et des libertés de tous; c'est pourquoi, comme pères de famille, comme catholiques et comme citoyens français, nous venons avec confiance protester énergiquement devant vous contre le projet de loi sur l'enseignement, soumis par M. J. Ferry à vos délibérations.

Ce projet, Messieurs, porterait une atteinte mortelle à la plus précieuse de toutes nos libertés : au premier, au plus sacré, au plus inaliénable, et partant au plus cher de nos droits : le droit d'élever nous-mêmes nos enfants ou de confier leur éducation aux maîtres, c'est-à-dire aux délégués de notre choix.

Ce droit sur l'éducation de son fils, le père le tient de la nature et non de la loi ni de l'État; l'État ne peut donc pas légitimement lui ravir un droit qu'il ne lui a pas donné.

Ce droit nous est si cher, que nous avons été les premiers à le revendiquer. En effet, permettez-nous de vous le rappeler, c'est aux pères de famille catholiques d'Avignon que revient l'honneur d'avoir créé, au prix de lourds sacrifices, le collège Saint-Joseph, qui fut ainsi le premier établissement d'instruction secondaire ouvert en France, dès le 2 janvier 1850.

Notre but en créant cet établissement, puis en en confiant la direction aux prêtres de la Compagnie de Jésus, était de faire donner à nos fils une éducation chrétienne et française. Or, notre attente n'a pas été trompée, et la confiance des familles, le grand nombre des élèves, leurs succès aux examens du baccalauréat et

aux écoles du gouvernement, ainsi que leur belle conduite pendant la guerre de 1870, ont démontré, par une expérience de trente années, que le collège de Saint-Joseph a parfaitement réalisé le but que ses fondateurs s'étaient proposé.

Aussi, protestons-nous avec énergie contre la qualification d'étrangers donnée à des prêtres, à des citoyens français qui, depuis trente ans, se dévouent sous nos yeux, pour donner à nos enfants, avec une instruction solide, une éducation vraiment catholique et nationale.

Les différentes municipalités qui se sont succédées à Avignon depuis 1850, et spécialement les municipalités républicaines de 1848 et 1870, nous sommes heureux de leur rendre ce témoignage public de reconnaissance, se sont fait un devoir de protéger cet établissement qu'elles ont toujours considéré, à juste titre, comme une précieuse ressource au double point de vue des intérêts moraux et même matériels d'Avignon, de Vaucluse et des départements voisins.

Messieurs les sénateurs et messieurs les députés, vous aussi, vous êtes pères de famille pour la plupart; l'éducation de vos enfants vous est chère comme à nous, c'est donc à vous que nous nous adressons avec confiance; vous prendrez en main notre cause qui est aussi la vôtre et vous repousserez le projet de loi de M. J. Ferry.

Non, il ne sera pas dit que la République se déjugeant elle-même, supprimera en 1879 les lois libérales faites par la République en 1850 et 1875.

Non, il ne sera pas dit que les élus de la nation auront eux-mêmes ravi à leurs électeurs les plus chères de leurs libertés : la liberté de conscience et la liberté d'enseignement.

Non, il ne sera pas dit que les législateurs français, pères de famille eux-mêmes, auront fait une loi pour spolier les pères de famille du plus cher et du plus sacré de leurs droits.

PROTESTATION DES ANCIENS ÉLÈVES DU PETIT SÉMINAIRE DE MONTAUBAN.

Messieurs les sénateurs,
Messieurs les députés,

Le projet de loi relatif à l'enseignement supérieur, mettant en péril la liberté de l'enseignement à tous les degrés, les anciens

élèves du petit séminaire de Montauban, viennent protester contre une mesure qui arracherait plus de 50,000 élèves aux maîtres que leurs familles ont librement choisis, et exclurait du domaine de l'enseignement des citoyens dévoués et capables, qui n'ont encouru aucune incapacité et aucune indignité.

Ils estiment que ces mesures sont attentatoires à notre droit civil et public, à l'égalité de tous devant la loi, et à la liberté de conscience.

Le projet menace, en effet, des citoyens paisibles, qui, pris individuellement, jouissent de leurs droits; il fait revivre des lois créées dans la tourmente révolutionnaire, et abrogées depuis par celles de 1825 et du 15 mars 1850, complétées par la loi du 12 juillet 1875.

Ces mêmes mesures violent en outre la liberté de conscience, celle des cultes, qu'elle arrête dans son développement, et l'autorité du père de famille, qu'elle limite.

Ce projet porte de plus atteinte au droit de propriété.

Il blesse enfin la volonté manifeste d'une grande partie de la nation, et constitue une injure grave, faite sans raison à la religion catholique.

Pour tous ces motifs, les anciens élèves du petit séminaire de Montauban, dirigé par les révérends pères Jésuites, vous prient de repousser un projet de loi aussi injuste que vexatoire.

PROTESTATION DES ANCIENS ÉLÈVES DU COLLÈGE DE MONGRÉ.

Messieurs les sénateurs,
Messieurs les députés,

Anciens élèves des Jésuites au Collège de Mongré, nous protestons hautement contre le projet de loi qui vous est soumis.

Au mépris de la justice et du droit, on nous menace dans la plus noble de nos libertés : et l'enseignement que vous avons reçu, on le dénature pour le mieux attaquer.

Cet enseignement a toujours été celui de maîtres dévoués à leur patrie, épris de sa gloire, désireux de sa grandeur. Qui pourrait le nier ? Les élèves que, depuis tant d'années, les Jésuites ont formés sont-ils donc de moins bons citoyens ? Ont-ils reculé sous le feu de

l'ennemi ? Leurs voix sont-elles moins éloquentes, leurs vies moins intègres, leur amour de la patrie moins sincère ? Qui donc oserait le dire ?

Si déjà ailleurs, pour la défense de nos écoles catholiques, nous avons élevé la voix, ici nous sommes les témoins de nos maîtres. Nous repoussons avec indignation les accusations qu'on élève contre eux : nous protestons contre la mesure injuste qui supprime des collèges que nous aimons ; nous ne voulons pas d'une loi qui serait un attentat contre des droits reconnus et sacrés ; nous demandons pour nous la liberté qu'ont eue nos pères, et pour nos maîtres la liberté de continuer leur belle et noble mission.

PÉTITION DES ANCIENS ÉLÈVES DE SAINT-MICHEL, A ST-ÉTIENNE (LOIRE.)

Messieurs les sénateurs,

Ceux qui s'adressent à vous sont les anciens élèves de l'École libre de Saint-Michel, établie à Saint-Étienne (Loire) et dirigée par les pères Jésuites.

Le projet de loi, qui porte le nom de l'un des ministres de la République et qui soulève des protestations de toutes parts, supprime cette maison fondée en vertu de la loi de 1850, qui a reconnu et proclamé la liberté de l'enseignement en France.

On prétend même que, seuls, les établissements dirigés par les Jésuites seront atteints par le projet de M. Ferry.

Pour que de pareilles catégories soient faites entre les citoyens d'un même pays, il faut que ceux qui sont mis hors la loi aient justifié par quelque atteinte au droit public la mesure de proscription dont ils sont l'objet, surtout sous un gouvernement qui affirme l'égalité de tous devant la loi.

On ne peut juger des professeurs que par leurs élèves, de même que l'on ne juge des arbres que par leurs fruits, c'est donc à cause de nous que l'École Saint-Michel peut être fermée.

Est-il possible que pareille mesure soit prise sans que l'on cite contre nous au moins quelques faits ? On dit que la doctrine que l'on nous a enseignée est anti-patriotique ; nous protestons de toute l'énergie de notre cœur contre cette assertion et nous appelons en témoignage les champs de bataille de la France pendant la guerre de 1870.

Permettez-nous, Messieurs les sénateurs, de vous faire remarquer que bien des hommes impartiaux verront dans l'ostracisme dont on prétend frapper nos maîtres, dans le soupçon que le projet de loi tend à jeter sur leurs élèves, une faiblesse qui cherche à donner satisfaction à des passions mauvaises.

Les hommes auxquels cette satisfaction s'adresse s'attaquent aujourd'hui au gouvernement de la République, comme ils se sont toujours attaqués à tout gouvernement parce que ce qu'ils veulent c'est l'absence de tout frein ; aussi cette satisfaction sera-t-elle illusoire.

Laissez-nous espérer que vous ne permettrez pas ces choses et croyez à nos sentiments de respect.



Table des matières.

APPENDICE.

Publications de la Société de Saint-Augustin.

Histoire du Moyen-Age, par le R. P. Mury, S. J., reliure angl. Fr. 3-00
Cours abrégé d'algèbre, 2e éd., par le R. P. Varroy, de la Cie de Jésus ,, 0-75
Arithmétique, par le R. P. Varroy, de la Cie de Jésus . . . ,, 1-50
Tableaux de Cosmographie, par le même, à l'us. du Baccalaur. ,, 1-75
Lexicon Latinum, seu Corpus Universæ Phraseologiæ congestum a P. F. Wagner, S. J.; traduit de l'allem. par le R. P. Borgnet, S. J., broché . . . . ,, 10-00
Relié en toile. ,, 11-00
A propos d'un nouveau livre fait d'après une ancienne Méthode (examen critique du **Lexicon**) . . . . ,, 0-25
Stéphane, ou lettres posthumes d'un médecin, recueillies par le Dr Lefebvre, professeur à l'Université de Louvain . . . . . ,, 1-50
Lettres d'Espagne, par Mme la Ctesse J. de Robersart . . . . ,, 5-00
La Vie des Saints, ou une vie de Saint pour chaque jour de l'année, suivie d'une méditation et d'une prière . . . . ,, 3-50
Méditations du Vénérable P. du Pont, de la Cie de Jésus, traduites par le R. P. Jennesseaux, de la même Cie, 9 volumes in-18. . . ,, 27-00
Le Ménologe du Carmel, ou Vie des saints, bienheureux, vénérables, et personnages illustres de l'Ordre du Carmel, 3 vol . . . ,, 10-00
Allons au Ciel! Manuel de l'âme pieuse . . . . ,, 4-50
Le chemin de la Croix, extrait de **Allons au Ciel** . . . . . ,, 0-60
L'Empoisonnement Social, par M. A. de Badts de Cugnac . . ,, 3,50
L'Expulsion des Jésuites, par l'auteur de l'*Empoisonnement Social* ,, 1-00
Le Patriotisme de la Compagnie de Jésus, par le même . . ,, 1-00
La Morale des Jésuites, par le même . . . . ,, 1-00
La Civilisation et les Jésuites, par le même . . . . ,, 1-00
L'église et la Compagnie de Jésus, par le même . . . . . . ,, 2-00
Une pensée de Ste Thérèse pour chaque jour de l'année (2e édit.) ,, 0-60
,, **St Vincent de Paul.** ,, ,, ... ,, 0-60
,, **St Ignace de Loyola.** ,, ,, ... ,, 0-60
,, **St François d'Assise.** ,, ,, ... ,, 0-60
,, **St Alphonse de Liguori.** ,, ,, ... ,, 0-60
,, **St François de Sales.** ,, ,, ... ,, 0-60
,, **des Saints Dominicains.** ,, ,, ... ,, 0-60
Calendriers à effeuiller de Ste Thérèse, deux éditions Fr. 1-00 et 1-50
,, ,, **St Vincent** . . . . ,, 1-00 et 1-50
,, ,, **St Ignace.** . . . . ,, 1-00 et 1-50
,, ,, **St François d'Assise** . . . . ,, 1-00 et 1-50
,, ,, **St Alphonse de Liguori** . . . ,, 1-00 et 1-50
,, ,, **St François de Sales.** . . . . ,, 1-00 et 1-50
,, ,, **des Saints Dominicains.** . . . ,, 1-00 et 1-50
,, ,, **de la vie des Saints** . . . . . Fr. 2-00
Noëls anciens (série de 6 numéros), édition en rouge et noir. le No ,, 0-50
Six numéros en un volume ,, 3-00
Portraits en riche chromolithographie, style gothique, de Léon XIII et Pie IX; format in folio. Les deux ensemble. ,, 3-00
Pris séparément, chacun. ,, 2-00
Images en chromolithographie de grand format: grand in quarto, **de St François d'Assise.** . . . . ,, 1-00
,, **Ste Apolline.** . . . . ,, 1-00
,, **Notre-Dame de la Guirlande** . . . . ,, 1-00
,, **de Bon Conseil** . . . . ,, 0-75
Images de petit format:
(éd. ordinaire) chromolithographie, le cent. ,, 5-00
(éd. de luxe) ,, ,, ,, ,, 12-00